

Decouvertes
en armoricain

ASSOCIATION
BRETONNE

Archéologie — Agriculture

COMPTES-RENDUS, PROCÈS-VERBAUX, MÉMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

Soixantième Congrès tenu à Auray

du 22 au 25 Juin 1926

TROISIÈME SÉRIE

TOME TRENTE-HUITIÈME

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE RENÉ PRUD'HOMME

1927

ASSOCIATION BRETONNE

AVIS IMPORTANT DU TRÉSORIER



Recouvrement des Cotisations

MM. les Membres de l'A. B. sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs cotisations, — à savoir : 50 fr. pour les membres fondateurs et 15 fr. pour les membres ordinaires, — à M. René de Laigue, Trésorier général de l'A. B., château de Bahurel, Redon.

Le moyen le plus simple et le moins onéreux est le versement, dans n'importe quel bureau de poste, du montant de la cotisation, au nom de : « *M. R. de Laigue, compte de chèques postaux* »
« **Rennes 36-66.** »

Le coût du chèque postal est de 0 fr. 15 c. seulement pour l'expéditeur ; et par là les frais de recouvrement par poste, beaucoup plus onéreux, sont évités à l'Association Bretonne et à ses membres.

ASSOCIATION
BRETONNE

Archéologie — Agriculture

COMPTES-RENDUS, PROCÈS-VERBAUX, MÉMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

Soixantième Congrès tenu à Auray

du 22 au 25 Juin 1926

TROISIÈME SÉRIE

TOME TRENTE-HUITIÈME



SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE RENÉ PRUD'HOMME

1927

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE ET AGRICOLE
DE
L'ASSOCIATION BRETONNE

ASSOCIATION BRETONNE

CONGRÈS D'AURAY

*

MESSE DU SAINT-ESPRIT

Le 60^e Congrès de l'Association Bretonne s'est ouvert à Auray, le mardi matin, 22 juin, par la célébration de la Messe traditionnelle du Saint-Esprit. M. l'abbé Malherbe officiait, et la psalette de la paroisse y chanta des cantiques en français et en breton.

M. le Curé-Doyen d'Auray souhaite la bienvenue aux Congressistes par l'allocution suivante :

MESSIEURS,

C'est une tradition de votre Association de commencer par la prière les travaux de son Congrès annuel.

Vous vous réunissez dans l'église de la localité à laquelle vous faites l'honneur de la choisir comme centre de vos réunions et de vos excursions ; vous y faites offrir pour les Membres défunts de votre Association, pour le succès de vos travaux, pour la prospérité de notre chère Bretagne, le divin sacrifice de nos autels et vous demandez au Curé de la paroisse de vouloir bien vous adresser quelques paroles de bienvenue et d'encouragement.

Vous me voyez, Messieurs, tout confus d'avoir, en ce moment, à parler dans mon église devant vous : vous êtes si doctes en choses de Bretagne ! Parmi vous, il en est dont les noms sont illustres même. Leurs recherches, leurs travaux, leurs publications les ont fait connaître et admirer et glorifier par tous ceux qui aiment notre petite patrie. Le dévouement de tous est acquis

d'avance à tout ce qui est breton, à tout ce qui est pour le bien, l'honneur et la prospérité de la Bretagne.

Mais ce qui me rassure c'est que vous êtes, en même temps que Bretons, de vrais chrétiens.

Vous n'êtes pas de ceux qui ont formé le dessein, et qui y travaillent avec acharnement, d'arracher le Breton à sa foi chrétienne.

Vous connaissez cette hideuse image dans laquelle ils symbolisent leur action : un Breton est à genoux sur les marches d'un calvaire de chez nous. Un ennemi de sa foi, coiffé du bonnet phrygien, lui touche l'épaule, et, d'un geste ardent de l'autre main, lui dit de se lever, de laisser là toutes ces vieilles pratiques de la religion de ses ancêtres, de vider son âme de toute croyance et de marcher à sa suite, vers l'affranchissement de tout culte religieux.

Comprennent-ils, ces gens, qu'à vouloir faire des Bretons un peuple athée, ils en feront les pires révolutionnaires ? car plus que tout autre, le Breton a besoin d'une croyance qui dirige et règle ses pensées, ses sentiments et sa volonté.

S'ils le comprennent, ils sont bien criminels.

Vous n'êtes pas non plus de ceux-ci qui, certes, aiment la Bretagne, ils en sont d'ailleurs : ils ne sont pas hostiles à la foi religieuse de leurs compatriotes, mais ils lui sont indifférents.

Plusieurs d'entre eux sont des écrivains de grand talent très renommés à juste titre. Ils ont su exprimer avec un art très personnel, la beauté, la grandeur, le charme de notre histoire, de nos traditions nationales, le pittoresque, la poésie de notre pays dans la variété de ses rivages, de ses vallées, de ses forêts et de ses landes. Ils ont su dire nos légendes et nos contes populaires dans un style qui nous les rendent vivants. Les lire est sans doute une fête pour l'esprit, pour le cœur et pour l'imagination. Cependant, quand on les lit, on ne peut se défendre d'une certaine déception. On a l'impression qu'il manque à leurs œuvres quelque chose de nécessaire cependant pour comprendre et goûter toute l'âme bretonne.

Ils n'ont pas la foi. Malgré tout leur amour de la Bretagne, malgré tout leur talent, ils n'ont pas toujours réussi à pénétrer jusqu'à la source la plus intense, la plus pure et la plus féconde de la vie propre du peuple breton : le sentiment religieux, la foi chrétienne.

A vous, Messieurs, on peut appliquer, en le modifiant beaucoup, le vers du poète latin :

« *Brito sum, Britonum nihil a me alienum puto. — Breton je suis, des Bretons rien ne m'est indifférent.* » — L'un des vôtres, et non des moindres, m'écrivait il y a quelque temps : « Nous estimons qu'on ne peut être bon Breton que si l'on est bon catholique et que l'idée de foi est inséparable de l'idée de Bretagne. »

Ce qui ne vous empêche pas d'être des hommes de progrès. Et même n'est-ce pas dans votre foi que vous puisez plus encore que dans votre amour de votre pays, le vrai sens du dévouement désintéressé, inlassable à sa prospérité, à son bon renom, qui caractérise votre Association ?

Hommes de progrès : Le programme de votre Congrès en est la preuve la plus évidente. Il comporte des études sur les questions agricoles, maritimes, sur l'émigration, sur les industries locales, questions dont dépend la vie matérielle de notre province.

Votre Association distribue tous les ans, et largement, des prix, des récompenses, des diplômes, pour développer l'enseignement agricole.

C'est à elle que sont dus les concours agricoles de Bretagne et de France qui ont contribué si utilement à développer et à faire progresser la culture de notre sol.

Mais à travailler ainsi, à améliorer, à transformer même la vie matérielle et l'activité du paysan et du marin breton, n'éprouvez-vous pas parfois une certaine inquiétude ? Et ne vous reviennent-ils pas à la mémoire ces vers de notre poète Brizeux :

Ah ! le grand destructeur arrive. Sous la nue
Une lourde vapeur annonce sa venue.....

Jadis la Bretagne se gardait si bien elle-même ! D'ailleurs tout y contribuait. Elle était comme isolée, et par sa situation géographique, et par sa langue, et par la difficulté d'y circuler. La Fontaine pouvait écrire de ses chemins sans invraisemblance :

. C'était à la campagne,
Dans un certain canton de la Basse-Bretagne,
Appelé Quimper-Corentin ;
On sait assez que le Destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage ;
Dieu nous préserve du voyage !

Aujourd'hui la Bretagne est ouverte à tout venant. Elle est à la mode : ses plages sont envahies par des étrangers de tout pays ;

ses sites attirent des touristes, des visiteurs en nombre incalculable. Le Breton, défiant d'abord de ces inconnus, regarde, observe curieux, s'enhardit à s'entretenir avec eux, s'intéresse à ce qu'ils disent, à ce qu'ils font.

Lui-même sort de chez lui non pas seulement comme autrefois pour faire quelque lointain et renommé pèlerinage ; il voyage pour ses affaires, pour voir du pays.

Ce contact de plus en plus fréquent n'est pas sans nuire à l'âme bretonne. Il faut reconnaître qu'elle en est et même fortement touchée.

Le penchant à imiter, à préférer ce qui se fait chez les autres, porte peu à peu à vouloir vivre comme eux, à se mettre à leur mode, à déprécier les usages, les coutumes, les traditions, la langue de son pays.

On s'en déprend, on ne les comprend plus, on ne les goûte plus. Chez un certain nombre, on les dédaigne, on en a honte même.

N'est-il pas à craindre et même beaucoup à craindre que se réalise ce triste présage de Brizeux :

Le dernier de nos jours penche vers son déclin,
Voilà le dragon rouge annoncé par Merlin !

Or voilà précisément ce que vous ne voulez pas.

Tout en travaillant à doter votre pays de toutes les améliorations, de tous les progrès, de tous les perfectionnements au point de vue agricole, maritime, industriel, économique, vous voulez le préserver d'y perdre sa manière d'être, de penser, de sentir, de vivre en un mot.

Vous ne voulez pas que la Bretagne, tout en transformant ses méthodes de culture, de pêche, d'industrie, devienne une province quelconque, une région quelconque de France, plus riche matériellement si l'on veut, mais n'ayant plus rien ou presque rien de breton, sans caractère, sans tempérament, sans vie propre, ne s'intéressant à son passé, à ce qu'elle a été que comme à un monde archaïque, n'étant plus qu'un pays où

L'utilité a pour jamais exilé la beauté.
(BRIZEUX).

Vous voulez, et cela de toute l'ardeur de votre amour pour elle, que la Bretagne demeure toujours elle-même.

Vous ne voulez pas pour votre petite et chère patrie ce nivellement, cette déchéance.

Vous demandez avec le poète qui aime son pays et qui le fit aimer :

O Dieu qui nous créas ou guerriers, ou poètes,
Sur la côte marins et pâtres dans les champs,
Sous les vils intérêts ne courbe pas nos têtes.
Ne fais pas des Bretons un peuple de marchands.

Vous faites mieux.

Vous travaillez avec un dévouement inlassable à adapter vos compatriotes aux conditions nouvelles du travail, de la vie, sans qu'ils se laissent entamer dans leur foi, dans leur être de breton.

Et pour vous rendre vous-mêmes plus capables de cette tâche, vous vous penchez sur le passé, sur toute l'histoire de votre pays ; vous en scrutez les plus lointains vestiges, vous en interrogez tous les documents, tous les monuments, tous les témoins, vous observez toutes les manifestations de la vie nationale, même les plus petites, qui sont parfois les plus expressives ; vous les interprétez avec une sagacité, avec une prudence qui font honneur à votre savoir.

Vous vous imprégnez ainsi toujours davantage et de l'amour de votre Bretagne, et des pensées et des sentiments qui vous font vous-mêmes complètement Bretons.

La tâche à laquelle vous vous êtes librement et généreusement donnés, tâche noble et grande s'il en est une, devient de plus en plus nécessaire de nos jours. Mais il ne faut pas se dissimuler combien elle est difficile et délicate.

Vous n'êtes pas de ceux que les difficultés et même les insuccès peuvent arrêter ou décourager.

D'ailleurs vous avez les exemples de vos prédécesseurs dont je ne citerai que quelques-uns parmi les plus illustres : de La Borderie, de la Villemarqué, Bizeul, de Keranflech, de Blois, Brizeux, de Kerdué, Lallemand, Ropartz, etc.

Vous comptez parmi vos membres, le cardinal-archevêque de Rennes, tous les évêques de Bretagne, Nosseigneurs de Rennes, de Beauvais, d'Annecy, etc.

Et puis vous êtes ici dans l'église de Saint-Gildas !

C'est un saint de chez nous. Il reste toujours Breton. Le paradis pour lui,

c'est une autre Bretagne en des mondes meilleurs.

Ce qu'il fit jadis, vous travaillerez à le faire aujourd'hui : garder les Bretons fidèles à leur foi, à eux-mêmes.



Il fut un savant aussi et des plus renommés.
Invoquez-le donc à ces différents titres avec la plus entière
confiance. Il rendra votre tâche féconde, pour la gloire et la
prosperité de la Bretagne.

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

du Mardi 22 Juin 1926

A dix heures, le mardi 22 juin, a eu lieu la séance du Congrès dans la grande salle de la Mairie. Prennent place sur l'estrade : M. Lionel Huet, maire d'Auray, le Général d'Abouville, le Colonel Marquis de Gouvello, le Comte de Gouyon, directeur général de l'Association Bretonne, MM. Cormier, Sageret, Théophile Martin, conseiller général, le Chanoine Buléon, curé-archiprêtre de la cathédrale de Vannes, Le Nestour, président du Bleu Breih vannetais, etc.

M. le Comte de Gouyon, Directeur général, déclare le 60^e Congrès ouvert et prend la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre vieille Association Bretonne ouvre son soixantième Congrès. Ses assises ont pour siège la charmante ville d'Auray, où l'accueil le plus large et le plus aimable l'attendait.

Il est difficile de rêver cadre plus intéressant.

L'histoire d'Auray est certainement l'une des plus complètes, l'une des plus vivantes qui se puisse trouver dans nos cités bretonnes. L'histoire d'Auray, c'est toute celle de la Bretagne, écrite sur le sol même dès l'époque préhistorique, et qu'on peut suivre, aux lacunes générales près, de l'époque romane au moyen-âge et à la Révolution.

Il ne m'appartient pas d'écrire cette page, qui devrait tenter plus d'un parmi nous ; M. de Calan a bien voulu se charger de nous faire dès ce soir une conférence sur ce sujet. Je ne veux pour ma part que faire sentir cette atmosphère particulièrement heureuse dans laquelle se célèbre aujourd'hui notre culte de la tradition et de la recherche.

J'avais d'abord pensé établir une simple nomenclature des travaux de nos devanciers publiés dans le bulletin et concernant la région, il a fallu y renoncer ; cette œuvre, si simple qu'elle apparaisse, prendrait une importance trop considérable.

A ne citer que les noms de nos archéologues, les Closmadeuc, les Gall ou les Miln, ceux de nos historiens ou de nos bardes, les La Borderie ou les Botrel, on me comprendra.

D'ailleurs nos Marsille ou nos Calan peuvent dignement aujourd'hui continuer l'œuvre des glorieux disparus ; qui sait même si leur érudition personnelle, mettant à profit les discussions parfois si âpres de leurs devanciers, ne permet pas un jugement plus serré et plus exact des origines ou des faits. Leur talent d'exposition s'ajoutant à l'intérêt si passionnant de leurs études suscitera l'enthousiasme de nos jeunes et leur exemple les entraînera dans la voie où ils sont eux-mêmes devenus les guides les plus surs

Hélas ! la vie moderne, les inquiétudes trop justifiées de l'époque, ne laissent plus guère la sérénité nécessaire à ces études de longue haleine, qui absorbent ou remplacent une existence. L'intérêt, la curiosité, le goût même du travail n'ont pas fléchi mais le temps manque... « *primo vivera !* »

Aussi la partie plus actuelle de notre œuvre, le développement agricole ou industriel, la discussion des conditions sociales de la vie productive trouvent plus facilement leurs homes dans nos rangs.

Nous assistons à une évolution si passionnante, elle aussi, des formes connues du Travail, que nous ne saurions y rester étrangers. Il faut produire, produire intensément, produire malgré les difficultés de l'heure, en raison même de ces difficultés. Voilà une tâche certes bien ardue, mais à laquelle, si notre amour du sol natal et nourricier ne suffisait pour le faire, nos intérêts immédiats nous attacheraient de plus en plus.

Il faut en prendre son parti : notre époque ne peut plus et d'ici longtemps connaître la sérénité. Pourtant s'il est une oasis où l'on puisse encore penser la trouver, c'est bien ici dans ces réunions où l'échange des idées toutes spéculatives laisse la vue se perdre à l'horizon du passé.

Un des premiers devoirs de votre directeur, l'un des plus précieux, est l'hommage aux morts : la disparition de nos éminents amis Théodore Botrel et M. le chanoine Abgrall nous a cette année particulièrement atteints. L'honneur d'écrire leur éloge funèbre a été réclamé par M. l'abbé Milon et M. Le Guennec. Notre vert et excellent doyen, M. Cormier, veut bien se charger de nous donner lecture du premier et M. de Calan du second.

Il ne me reste, Mesdames et Messieurs, qu'à proclamer les

noms de ceux qui ont bien voulu, sous la présidence d'honneur de M. le Curé-Doyen et de M. le Maire d'Auray, accepter de constituer le Bureau du Congrès.

M. le Comte de Gouyon donne ensuite la parole à M. Lionel Huet, maire d'Auray, qui s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

C'est un grand honneur pour la ville d'Auray d'avoir été choisie par votre belle Association Bretonne pour y tenir son Congrès.

Vous y trouverez une très grande sympathie et chacun s'efforcera de vous aider.

Comme Maire, c'est pour moi un agréable devoir d'ouvrir votre première séance en vous souhaitant une cordiale bienvenue.

Pour vous, Messieurs, qui vous intéressez tant à l'histoire et aux légendes de notre Bretagne, Auray, quoique d'origine ne semblant pas remonter au-delà de l'occupation romaine, vous rappellera de nombreux souvenirs. Soit qu'ils se rapportent à l'époque du Moyen-Age où le château, placé dans une forte position sur les bords du Loch, excitait la convoitise des Normands chassés par Alain Barbe-Torte et plus tard, des prétendants au Duché de Bretagne, ou qu'ils nous rappellent l'époque révolutionnaire où tant de bons Français s'entretenaient, ces souvenirs tentèrent la plume des plus érudits d'entre vous.

C'est ainsi que M. le Colonel Fonssagrives, après avoir magistralement retracé la célèbre bataille d'Auray qui, à nos portes, mit aux prises, en 1364, les armées de Charles de Blois et de Jean de Montfort, a bien voulu écrire une Notice Historique sur notre ville. Certainement, Messieurs, vous connaissez ces ouvrages ; je me permets d'en faire l'éloge et de remercier l'auteur.

Vous allez, Messieurs, selon vos compétences ou simplement vos goûts, étudier les questions se rapportant à l'histoire ou à l'agriculture.

Soit que vous recherchiez la vérité historique, y compris les miettes de l'histoire ; que vous exhumiez nos vieilles légendes bretonnes, ou que vous vous préoccupiez des progrès de l'agriculture de notre région, vous ne serez jamais guidés que par l'intérêt général. Votre but, louable entre tous, est de faire pro-

fiter nos compatriotes des résultats de vos recherches et de vos travaux.

Vous entretenez nos belles traditions bretonnes qui nous attachent plus profondément au sol de notre vieille province, facteur puissant du rayonnement de notre grande Patrie, notre France bien-aimée.

Puis M. Cormier lit une notice consacrée par M. Le Guennec, au regretté chanoine Abgrall.

LE CHANOINE JEAN-MARIE ABGRALL

Dans la nuit du 9 au 10 juin 1926, le chanoine Abgrall, doyen du Chapitre de Quimper, président d'honneur de la Société Archéologique du Finistère, et membre de l'Association Bretonne, s'éteignait doucement, à l'âge de 79 ans, dans sa chambrette de cet hôpital dont il avait été si longtemps l'aumônier et où la gratitude de la Commission administrative lui assurait jusqu'à son dernier jour le couvert et le vivre. C'était là un grand Breton, un travailleur obstiné, un savant presque illustre, qui disparaissait. Né en 1846 à Lampaul-Guimiliau, au cœur du religieux et artistique Léon, d'une de ces familles patriarcales « où l'emprise de la terre est si forte, écrit M. le chanoine Cornou, qu'on ne saurait l'abandonner que pour le sanctuaire ou le cloître », le petit Jean-Marie Abgrall vécut ses premières années à l'ombre de la magnifique église qui lui apprit tout ensemble à prier et à admirer, éduqué par une mère incomparable dont le portrait conservé pieusement chez sa fille, Mademoiselle Marie-Anne Abgrall, exquise personne et poète breton de talent, est peut-être, au dire d'Alphonse de Châteaubriant, la plus pure image de spiritualité qu'il ait rencontrée en Bretagne.

Séminariste en 1864, prêtre en 1870, l'abbé Abgrall devint professeur de dessin au collège de Pont-Croix, où s'étaient déjà révélés, au cours de solides études, ses goûts pour l'architecture et l'archéologie. Nommé en 1886, aumônier de l'hôpital de Quimper, il y trouva, avec plus de loisirs, une plus grande facilité de déplacement, une atmosphère plus propice à la méditation et à l'étude, l'occasion

de relations plus suivies avec des hommes de science, engagés, comme lui, dans l'étude des monuments du passé. A la Société Archéologique du Finistère, il fut le collègue et l'ami de Bretons éminents, La Villemarqué, le grand poète du *Barzaz-Breiz*, l'académicien de Carné, le celtisant Luzel, qu'il assista à ses derniers moments, Paul du Châtellier, en compagnie duquel il explora tant de mégalithes et de nécropoles primitives. En même temps, il entreprenait la description méthodique des édifices religieux du Finistère, ne négligeant pas plus l'humble chapelle ignorée, abritant, sous son lambris taillé en carène, quelques statues d'une facture naïve et barbare, le vieux calvaire moussu inclinant ses trois croix au carrefour d'un ancien chemin gazonné, qu'il n'omettait d'étudier dans tous leurs détails les importants édifices consacrés par l'admiration et la vénération des siècles.

Non seulement, M. le chanoine Abgrall a étudié les monuments, dans leur splendeur savante ou leur touchante rusticité, mais il a également décrit leur mobilier, retables, tableaux, reliquaires, vases sacrés, statues, dont les plus humbles ont une valeur d'expression, un sentiment que n'atteindront jamais les trop jolies, les trop suaves images de plâtre coloriées qui envahissent peu à peu nos sanctuaires. Il a mené à bonne fin cet immense labeur de dresser l'inventaire de richesses qu'avant lui, on peut dire que nous ne connaissions pas encore. Il a ouvert les yeux du clergé finistérien sur la nécessité de conserver, d'entretenir, de sauver les monuments légués par nos aïeux, où ils nous ont laissé le meilleur de leur âme et qui marquent notre sol bas-breton d'une ineffaçable empreinte. Pour mener à bien cette vaste entreprise, M. Abgrall a énormément circulé. Il a été vraiment, comme Luzel, un autre Juif-Errant de la Bretagne, de l'art et des choses d'autrefois, *Boudedeo Breiz-Izel*. Qui n'a rencontré, sur nos routes finistériennes, M. Abgrall pédalant intrépidement, contre vent, pluie ou soleil ? qui ne l'a aperçu en arrêt, l'album et le crayon à la main, devant quelque vieille pierre qu'il n'abandonnait point avant de lui avoir arraché son secret. De l'abondante moisson ainsi engrangée pendant trente années, il a tiré la matière d'une foule d'articles pour les Bulletins des Sociétés savantes de Bretagne et les revues d'art et d'architecture.

M. Abgrall ne s'est pas contenté d'étudier, de faire con-

naître, de défendre contre le vandalisme les monuments religieux du passé : il a travaillé à édifier ceux de l'avenir en fournissant les plans d'une bonne quinzaine d'églises, et de chapelles (Plogastel, Saint-Germain, Landudec, Edern, N.-D. de Kerbonne, le Palais, Sainte-Anne d'Arvor à Lorient, Saint-Pierre de Cuzon, Saint-Corentin de Plomodiern, etc.) toutes conçues dans un idéal d'équilibre harmonieusement robuste plutôt que de sveltesse élégante et audacieuse. Son œuvre-type, celle qui satisfaisait le mieux sa conscience d'artiste, est, avec les majestueuses chapelles du Séminaire de Pont-Croix et du Likès de Quimper, l'église de Plomelin près Quimper, construction d'un style roman élégant et sobre que tel maître en architecture apprécia d'un mot : « une vraie petite cathédrale ». Ce jugement flatteur, sans fausse modestie, l'excellent chanoine Abgrall se plaisait à le répéter.

Lors de la célébration de ses noces d'or sacerdotales, en 1920, Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon, félicita à bon droit le vénérable jubilaire d'avoir été « un logeur du bon Dieu », d'avoir « multiplié les églises, les chapelles, les clochers, les calvaires, d'en avoir fait des monuments vraiment chrétiens..., où le granit a été constamment à l'honneur, où le mobilier est en harmonie avec l'édifice, où les cérémonies du culte peuvent se déployer à l'aise, où des générations de fidèles feront mémoire de l'artiste qui a traduit leur foi, leur espérance, leur charité, en un style robuste et sobre, et prieront pour lui le Dieu qu'il a exalté, et les saints nationaux dont il a rappelé la bienfaisante histoire ».

Aussi modeste que savant, M. Abgrall était bon par dessus toutes choses. Le dévouement, la charité, l'amour des petits et des humbles furent, avec un désintéressement tout celtique et une grande largeur d'esprit, les qualités qui le rendirent si populaire. Sous une écorce un peu rude, un aspect physique de vieux chêne noueux et hérissé, qu'accentuaient encore les durs reliefs de son visage tanné par le grand air, le perçant regard de son œil tapi dans un sourcil broussailleux, l'accent « rocailleux » et heurté, le débit sans apprêt de ses discours, il dissimulait un cœur d'or, le plus délicat, le plus généreux, le plus sensible. J'en peux parler avec quelque connaissance de cause, car je fus peut-être le meilleur ami — en tout cas le plus respectueu-

sement et affectueusement attaché — de ses dernières années. Je l'ai vu pleurer de vraies larmes au chevet d'un des miens, et je ne saurais oublier que sa dernière sortie, alors qu'il était déjà si affaibli et chancelant, fut pour venir voir et bénir mon dernier-né.

Sa carrière archéologique a été vaste et fructueuse. Dès l'époque de son professorat à Pont-Croix, il se livrait à l'exploration des tumulus et des ruines gallo-romaines du Cap-Sizun avec une telle ardeur que les gens du pays lui avaient donné le surnom bizarre de : *beleg an toullou* (le prêtre des trous). Au cours de ses vacances, il poussait des explorations dans le Léon, à Plouguerneau et à Lanilis, et en rapportait des armes, des poteries, des monnaies qui ont enrichi le musée archéologique de Quimper. Membre de la Société Archéologique du Finistère dès l'année de sa renaissance, en 1873, il en devint successivement le secrétaire, le vice-président, enfin le président en 1912. Travailleur acharné, il publia dans le Bulletin de cette association plus de quatre-vingts mémoires, notices et notes sur les sujets les plus variés, descriptions d'églises, de chapelles, de fresques murales, de retables, détails iconographiques, comptes-rendus de fouilles, explorations de voies romaines et de mottes féodales, *corpus* d'inscriptions lapidaires, traditions et croyances populaires. Dès sa nomination à la présidence, il inaugura une nouvelle méthode d'enseignement. Il remplaça le labeur abstrait, parfois aride des séances tenues dans une salle close, par la vision directe des monuments à étudier. « Et il entraînait avec lui en campagne des caravanes studieuses, dit M. le chanoine Cornou, les arrêtait devant un calvaire, une fontaine sacrée, un tumulus, les introduisait sous les voûtes d'une vieille chapelle moussue ou dans les ruines d'un manoir, et là, dans l'atmosphère de foi et d'art restituée aux événements et aux monuments, la leçon devenait vivante et s'inscrivait ineffaçable dans la mémoire et souvent dans le cœur de ses auditeurs charmés. »

Ses excursions archéologiques, M. le chanoine Abgrall les menait presque militairement, sa clochette à la main, houspillant les traînants, imposant silence d'autorité aux promeneurs trop loquaces. On était assuré, en le suivant, de voir tout ce qui méritait d'être vu. Les églises, les chapelles ouvraient leurs trésors, leurs armoires à bannières,

leurs niches à volets peints, à celui qui était, après l'évêque, le premier dignitaire ecclésiastique du diocèse ; et d'autre part aucune grille de château, aucun portail de manoir ne pouvaient demeurer clos devant lui. Certain d'être toujours et partout accueilli avec la déférence qu'imposaient son caractère, sa science et son âge, il entraît carrément, se présentait aux châtelains, fondait toute froideur aux rayons de sa cordiale nature, explorait en quelques minutes le logis de la cave au grenier, puis, sans s'attarder à de vaines congratulations, il entraîna plus loin son escouade. Visiter de belles choses peu ou point connues, sans perte de temps, sous la conduite du mieux averti des guides, n'est-ce pas là l'idéal du tourisme d'étude ?

A 76 ans, le vaillant prêtre demeurait encore étonnant de vigueur physique et de lucidité d'esprit, d'enthousiasme et d'élan. Mais dès les premiers signes de déclin, il démissionna de la présidence de la Société Archéologique, dont il demeura toutefois jusqu'à sa fin président d'honneur. Il s'intéressa aussi jusqu'au bout aux questions qui avaient passionné sa vie. Lorsque ses forces rapidement déclinantes ne lui permirent même plus de quitter le lit, et que la parole lui fit défaut, il écoutait encore avec plaisir ce que ses amis lui racontaient de leurs promenades, de leurs observations, de leurs trouvailles et l'évocation des grandes randonnées d'autrefois amenait parfois un vague sourire sur ses lèvres blémies. Il s'est endormi paisiblement dans le Seigneur, et s'en est allé reposer, suivi d'une foule émue, unanime dans l'éloge du vénérable défunt, au cimetière de Saint-Louis, dans le caveau des chanoines de Quimper, côte à côte avec l'abbé Moëlle, ce héros de la charité qu'a chanté Brizeux. A la Cathédrale, des centaines de prêtres et de séminaristes exécutèrent les chants liturgiques autour du catafalque modestement drapé de noir, dans le chœur majestueux aux voûtes duquel pendaient encore les bannières pieuses et les étendards aux hermines de Bretagne disposés l'avant-veille pour la fête du Sacré-Cœur. Monseigneur Duparc donna l'absoute. Au moment de l'élévation, bien des yeux se mouillèrent lorsqu'on entendit s'exhaler des grandes orgues l'air, suavement mélancolique, du cantique de saint Hervé, *Ar Baradoz*, si évocateur de la foi ardente, de l'indéfectible espoir du patriarche de l'archéolo-

gie bretonne. Alors plus d'un assistant se figura entendre, sous les voûtes séculaires de cette basilique qu'il admirait tant, dont il avait scruté chaque pierre, son âme redire cette oraison du Psalmiste qui lui avait été très heureusement appliquée à lui-même : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où réside votre gloire... Que votre tabernacle céleste soit ma demeure pour l'éternité. ! »

Les œuvres principales de M. le chanoine Abgrall sont :

1) Son édition de la *Vie des Saints de Bretagne Armorique*, d'Albert Le Grand, Quimper, Salaün, 1901, in-4°, en collaboration avec les chanoines Peyron et Thomas.

2) *Livre d'Or des Eglises de Bretagne*; Rennes, Oberthür, 1903, in-4°, en collaboration avec Charles Géniaux, qui s'était chargé de l'illustration. Le premier volume, consacré au Finistère, a seul paru.

3) *Architecture bretonne. Etude des monuments du diocèse de Quimper*, Quimper, de Kerangal, 1904, in-8°. Ouvrage rempli de renseignements précieux sur les richesses artistiques des églises et chapelles du Finistère.

Les mémoires de l'Association Bretonne contiennent trois articles de lui : *Les costumes et usages bretons*, 1898 ; *Au Pays des Ruines*, 1900 ; *Etude sur la voie romaine et le chemin des sept Saints de Bretagne entre Quimper et Vannes*, 1906. Une bibliographie à peu près complète de ses travaux a été dressée par son successeur à l'aumônerie de l'hôpital de Quimper, M. le chanoine Perennès, à la suite de la belle biographie qu'il lui a consacrée dans le *Bulletin diocésain* de juillet-août 1926.

* * *

M. Sageret lit ensuite une notice nécrologique sur Botrel, notice écrite par un vieil et dévoué ami du regretté barde, M. l'abbé Millon.

THÉODORE BOTREL

Botrel est mort !... Quand, le 27 juillet 1925, ces trois mots parurent dans tous les journaux de France, ils pro-

voquèrent partout, dans les villes comme dans les plus humbles hameaux, une stupeur profonde et l'émotion la plus vive. Botrel est mort !... Bien vite la terrible nouvelle se propagea de bouche en bouche ; elle était si soudaine, si imprévue qu'on ne pouvait la croire ; les âmes attristées, les yeux en pleurs espéraient qu'elle serait démentie ; mais hélas ! il n'y eut bientôt plus de doute possible : après quelques heures de souffrances, terrassé par un mal implacable, Botrel avait exhalé son dernier soupir, le jour même de la fête de sainte Anne, la grande Patronne des Bretons ; et cette date est à elle seule tout un symbole.

Pendant plus de trente ans, nul ne fut plus connu que lui, plus admiré et plus aimé. Et, comme après la disparition d'un être cher, quand les souvenirs surgissent en foule, on se rappelait toutes les péripéties de son existence aussi extraordinaire que noble et fière. Né à Dinan, le 14 septembre 1868, d'une famille de forgerons, le petit Théo passa toute son enfance chez sa grand'mère, au Parson, modeste village près de Saint-Méen. Il apprit à lire chez les Frères des Ecoles chrétiennes, et à onze ans obtint son certificat d'études primaires. Ce diplôme fut — qu'on ne l'oublie pas — son seul bagage universitaire ; c'était toute sa richesse, il n'a que cela... et son âme, et c'est avec cela qu'il va partir à la conquête de la vie. La misère ayant forcé les siens à émigrer à Paris, il fallut aller les rejoindre, et un beau matin, amené par un de ses oncles, il débarqua dans la Capitale. Que va-t-on faire de ce pauvre petit gars, intelligent certes, mais timide et sauvage ? Il fut tour à tour apprenti serrurier, lapidaire, employé chez Lebeau, éditeur de musique, commis dans un bureau d'assurances maritimes, clerc d'avoué chez M^e Denormandie, et enfin, pendant neuf ans, comptable à la Compagnie des chemins de fer du P. L. M. Ces étapes successives furent très pénibles sans doute, mais non stériles ; grâce à ces multiples avatars, l'enfant apprit à lutter, à combattre et puis, dans tous ses moments libres, au cours des longues soirées d'hiver et pendant presque toutes ses nuits il dévorait les livres des bibliothèques populaires. Travaillant sans trêve, sans relâche, il cherchait sa voie.

Il la trouva en 1896, en interprétant au *Chat Noir*, cabaret artistique de Montmartre, ses premières chansons bretonnes : *La Paimpolaise*, *la Fanchette*, *Jobic le philoso-*

phe, etc., qui y furent très applaudies. Lors de l'Exposition universelle de Paris, en 1900, il obtient pour sa cantate *Fraternité* la médaille d'or au concours secret et à l'unanimité du jury. Enfin il fait paraître son premier volume : *Chansons de chez nous*, et tout à coup le nom de Botrel, déjà connu, devient célèbre. Il avait trouvé sa route, celle à laquelle la Providence l'avait prédestiné par des dons exceptionnels ; il la suivit avec une indomptable énergie, avec toute sa tenacité bretonne, avec une foi et une ardeur d'apôtre.

Ce que fut depuis son existence ?... On le sait. Pendant vingt-cinq ans, ce « barde errant », comme il aimait à s'appeler, accompagné de sa femme, tous deux en costume national, chanta au cours d'innombrables tournées, non seulement dans tous les coins de la France, mais encore en Belgique, et jusqu'au Canada, en 1903, d'où il rapporta 20.000 francs pour le monument de Jacques Cartier, et en Algérie en 1911. Qui n'a pas admiré ce torse large qui semblait fait pour porter une cuirasse, ce front vaste fièrement relevé comme en un mouvement de superbe défi, ce regard limpide comme l'Océan, qui plongeait loin, très loin, par delà les choses visibles, dans la région du rêve et du mystère, cette physionomie pâle et énergique à la fois, avec je ne sais quoi d'infiniment fort !... Qui n'a pas applaudi cette voix chaude, profonde, vibrante, qui se pliait admirablement à toutes les nuances du sentiment, tantôt gracieuse et molle quand elle chantait de mélancoliques berceuses, tantôt éclatante et sonore dans des chants marins, dans les hymnes de combat !... Ah ! il était bien de la Bretagne, celui-là, du pays des lèvres souriantes et du poing fermé, « du sourcil froncé sur la douceur des yeux » ; il était bien de la patrie des grands rêveurs et des grands héros !...

Et pendant ces randonnées, les chansons succédaient aux chansons. Combien en a-t-il composé ? Nul ne le sait, et sans doute l'ignorait-il lui-même, en tout cas c'est par plusieurs centaines qu'il faudrait les compter. Et les volumes succédaient aux volumes. Et en deux mois il apprenait le breton pour écrire des *Quarziou* et des *Soniou*. Et il fondait et dirigeait une admirable Revue, *La Bonne Chanson*, que la guerre interrompit. Et il collaborait à une multitude de journaux, qu'il serait impossible d'énumérer. On cher-

che en vain quels termes employer pour louer une si prodigieuse somme de travail, un si écrasant labeur ; pour traduire l'admiration que suscite une telle existence tout entière consacrée à la plus noble des tâches et vouée à un sublime idéal.

Si l'œuvre de Botrel est immense, elle ne fut pas moins bienfaisante et féconde. Ce n'est que plus tard, après le recul nécessaire de quelques années, qu'on jugera son influence et qu'on appréciera sa valeur. La chanson avec lui n'est pas la gaudriole ; au lieu de nous rabaisser vers la terre, elle nous élève vers le ciel. Sa Muse a des ailes. Il a su ramener le goût du public vers les choses saines, sobrement écrites, honnêtement conçues ; faisant pleurer parce qu'il pleurait lui-même, il a provoqué des émotions fortifiantes ; il a sonné le clairon qui appelle aux bons combats les croyants et les forts. Il vivra ; et il y aura longtemps que les autres chansonniers français, Béranger, si prôné, si vanté naguère, Pierre Dupont et leurs émules se seront à jamais effacés dans l'ombre de l'oubli qu'on chantera encore dans tous les foyers de France et d'ailleurs les refrains de Botrel.

Ah ! certes, ce n'est pas à lui qu'on reprochera d'avoir rougi de ses origines ; il en était fier ; né du peuple, il est resté peuple. Vrai poète qui pouvait rivaliser avec les artistes les plus délicats et les plus raffinés, il a été avant tout un poète populaire, et ce n'est pas lui adresser un mince éloge, car cette qualité en suppose un grand nombre d'autres qui ne sont pas seulement des vertus morales, mais encore des signes de vrai talent. Et c'est pourquoi, avec une intensité et un réalisme qui n'ont jamais été dépassés, ramassant en quelques vers tous les détails d'un petit drame, c'est au monde du travail et de la souffrance que sont allées sa sympathie et son inspiration. Il a chanté les douleurs naïves, les sacrifices ingénument héroïques, les mâles tendresses, les rudes résignations des marins sur la côte, des paysans dans les champs. Il s'est attaché à peindre l'amour du foyer, les tristesses de la grand'mère, les pauvres, les travailleurs, les petits mousses, les « Terr'-Neuvas », les gabiers, les laboureurs, les mendiants, ... tous ceux qui triment et qui peinent.

Et avant tout, par-dessus tout, ce poète des humbles n'a eu qu'un but : faire connaître et aimer la Bretagne. Ce

but, au-delà même de ses espérances, il l'a atteint. Semblant porter en lui-même l'âme de son pays, il lui a consacré tous ses dons, toutes ses forces, tout son être. Il l'a si bien connue sa vieille Bretagne, il a si bien sondé tous ses secrets et tous ses mystères, il a si bien scruté son infinie variété et son indéfinissable poésie, qu'il s'est pour ainsi identifié à elle, et qu'elle s'est incarnée en lui. « Je ne crains pas d'affirmer, a écrit l'abbé Lecigne, que parmi tous les poètes que la race celtique a donnés à notre siècle, il est celui qui porte l'empreinte bretonne la plus originale et la plus sincère. » Brizeux voulait faire de son poème un splendide tombeau à la patrie mourante ; notre chansonnier, lui, l'a ressuscitée ; dans son œuvre elle pleure, elle prie, elle chante,... elle vit !

A l'heure où nous traçons ces lignes on projette d'élever à Paimpol un monument à sa mémoire. Il serait à souhaiter que, considérant l'influence de cet incomparable artiste, la célébrité qu'il a eue de son vivant et qui grandira, toute sa vie consacrée à la glorification de son pays, on inscrivent sur le socle de ce monument, au-dessous de sa fière devise : « J'aime, je chante, je crois », ces mots qui seraient le plus juste et le plus mérité des hommages : « A Botrel, au meilleur de ses enfants, la Bretagne reconnaissante. »

* * *

Le général d'Aboville remercie le lecteur et parle de l'entrain que notre barde national déployait sur le front, il se dit confus de se trouver dans cette salle pour présider. Puis il nous parle du combat naval des Venètes, où succombèrent les galères de César. Il évoque ensuite la mémoire de la bonne duchesse Anne, et il termine par le vœu que sainte Anne fasse l'union des cœurs que des criminels refusent et que la France continue à occuper sa place glorieuse sur la scène des nations.

La séance est ensuite consacrée aux études de la langue bretonne. M. l'abbé Le Goff, aumônier du Lycée de Pontivy, le grammairien breton bien connu, lit un mémoire très détaillé sur le breton du dialecte de Vannes et ses rapports tant avec les autres dialectes qu'avec le gallois ou kymrique et les patois français du pays gallo. Il y aurait intérêt à

étudier ceux-ci qui peuvent avoir gardé différentes traces de la langue bretonne, parlée pendant quelque temps dans leur région.

M. l'abbé Le Goff, avant de finir, présente au Congrès la septième édition de la *Langue Bretonne en 40 leçons* de M. François Vallée. Cet ouvrage a obtenu un réel succès et l'assemblée s'unit à l'orateur pour en féliciter l'auteur.

M. l'abbé Mary, professeur au Petit Séminaire de S^{te}-Anne, parle ensuite de l'état actuel du breton de Vannes et de son avenir. Il cite les contrées où il est en recul, explique les causes de ce recul et propose les moyens capables de l'arrêter. Il ressort de ses explications que l'ennemi le plus acharné de la langue n'est autre que l'école laïque et montre que le devoir des catholiques est, sur ce terrain comme sur beaucoup d'autres, d'entrer en lutte avec le laïcisme.

En terminant, le C^{te} de Gouyon, directeur général, et M. Le Nestour souhaitent qu'une union intime s'établisse entre le Bleun-Brug et l'Association Bretonne.

La séance est levée à midi.

BUREAU DU CONGRÈS

Présidents d'honneur :

MM. le Curé-Doyen d'Auray.
le Maire d'Auray.

Président du Congrès :

Le Général d'Aboville.

Section d'Agriculture et d'Economie

Président :

M. Marlin, Conseiller général d'Auray.

Vice-Présidents :

MM. le Marquis de Gouvello.
Comte de Langlais.
Gaudin.

Secrétaires :

Baron Fabre.
Vicomte du Boisbaudry.

Section d'Archéologie et d'Histoire

Président :

M. Marsille, Président de la Société Polymathique de
Vannes.

Vice-Présidents :

MM. Le Nestour, Président du Bleun-Brug.
le Colonel Fonssagrives.
le Vicomte Hervé du Halgouët.

Secrétaires :

Comte Georges de Perrien.
M. Jacques Martin-Lauzer.

BUREAU DE L'ASSOCIATION BRETONNE

*Présidents d'honneur**Anciens Présidents de Congrès :*

MM. Marseille, Vicomte de Marcé, Docteur Picquenard,
Comte de Keranfléc'h-Kernezne, Lefas, Général
d'Aboville.

Directeur général :

Comte de Gouyon de Coipel.

Trésorier général :

Comte R. de Laigue.

Section d'Agriculture et d'Economie*Directeur :*

M. Charles Houitte de la Chesnais.

Secrétaire général :

Vicomte Yves du Cleuziou.

Secrétaires :

MM. le Baron Fabre.
Huon de Penanster.
Docteur Le Pannetier de Roissay.
Comte de la Bourdonnaye.

Section d'Archéologie et d'Histoire

Directeurs :

Vicomte Alain du Cleuziou.
Comte de Calan.

Secrétaire général :

M. Emile Sageret.

Secrétaires :

MM. Le Guennec.
Jouon des Longrais.



DEUXIÈME SÉANCE

Mardi 22 Juin. — Séance de l'après-midi, 2 heures.

Président : Général d'ABOVILLE.

Secrétaire : M. HUON DE PENANSTER.

La séance s'ouvre sous la présidence du *Général d'Aboville*, assisté de *M. le Comte de Gouyon* et de *M. le Maire d'Auray*.

M. de Calan, qui a le premier la parole, explique en quelques mots, d'une façon aussi claire qu'intéressante l'histoire du pays d'Auray, en s'attachant plus particulièrement aux épisodes qui ont influencé l'histoire générale de l'époque. On peut en choisir quatre principaux :

1° La campagne de César contre les Venètes. L'historien fait ressortir la finesse de la politique de César qui consiste à s'appuyer tantôt sur un parti, tantôt sur un autre, mais toujours dans le but d'écraser celui qu'il combat ; tandis qu'au contraire Vercingétorix reste le chef d'un parti, sans l'être de tous, d'où infériorité.

2° La bataille d'Auray, en 1364. Les armées françaises, bien qu'égales en nombre aux armées anglaises leur étaient cependant inférieures, car elles ne possédaient pas à un même degré le « débrouillage » et le sens manœuvrier de nos ennemis. Cependant notre chef était bien supérieur, et la France ignore trop ce qu'elle doit à Duguesclin. Si la bataille d'Auray fut un désastre, c'est que Duguesclin n'était pas le chef. Il contrebalançait à lui seul par son génie toute la supériorité de l'armée anglaise.

3° Le troisième grand épisode se fixe à l'apparition de sainte Anne ; mais, au xvii^e siècle, la Bretagne a joué un rôle peu important par rapport à celui des autres régions de France. Ce qui caractérise l'époque, c'est le renouveau de la sainteté française avec la Bretagne en tête, où se sont brisées toutes les doctrines jansénistes et gallicanes.

4° Enfin, avec le quatrième épisode, nous arrivons à l'affaire de Quiberon. Le 27 juin 1795 la flotte anglaise débarque une petite armée sur la plage d'Auray : une bataille s'engage, et les

émigrés sont capturés. L'orateur fait ressortir le sens très net que les nationalistes ont eu de leur devoir, et la pensée des organisateurs qui a été de vouloir reconquérir la Bretagne par les Bretons en débarquant quatre régiments entièrement bretons ayant tous les officiers de même race. Le second contingent débarqué n'avait plus la même composition. Puis, c'est après la surprise du 21 juillet les exécutions. Les Anglais voulant alors concilier tous les partis nomment deux chefs : l'un, du parti modéré, un centre gauche, Puisaye ; l'autre, officier supérieur du service du roi, mais portant la cocarde tricolore, D'Hervily. Il était évident que ces deux hommes, représentant des tendances différentes ne pouvaient s'entendre très bien. Enfin, pour terminer cette triste époque, c'est après l'enrôlement des Français prisonniers dans les régiments des émigrés, la capture du fort Penthièvres et le rembarquement de Sombreuil, le triage d'une petite armée d'émigrés, répartie entre Vannes, Auray et Quiberon... la fusillade des prêtres, des domestiques et de tous ceux que l'on avait pu prendre.

Après cette brillante conférence suivie avec attention, la parole est donnée à *M. de Langlais* qui nous met au courant de l'enseignement agricole dans le Morbihan. C'est là malheureusement comme ailleurs, l'exode rural, et *M. de Langlais* met son espoir dans l'enseignement agricole primaire, qui doit donner à l'enfant l'amour de la terre. L'union des syndicats, formée depuis 1901 fait tout ce qu'elle peut dans ce but et organise chaque année des semaines rurales, œuvres de premier ordre et très suivies ; elle s'occupe aussi de l'enseignement ménager et de l'enseignement post-scolaire ; enfin de nombreux concours, auxquels malheureusement seules participent les écoles libres. A ce sujet, *M. de Gouyon* fait remarquer que l'enseignement agricole échappe à la politique. L'Association Bretonne s'y attache tout particulièrement et offre des diplômes. Les Côtes-du-Nord sont pour cela en avance sur les autres départements bretons.

M^{me} Sageret nous fait part ensuite de l'Enseignement ménager dans le Morbihan, œuvre fondée en 1912 par *M^{me} la Générale Coustis de la Rivière*, à laquelle la présidente actuelle, *M^{me} Cézar*, s'est toute dévouée. C'est le complément nécessaire de l'enseignement agricole. On organisa d'abord des cours ambulants, mais depuis le syndicat féminin, qui a confiance dans l'avenir, a formé, à Kermaria, en Locminé, un cours fixe de sept mois, dont la durée est restreinte mais bien employée. La

formation n'est pas toujours suffisante, mais elle est au moins ébauchée.

Lecture est ensuite donnée du rapport de *M. Yves du Cleuziou* sur les examens de l'école d'agriculture du Nivot : examens ayant donné toutes satisfactions et auxquels l'Association Bretonne donne un prix.

Puis le mandat de la commission d'examens du Nivot, composée jusqu'alors de *MM. Yves du Cleuziou, D^r Picquenard* et *Huon de Penanster*, est renouvelé pour cette année en adjoignant à cette commission *M. Houitte de la Chesnais*.

Enfin la séance est levée après la communication d'une lettre de *M. Alain du Cleuziou* signalant que le sujet donné cette année aux collègues pour l'Histoire de Bretagne, était : « Pardon de la paroisse et vie du Saint. »



TROISIÈME SÉANCE

Mercredi 23 Juin. — Séance du matin, 9 heures.

Président : Général D'ABOVILLE.

Secrétaire : M. Jacques MARTIN-LAUZER.

La séance s'ouvre à neuf heures par une communication, importante et technique, de *M. Théophile Martin*, conseiller général du canton d'Auray, sur l'ostréiculture en général et, tout particulièrement, sur l'élevage de l'huître dans le Morbihan. Successivement *M. Théophile Martin* donne des détails sur la naissance de l'huître, sur sa vie, sur l'époque où elle fraie (de juin à la mi-juillet), sur les collecteurs, les coffres pour le naissain, sur les fonds de l'eau et la température exigés. Puis il signale les ennemis de l'huître, les poissons qui la broient, ceux qui la sucent et ceux qui la râpent.

A la suite de cette communication un échange d'idées et d'interrogations s'engage entre le *général d'Aboville*, *M. le Maire d'Auray*, le *Cte de Gouyon*, directeur général, le *colonel Fonsgrives*, *MM. Sageret* et *Cormier*.

M. Emile Gabory, archiviste de la Loire-Inférieure, parle du fabuleux Gaston, cet obscur perruquier de Saint-Christophe-du-Ligneron, qui, à son insu et par un concours de circonstances incroyables, finit par passer aux yeux des Princes, des émigrés et des Anglais pour généralissime des armées catholiques et royales en 1793. Jamais mystification ne rencontra plus de succès et elle était involontaire ! Mais le pauvre Gaston Bourdic fut tué par les Républicains sans avoir jamais connu la gloire éphémère attachée à son nom.

M. le vicomte Hervé du Halgouët présente un curieux mais bref document de l'année 1407 : c'est un inventaire fait à Josselin après la mort du connétable de Clisson. Bien des titres curieux y sont analysés.

M. l'Abbé Le Claire donne au Congrès le compte-rendu détaillé des fouilles opérées par lui près du Minihy et de La Chapelle en Mauron. Il se trouve en présence de substructions gallo-romaines considérables et tout fait penser qu'on va mettre au jour les restes d'un temple païen ou d'un baptistère de la plus

ancienne époque romane. Le mémoire est accompagné de cartes explicatives et de plans qui démontrent toute l'importance de cette découverte en un terrain où la tradition met le premier emplacement de Mauron.

M. le vicomte Gilles de la Villarmois donne lecture avec explications d'un rapport découvert dans les archives du château de la Roche-Chevreux, lequel fut adressé pendant les Cent-jours par MM. de Marans et de Cheffontaine au duc de Bourbon, dont ils étaient aides-de-camp. Ce rapport nous fait voir la Petite Chouannerie et l'insurrection de 1815 sous son véritable jour, ses succès, ses déboires et nous fournit des renseignements très précieux sur les causes qui contribuèrent à son échec, lequel eût pu lui être fatal si la chute de Napoléon n'était survenue.

La séance est levée à midi un quart.

QUATRIÈME SÉANCE

Mercredi 23 Juin. — Séance de l'après-midi, 2 heures.

Président : Général d'ABOVILLE.

Secrétaire : Jacques MARTIN-LAUZER.

La parole est donnée à *M. Louis Marsille*, président de la Société Polymathique, spécialiste distingué en matière d'archéologie préhistorique, au sujet *des lechs, des menhirs et des alignements*. Il ne faut d'abord pas oublier que les tumulus et leurs dolmens sont des monuments funéraires, des tombeaux. Les menhirs, eux, sont des monuments religieux, comme l'étaient les obélisques égyptiens, comme le sont nos croix chrétiennes. César en parle d'ailleurs dans ses *Commentaires* et les appelle *simulacra*. Dans les alignements, il faut voir un centre de cérémonies religieuses. Quant aux lechs, la question est plus compliquée. *M. Marsille* dit qu'on doit les considérer comme les successeurs des tumulus et des menhirs dont ils affectent les formes mais très réduites. Revenant aux alignements, *M. Marsille* explique leur raison d'être, leur orientation, la façon dont ils sont disposés, avec leurs *menhirs-index* en vue d'observations astronomiques et pour la division de l'année entre les équinoxes. Il est regrettable qu'on ne puisse arrêter le vandalisme des cultivateurs qui détruisent les menhirs ! Depuis 1880, deux cents menhirs des alignements d'Erdeven ont été exploités !

La conférence de *M. Marsille* était accompagnée d'explications techniques que l'auteur fournissait avec l'aide de dessins et de schémas sur un tableau noir.

M. le général d'Aboville remercie et en même temps félicite l'orateur.

La parole est ensuite donnée au *Colonel Fonssagrives* avec lequel l'on revit les lointaines et terribles heures de la bataille d'Auray le 29 septembre 1364.

Après l'insuccès des négociations, Charles de Blois et Jean de Montfort décidèrent d'appeler aux armes. Jean de Montfort entra sans coup férir dans Auray qui ne fut jamais protégée par des murailles et qui était donc une ville ouverte. Mais son vieux château-fort autour duquel les maisons s'étaient peu à

peu groupées pour la former, était défendu par un écuyer du parti français, Henri du Haut-Téruel. Quelques coureurs de l'armée de Charles de Blois prévinrent que la place serait bientôt secourue et de tenir jusqu'à la Saint Michel. Mais le manque de vivres se faisait sentir.

Passant par Plumergat, venant du nord au sud, l'avant-garde de Charles de Blois aperçut des signaux de détresse. Un arbalétrier fut envoyé sous les murs et lança une flèche contenant un message. Les assiégeants s'en aperçurent. Et ainsi Jean de Montfort fut prévenu que l'ennemi arrivait. Il sortit de la ville et alla se placer parallèlement à la rivière. Charles de Blois voyant que les Anglo-Bretons n'attaquaient pas prit l'offensive. Il traversa le cours d'eau sans être inquiété et, après avoir rangé son armée face à Auray et au sud, il la divisa en trois corps dont l'un seulement fut commandé par Duguesclin. Quand le signal du combat fut donné dans l'armée franco-bretonne, chacun courut en avant sans but autre que celui de frapper. Il n'en était pas de même dans l'armée anglaise ou anglo-bretonne qui, ayant une tactique et de la discipline, réussit, en définitive, à cause de cela à rompre l'armée française. Son chef, Charles de Blois, fut tué et le vaillant Duguesclin fait prisonnier. Le reste de l'armée fuyant dans la direction de Vannes fut poursuivi par Clisson qui eut l'œil droit crevé.

Charles de Blois tomba, frappé par le chevalier de Lesnérac, à l'endroit où se trouve le maître-autel de la chapelle de la Chartreuse. Jean de Montfort ordonna qu'on relevât le corps avec tous les honneurs dus à un vaincu courageux et malheureux et le fit conduire à Guingamp où il fut inhumé.

M. le colonel Fonssagrives accompagna ce récit de nombreux détails historiques et militaires. Il s'étendit sur la topographie du terrain et montra au tableau la disposition et le nombre des armées adverses.

La séance est levée à quatre heures du soir et les membres du Congrès, dirigés par le *Colonel Fonssagrives*, vont visiter le champ de bataille d'Auray, le champ des Martyrs et la Chartreuse.



Rapport de la Commission d'Examens du Nivot

EN 1925

L'année dernière, au congrès tenu à Rennes, nous fûmes chargés, MM. le docteur Picquenard, Huon de Penanster et moi, de représenter l'Association Bretonne aux examens de fin d'études, subis par les élèves de l'École d'Agriculture du Nivot. (M. Huon de Penanster, retenu au dernier moment, ne put se joindre à nous.) Nous nous trouvâmes donc (M. Picquenard et moi), le 17 juillet 1925, à l'école pour assister à ces examens, et nous venons vous rendre compte de ce que nous avons constaté.

Notre mission était de vous représenter aux examens subis par les élèves qui ont fini leurs études, mais nous acceptâmes avec plaisir de faire subir l'examen de botanique aux élèves ayant suivi le cours préparatoire et à ceux qui terminaient leur première année d'étude. Cet examen était dépouillé de toute apparence scientifique et il était essentiellement pratique. Nous nous sommes transportés dans un champ et là l'élève interrogé devait déterminer immédiatement la plante que nous lui indiquions sans se servir d'aucun livre. Il fallait donc qu'il fût rompu à ce travail par une pratique fréquente. Nous devons dire que cet examen a été brillant. Nous avons interrogé 37 élèves. Chacun d'eux, pris isolément, loin de ses camarades, a dû nous donner le nom de 15 ou 20 plantes que nous lui désignions au hasard sur le sol. Le plus grand nombre nous ont fait connaître le nom vulgaire, en français ou en breton, de toutes les plantes indiquées. Ceux qui se sont trompés ont été le plus petit nombre et leurs erreurs n'ont pas dépassé le tiers des noms donnés. Nous pouvons donc dire que les études de botanique sont très développées et les notes d'examen qui nous furent communiquées nous ont montré que, pour les autres matières, le niveau des études n'était en rien inférieur.

Mais ceci était un hors-d'œuvre, pendant que la commission d'examen habituelle était occupée de son côté à faire subir d'autres épreuves aux mêmes élèves. Ces examens terminés nous nous sommes occupés des jeunes gens qui ayant achevé leurs études sollicitent la délivrance du diplôme constatant

leur parfaite connaissance des matières qui leur ont été enseignées au cours des deux années pendant lesquelles ils ont séjourné à l'école. Ce diplôme est délivré d'abord sur le vu des notes obtenues aux examens subis chaque trimestre au cours de la scolarité devant une commission spéciale présidée par M. Pierre Belbeoch, ingénieur agricole, assisté de quatre autres agriculteurs éminents du Finistère, eux aussi diplômés. C'est à cette commission que nous nous sommes joints pour faire subir la dernière épreuve. Cette épreuve consiste en une thèse rédigée sur un sujet tiré au sort et soutenue devant la commission, et dans la confection du plan coté d'un bâtiment rural, d'une installation agricole, etc., également tirés au sort. Comme sujet de thèse, nous vous indiquerons les sujets suivants : l'assolement ; les prairies naturelles, leur création, leur entretien ; la fenaison ; les moteurs mécaniques utilisés à la ferme, leurs avantages et leurs inconvénients ; la culture du froment. Comme plans : un hangar pour loger 100.000 kilos de foin ; un hangar pour loger les instruments intérieurs d'une exploitation, en indiquant leur emplacement ; une étable pour 20 bêtes à cornes, etc., tous ces plans devant être établis en coupe et en élévation et en plan par terre. Nous vous dirons franchement que nous avons été surpris par les travaux que nous avons examinés. Nous ne nous attendions pas à trouver des travaux aussi sérieusement faits, aussi complètement documentés. Les candidats étaient au nombre de six ; tous sans aucune hésitation ont obtenu le diplôme et le méritaient. Les thèses étaient traitées d'une façon succincte, ce qui ne les empêchait pas d'être très complètes. Elles constituaient des travaux personnels où les différentes questions étaient exposées avec méthode par quelqu'un qui les connaissait à fond et était capable de soutenir son opinion contre les objections qui lui étaient faites. Quant aux plans, ils étaient très sérieusement étudiés, les dimensions des bâtiments établies avec soin pour qu'ils puissent être utilisés au mieux de leur destination tout en ne laissant rien à désirer au point de vue de la solidité. Enfin au point de vue de l'exécution matérielle, ces plans étaient très soignés. Mis entre les mains d'un entrepreneur, celui-ci aurait pu établir immédiatement et sans difficulté le coût de la construction.

Nous avons été fort satisfaits de ces examens, et cette satisfaction même nous a mis dans un grand embarras. Nous avons mandat de délivrer un prix à l'élève le plus méritant. Or les deux premiers, dont la supériorité sur leurs condisciples n'était

d'ailleurs que relative, arrivaient ex-œquo entre eux. Leurs notes scolaires étaient parfaites, pour l'un et pour l'autre pendant toute la durée de leurs études. Les professeurs, interrogés par nous, nous disaient qu'ils ne pouvaient avoir de préférence, étant également satisfaits de l'un et de l'autre. Une seule inégalité existait : l'un était plus habile que l'autre dans l'exécution des travaux. Cette différence devait emporter notre décision ; mais était-elle d'une importance telle que nous devions faire bénéficier l'un de la totalité du prix dont nous avons la disposition ? Nous ne l'avons pas pensé, d'autant plus facilement que les professeurs nous faisaient remarquer, avec juste raison, qu'il y aurait une certaine injustice à faire bénéficier un seul des lauréats de la récompense décernée par vous lorsque la supériorité de l'un sur l'autre était si légère. Aussi nous avons divisé le prix en deux, nous avons abonné le premier au *Journal d'Agriculture pratique* et nous lui avons donné l'ouvrage sur la culture du blé, du professeur Heuzé. A l'autre nous avons remis un dictionnaire d'Agriculture. Tous ouvrages qui nous furent indiqués par les professeurs comme pouvant constituer un premier fonds de bibliothèque pour ces jeunes gens et nous avons su qu'ils en avaient été satisfaits. Quant aux diplômes, nous les avons signés en votre nom, *car ils sont délivrés au nom de l'Association Bretonne*, de la Société des Agriculteurs de France et de l'Union des Syndicats agricoles du Finistère, représentés également dans la commission d'examen.

Le succès de la première promotion sortie de l'École du Nivot fait bien augurer de l'avenir et constitue un début qui promet. Elle était peu nombreuse, il est vrai. Mais l'école, avec raison, préfère avoir un petit nombre d'élèves d'élite plutôt qu'une foule médiocre. D'ailleurs si nous sommes bien renseignés, la réputation de l'école commence à s'établir, on sait que les études y sont sérieuses, aussi le nombre des élèves s'est accru. Nous ne pouvons donc, en terminant notre rapport, que vous demander de continuer à accorder votre bienveillant concours et vos encouragements à l'école en désignant encore une commission pour assister aux examens et en autorisant les membres de cette commission à allouer un ou plusieurs prix aux candidats, s'ils semblent le mériter après les épreuves subies.

Rapport de la Commission des Examens du Nivot

JUILLET 1926

Mandatés par l'Association Bretonne pour la représenter aux examens de sortie des élèves de seconde année, à l'École d'Agriculture du Nivot, nous nous sommes rendus, MM. de la Chesnais et de Penanster, le 19 juillet, à l'école, regrettant vivement de n'y point trouver M. du Cleuziou qu'une indisposition avait retenu chez lui, et le docteur Picquenard, empêché au dernier moment. Nous avons à attribuer le prix décerné par l'Association Bretonne à l'élève qui, tant par son travail et sa conduite que par ses différents examens et particulièrement celui de sortie, présentait la moyenne la plus élevée tout en donnant la plus grande satisfaction à ses professeurs durant la durée de son stage. Ce prix ne doit pas être obligatoirement attribué et n'est offert que s'il est vraiment mérité. Il nous a paru parfaitement mérité et c'est sans hésitation que nous l'avons donné avec l'approbation des maîtres à l'élève sorti premier et qui réunissait largement toutes les conditions exigées pour le mériter. Toutes ses notes et les moyennes de ses divers examens étaient excellentes : pour son examen de sortie, sa moyenne était de 18 sur 20. La thèse qu'il nous présenta était très bien rédigée, parfaitement fouillée et exacte, bien que faite sans le concours d'aucun livre. C'était une question qui avait été partiellement traitée dans le cours, mais qui demandait beaucoup d'intelligence et de réflexion. À l'oral, la thèse a été aussi bien soutenue et, à toutes les questions posées, les réponses ont été excellentes et dénotaient un élève qui possédait un fonds aussi excellent qu'étendu de la science agricole.

Si le premier élève nous a donné toutes satisfactions, il en est bien de même des cinq autres qui subissaient en même temps l'examen, car il nous a été fort difficile de départager entre eux les concurrents, sauf un, qui était un peu inférieur. Tous nous ont présenté des thèses excellentes mais inégalement difficiles, car chaque élève tire au sort sa question qu'il est seul à traiter et par ses propres moyens, sans aucun secours. Les uns avaient des questions du cours, qui étaient plus faciles que certaines questions uniquement de bon sens et de réflexion qui incom-

baient à d'autres. Et précisément ce qui a été la cause de notre admiration c'est de voir toutes ces questions, en général très étendues, également bien traitées et soutenues à l'oral. Nous avons été émerveillés du fonds que possédaient ces élèves et de l'étendue de leur science qui sont tout à l'honneur des maîtres si dévoués et si compétents qui dirigent cette école ; car c'est un vrai tour de force que de former aussi complètement des élèves en deux ans sans négliger non plus la partie pratique qui est aussi en honneur que la partie théorique. Sur la demande des maîtres, nous avons procuré au lauréat l'*Omnium agricole*, qui lui constituera ainsi un début de bibliothèque agricole, où, le cas échéant, il pourra se reporter grâce à la générosité de l'Association Bretonne.

C. HOUITTE DE LA CHESNAIS.

P. HUON DE PENANSTER.



EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Du Jeudi 24 Juin 1926

La dernière journée du Congrès, jeudi 24 juin, a été consacrée comme d'habitude à l'excursion. Aux congressistes s'étaient joints une vingtaine de membres de la Société Polymathique du Morbihan, avec le colonel Fonsagrives.

A huit heures et demie, auto-cars et automobiles quittent Auray sous la conduite de MM. Louis Marsille, président de la Société Polymathique, et du Comte de Calan, directeur de la section d'archéologie et d'histoire à l'Association Bretonne et chargé de cours à l'Université Catholique d'Angers. M. Marsille avait assumé la tâche de donner sur place les explications au point de vue archéologique et M. de Calan celles qui concernaient l'histoire.

On passe d'abord par Locmaria en Plœmel, où se trouve la vieille chapelle d'un ancien établissement hospitalier disparu depuis longtemps. Au milieu du petit édifice sacré qui a été remanié et raccourci il y a une centaine d'années, se voit la superbe pierre tombale de Pierre, fils d'Alain de Brouërec avec figures, armoiries, emblèmes et inscription en vieux français, datée de l'année 1340. Quelques minutes après avoir quitté Locmaria, les excursionnistes traversent le bourg de Plœmel, y franchissent la voie ferrée d'Auray à Quiberon et arrivent à la chapelle St-Méen, toujours en Plœmel, dont la fondation est attribuée aux Templiers, et qui est remarquable par de nombreux détails de construction, par ses vieux vitraux, dont un armorié de 1556, et par la remarquable fontaine Sainte-Anne qui l'avoisine.

On continue ensuite jusqu'à Mendon, pour gagner de là l'île ou la presqu'île de Locoal. Sur le point d'y entrer, on s'arrête au fameux lech de Penpont qui, au dessus d'une croix gravée dans sa pierre, porte l'inscription : *Croux Prostlon*, et on arrive au bourg. Cette petite localité est remarquable par les bâtiments fort délabrés, mais pas encore ruinés, du prieuré Saint-Goal qui ressortissait à l'abbaye de Redon. Car toute cette presqu'île, après avoir

appartenu, dit-on, aux Templiers, puis, lors de leur suppression, aux Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, échut enfin à l'abbaye de Redon qui la possédait encore au moment de la Révolution.

L'île de Locoal se termine vers l'ouest par un prolongement péninsulaire, quelquefois insulaire suivant le niveau des hautes marées, qui constitue la presqu'île de la Forêt. C'est actuellement la propriété, fort pittoresque, de M. Gaudin, membre de l'Association Bretonne, dont l'habitation se trouve en face d'un site idéal sur le bras de mer, vaste et découpé, appelé communément rivière d'Étel. Cette presqu'île, surnommée par les chouans du Morbihan « île fortunée » ou « île du Bonheur », fut longtemps, surtout sous le Directoire et le Consulat, l'incomparable asile et refuge de Georges Cadoudal et de son état-major. M. Gaudin fit voir les cachettes, pratiquées dans l'épaisseur des larges talus, qui pouvaient facilement recevoir, suivant le cas, des marchandises ou même des personnes.

Retour à Mendon pour gagner Saint-Cado sur la rivière d'Étel; on y voit la glissade de Saint Cado, le pont du diable, la chapelle avec son tombeau. Après avoir contemplé la belle vue de mer dont on jouit du haut du pont Lorois, ce remarquable pont suspendu, on fait un appréciable crochet vers l'ouest pour gagner Etel où les excursionnistes, sans trop de peine mais après quelque attente, finirent par faire un excellent déjeuner à l'Hôtel Moderne.

L'après-midi est consacrée à la visite de monuments mégalithiques : alignements d'Erdeven, de Crucuno, dolmens à galerie le long de la route qui d'Erdeven conduit à Plouharnel d'abord et à Carnac ensuite. Dans ce gros bourg qui revendique volontiers le qualificatif de *ville*, les excursionnistes consacrent une bonne partie du temps qui leur reste au Musée Miln dont son conservateur, M. Zacharie Le Rouzic, leur fait les honneurs avec sa compétence bien connue.

Au milieu des alignements a lieu la dislocation de l'expédition. Tous regagnent ou regagneront Auray, mais les uns directement, les autres par un détour qui les fera y arriver bien plus tard.



MÉMOIRES

Les Régiments émigrés à Quiberon



Lorsque l'armée des émigrés s'était constituée en 1792, ceux-ci s'étaient groupés, soit entre officiers des mêmes régiments, soit entre compatriotes. Ces deux causes d'attraction survécurent au licenciement, et nous les voyons agir dans toutes les créations qui eurent lieu en 1793 et 1794. Le régiment du Dresnay est le type de l'organisation provinciale (1). Sur quarante-sept officiers, sous-officiers ou soldats tués ou fusillés, je compte trente-six Bretons, MM. de Talhouet, père et fils, de Kergariou, du Vergier, de Carcaradec, de Kerhué, de Querebars, de Saint-Pierre, de Quilien, Gouyquet, de Tréouret, du Quengo, Blanchouin, Le Vaillant, de Courson, de Cheffontaine, de Beauregard, deux du Coetlosquet, de la Biochaye, de Calan, de la Chevière père et ses deux fils, du Boisbaudry, de Cillart, de Derval, de Largentaye, de Lanjamet, de la Houssaye, de Beaufort, Le Gualès, de la Noue, de Champsavoy, de Boishue, le chevalier du Dresnay, Jocquet, Flamant, Fesse-

(1) Le major Churchill a publié une liste complète des officiers de du Dresnay, Hervilly, La Châtre, Périgord et Hector (*Réimpression de l'Etat militaire pour 1789*, p. 154, 166, 280, 339 et 385). M. Bittard des Portes a donné deux documents officiels, l'état des officiers de Béon et de Damas lors de leur première organisation en 1793 (*Les Emigrés à cocarde noire*, p. 68 et 70). Les états partiels qu'il donne des autres régiments renferment quelques inexactitudes : ainsi p. 311 il attribue à Hervilly MM. de Castel et de Verbois qui étaient de La Châtre, p. 306 il met dans La Châtre M. de Calan qui servait dans du Dresnay, p. 583, il attribue à Hector les deux du Plessis et d'Amboix qui servaient dans La Châtre, etc., etc., à Damas M. de Grave (p. 589) qui servait dans Hervilly. De plus il confond les grades avant et pendant l'émigration. MM. d'Avary, de Vassy, de Navailles et de Briges n'étaient pas majors dans d'Hervilly (p. 582) : ces officiers, qui avaient rang de major avant 1789, n'y étaient que capitaines ou lieutenants. L'état-civil des morts de Quiberon a été établi de façon très exacte par M. de la Gournerie dans son livre capital, *les Débris de Quiberon*. J'y ai cependant relevé quelques erreurs : du Bac de la Chapelle n'était pas officier dans Hervilly, c'était son homonyme, de la Chapelle de Béarnès, de même M. de Grammont, volontaire dans Hector, a été confondu par M. de la Gournerie

lier, Falhun : six sont de la Basse-Normandie, MM. de la Bonneville, de Grandval, de Percy, de Sainte-Suzanne, de Colardin, de Panthou. Parmi les autres, M. de Lage est né en Bretagne d'un père saintongeais et d'une mère bretonne, M. de Coustin est d'origine limousine mais marié à une Bretonne, M. de Roquefeuil est un Rouergat établi en Bretagne. Un officier, d'Orvilliers ; deux sous-officiers, de Féletz et Bourguignon ; un soldat, de Cotte. sont les seuls que rien ne rattache à la Bretagne. Parmi les survivants, rescapés de Quiberon ou demeurés au dépôt, je trouve soixante-dix Bretons, trois du Dresnay, trois de La Monneraye, de Gouyon, de Tromelin, deux de Cornulier, Le Grand, de Saint-Georges, de Poulpiquet, de la Marche, de Pontbelanger, de Guernisac, deux de Botherel, deux de La Baronais, deux de Montmuran, deux de La Noesèche, de Trédern, etc., etc. Le marquis de Sainte-Suzanne, MM. de Baudre, de Bernaville, du Poirier, sont Bas-Normands, M. de Boutillier est probablement Vendéen, M. de Las Cases est un Languedocien marié en Bretagne, de sorte qu'un Beauceyron, M. de Brizay, deux Bordelais, MM. de Brivazac et de Giron, et peut-être un Limousin, si M. de Saucillon est un Sanzillon, et non un Sécillon, n'ont rien qui les rattache aux pays de l'Ouest.

Sans être aussi générale, la prépondérance de l'élément breton dans le régiment d'Hector n'en est pas moins réelle. Je note parmi les morts, tués ou fusillés, MM. de Boiséon, de Trécesson, de Kergariou, de Bézilal, deux de Cillart, de Kerguern, de Saint-Pierre, de Kerouartz, de la Villeloays, de la Villevolette, deux de Carcaradec, de Portzamparc, du Quengo, de Tronjoly, de Coetaudon, de Coetudavel, du Tré-

avec son père dont il lui a donné l'état-civil, et avec le comte de Grammont, capitaine dans Hervilly. Navailles est un ancien lieutenant de vaisseau et non un officier d'Orléans-cavalerie. Les registres des commissions militaires (Arch. Morbihan, L. 580 à 583) permettent de compléter ou de rectifier certaines notices. Baulavon servait dans Hervilly et non dans Rohan, Victor du Boistesselin dans Périgord et non dans Béon, Montrouand dans La Châtre et non dans du Dresnay. Certaines indications sont cependant sujettes à caution. Le jugement de la commission d'Auray du 12 thermidor s'appliquerait d'après son intitulé au personnel du régiment de Rohan, or j'y trouve Goux, qui est de La Châtre, Boucher et Verne qui sont d'Hervilly. Certains interrogatoires sont muets sur ce point. Bourdon de Ris, par exemple, ne dit pas où il servait.

vou, le Bihannic, de Lézérec, de Menou, de Melesse, de la Voltais, de la Guyomarais, de la Villegourio, de Kerevert, de Kerlerrec, du Breignon, de Léhelec, de la Violais, de Forges, parmi ceux qui s'échappèrent ou qui étaient restés au dépôt MM. de Saint-Riveul, de Vossey, de Moelien, de Guichen, de Kersabiec, du Laurent, de Parscau, de Charbonneau, de Sieurne, Le Fruglais, de la Crochais, de Coetaudon, de Tromenec, de La Noue, Nouel. Ajoutons-y treize Vendéens, dont plusieurs sont d'origine bretonne, huit morts, MM. de Soulanges, Grelier, Gilbert, de Beauregard, de Ponzay, deux de Saint-André, de Royrand, Bouhier (que l'état Churchill écrit Bouyé), cinq survivants, le colonel d'Hector, MM. de Vaugiraud, de Suzannet, de Gourdeau, de la Bonnetière, treize Bas-Normands, neuf morts, de Baudran, de Lhérondel, de Chavoy, de Bellefond, deux de Garat, de Carneville, de Grammont et de la Troupelinière, cinq survivants, d'Asnières, d'Escures, de la Chassaigne, de Cheux et de Gatigny, un Manceau tué, de Fontaine-Mervé, un Angevin survivant, d'Andigné, six Poitevins tués, les trois Viart, de la Haye, de Vérine, de la Laurencie.

Neuf officiers appartiennent à l'Aunis et à la Saintonge, les trois Froger, de la Corbinière, de Maurville, de la Clocheterie, de Baraudin, de la Guarigue, de Saint-Aulaire, quatre au Bordelais, les deux du Paty, de Mondénard et de Lombard, deux au Périgord, du Cluzel et de Saulnier, trois au Limousin, de la Morélie, de Chaumareix, de Brie, deux à la Gascogne, de Crouseilhès et de Montaut, deux au Languedoc, de Caux, de Pac, trois à la Provence, de Champclos, de Salves, de la Baume, trois à l'Auvergne, de Canillac, d'Orcet, de Comblat, un au Berry, de Mauvisse, un à la Touraine, de Razilly, un au Vendomois, de Jupeaux, un au Nivernais, de la Ferté, un à la Franche-Comté, de Grozon, un au Parisis, Colbert, deux à la Haute-Normandie, de Sainneville et d'Aché, un à la Picardie, Danzel. Comme pour du Dresnay, presque tous les sous-officiers ou simples soldats ont été épargnés, quatre seulement ont péri, deux Bretons, Gesril et de Boisboissel, un Bas-Normand, Jouenne, un Vendéen, Louis de Beauregard, un Provençal, Sourisseau, un Parisien de Villecrenes (S.-O.), Née.

Sans atteindre à d'aussi fortes proportions, le contingent des provinces de l'Ouest est encore considérable dans d'autres régiments. Tel est le cas d'Hervilly. Ce régiment

offre une particularité assez rare : c'est le nombre relativement considérable d'officiers appartenant à la région parisienne, qu'il s'agisse d'individus plus ou moins complètement parisiens, Le Tourneur (de Paris), de Parseval (de Paris), d'Hudebert (de Dammartin, Seine-et-Oise), d'Espinville (de Lagny en Brie), d'Atilly (de famille mâconnaise établie près de Brie-Comte-Robert), de Melford, de Sainte-Beuve, d'Arbouville, de Grave, d'Ambrun, Le Charron (né en Alsace, mais de famille gatinaise), de Briges (originaire du Gévaudan), ou de simples Parisiens de naissance, d'Hervilly, de Grave, de Beaufort, de Jumilhac. De nombreuses provinces sont représentées dans ce régiment : mais si l'on partageait la France en deux moitiés égales par une ligne verticale tirée du Sud au Nord, on constaterait que le contingent des pays situés à l'Ouest de cette ligne est beaucoup plus considérable que celui des pays situés à l'Est. Ceux-ci ne fournissent en effet, en plus des onze Parisiens authentiques que je viens de citer, que quatre Champenois, de Chieza, de Chambrulard, de Chalancey et de Lirey, trois Lorrains, de Vautrain (1), de Vellecour, de Rosnes, un Alsacien, de Vauzlemont (né à Wissembourg), un Comtois, de Faverney, deux Bourguignons, de Damas et de Précy, un Dauphinois, de Gilliers, dix Provençaux, de Tassy, de Possel (de Toulon), Barret (de Tarascon), Verne (de Rians, Var), Arnaud (né à Constantinople mais originaire de Toulon), Lambot, Guillabert, de Paule, Champeaux, de la Canorgue ; sept Languedociens, de Boissieux, Cognet (de Monistrol (Haute-Loire), de Traisac (de Nîmes), de la Reyranglade, de Jessé (de Béziers), de la Nougarede (de Castelnaudary), Rey, un Rouergat, de Bonafous, deux Auvergnats, de Champflour et du Chambon, un Bourbonnais, de Ligoudès, un Orléanais d'origine béarnaise, d'Avaray, un Blésois, de Montmarin, deux Berrichons, de Préville, de Macé, un Marchois, Desplagnes, en tout quarante-neuf officiers. Au contraire, à l'ouest de cette ligne j'en trouve soixante-et-onze : un Flamand, Busigne (d'Armentières), un Artésien, de Courtebonne, trois Picards, d'Hervilly, de Saint-Crend, d'Estouilly, six en Haute-Normandie, de Saint-Paer, de Barrois, deux de Caqueray, de Blossville, de Perdreauxville, douze en Basse-Normandie, deux de Balleroy, de Boisdeffre, de Blainville, de Séran, de Crenay, de Chamerottes, de Vassy, d'Enneval, de Beau-

gendre, de Malorty, de Guerpel, douze Bretons, deux de Boisgelin, de Pont-l'Abbé, deux Charbonneau, de la Landelle, deux de Faymoreau, du Vergier, de Mézillac, de Kersabiec, de Pioger, un Manceau, de Saint-Didier, trois Angevins, de la Boissière, de Boisleve, de Biré ?, quatre Vendéens, de Suzannet, de Vaugiraud, de la Coudraye, de la Bassetière, deux Poitevins, d'Orfeuil et du Roch, un Angoumois, de Sautereau, un Limousin, de Lomenie, deux Périgourdin, de la Chapelle et de Jumilhac, un Bordelais d'origine irlandaise, Sutton, onze en Quercy, deux Péchohier, de Floirac, de Vassal, Imbert, de Nadaillac, de Cours, Duprat, et probablement Dumont, Delteil, et Delplat, six Gascons, de Navailles, d'Angos, d'Arblade, de Priellé, de Montastruc, de Mauléon, un Toulousain, de Beaufort, trois Albigeois, de Ranchin, et deux de Puysegur.

Le régiment d'Hervilly n'était lui-même dans une large mesure que l'héritier de deux autres corps royalistes. Dix-sept au moins de ses officiers, beaucoup de sous-officiers et de soldats venaient de *Royal-Louis*, régiment formé à Toulon en 1793 pour défendre la ville insurgée contre les troupes de la Convention, de concert avec la garnison anglo-espagnole. Douze autres avaient servi dans la garde constitutionnelle, sans compter certains sous-officiers devenus officiers dans Hervilly. Ce corps est particulièrement intéressant, parce qu'il groupa ceux des royalistes qui essayèrent de constituer à Louis XVI une troupe fidèle, en dehors des cadres de l'émigration. Il me paraît même très probable que c'est une raison politique qui a porté le gouvernement anglais à joindre d'Hervilly à Puisaye dans le commandement de l'expédition. Ces deux noms étaient destinés à rassurer les Français qu'aurait inquiétés la présence des seuls émigrés. Puisaye, ancien député centre-gauche, symbolisait le ralliement des révolutionnaires modérés, des hommes de 1789. Hervilly, colonel de la garde *constitutionnelle*, jouait le même rôle vis-à-vis du centre-droit. La composition régionale de la garde constitutionnelle est très variée. La Bretagne y est représentée par six officiers, MM. de Pont-l'Abbé, de Pluvié, de Lehelec, de Marcilly, de Talhouët et de Goyon, chiffre peu élevé, assez analogue à celui du Maine, de la Guyenne, du Languedoc, de la Franche-Comté, du Dauphiné, très inférieur à celui de l'Anjou, de la Normandie, de la région parisienne, de la

Champagne, de la Lorraine, de la Bourgogne, de la Provence, du Bourbonnais, du Limousin, de la Marche.

Le régiment de La Châtre, qui recruta presque tous ses soldats parmi les catholiques populations de la Flandre et de l'Artois, est surtout composé, en tant qu'officiers et que volontaires nobles, d'individus du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Une liste d'officiers et de sous-officiers au moment de sa formation en 1793 (1) nous fournit vingt-cinq noms du Sud-Ouest, dont deux de Najac, deux de La Peyrouse, d'Auriol, de Vergnette, de Burbas (du Tarn), les deux d'Amboix (de l'Ariège), de Lafitté (?), de Boutaud (de la Haute-Garonne), d'Argoubet (des Landes), de Sobiras, d'Espagne (des Basses-Pyrénées), de Montlezun, de Belford, Dumont ? (du Lot), Saunier (de la Dordogne), des Bruslys, de Lavour (de la Corrèze), de Bonnevin (de la Charente-Inférieure), de la Broue (de la Charente), de Coquet, de Laborde (du Lot-et-Garonne), de Fontanes (du Gers), un Poitevin, Louis de Mesnard ?, sept Bretons, deux de la Moussaye, de la Chevière, de Kermenan, de Kergoff, de Hirel, de Kerstrat, quatre Angevins, deux de Boissard, de Jousselin, de Biré ?, un Percheron, de Carbonnière, quinze Bas-Normands, Le Vallois, de Ronnay, de Valconseil, de La Favrie, du Mellenger, deux de la Houssaye, Chrétien, Le Tellier, de Chabert ? de Villedieu ? de Montreuil, d'Houidetot, d'Yon, de Pierrepont (né en Brie, mais d'origine normande), neuf en Haute-Normandie, de Franval, de Blondel, de Combles, deux de Torcy, de Quincarnon, d'Haize, de Brossard, Le Vaillant, quatre en Picardie, Le Pelletier, de Vitasse, de Philibeaucourt, du Jay, deux Artésiens, de Bertrand, de Béthume, un Flamand, de Foucauld, bref un total de soixante-neuf noms, tandis que la moitié orientale de la France n'en fournit que vingt, les Parisiens d'Hudebert, de Charron, de Colte ? deux Berrichons, de La Châtre et de Villaines, cinq Nivernais, Dodart, de Lichy et les trois de Verne, deux Alsaciens, de Crottat et de Valcourt, un Lorrain, de Thumery, un Auvergnat, de Verdonnet, cinq Languedociens, les trois de Vaux, de La Pierre, de La Devèze, un Provençal, de Sainte-Margueritte.

Déjà très éprouvé par la sortie de Menin (30 avril 1794), La Châtre subit à Nieuport (juillet 1794) un véritable dé-

(1) Arch. aff. étr., France, vol. 614, p. 128.

sastre. Il y perdit 364 hommes, mitraillés en cherchant à s'échapper par mer, ou fusillés après la prise de la ville. La compagnie bretonne fut particulièrement éprouvée, et le tableau détaillé de ses morts nous renseigne sur la composition de ces régiments d'émigrés. Sur 51 morts 41 étaient Bretons, vingt avaient fait partie en 1792 de la coalition de Bretagne, où le marquis de la Moussaye, ancien lieutenant aux gardes françaises, commandait une compagnie de gentilshommes, et où avaient figuré du Rocher Pargat, ancien capitaine garde-côtes et chevalier de Saint-Louis, Vavincourt, La Guérande et du Rocher Cambert, tous trois anciens volontaires dans la marine, Hémerly, Conen de Saint-André, Després, Dureposoir, Le Douarin, Le Royer, de Lucinière, de Poencé, de Couaison, de Tremisot, de la Guyomarais, de Saint-Aubin, de Kernoterd, qui ne comptaient pas de services militaires avant l'émigration. De Kermenan était un ancien lieutenant de Boulonnais, de Kergoff un ancien lieutenant de la Reine : tous deux avaient dans La Châtre le grade de sergent. Duval, ancien sous-lieutenant de Limousin, de Courson et de Rocher Pargat, anciens sous-lieutenants dans Lorraine, Le Metaer, ancien sous-lieutenant dans Colonel-Général, de Méchetain, ancien sous-lieutenant dans Picardie, avaient servi en 1792 dans leurs compagnies respectives. Le Bianic, ancien lieutenant de vaisseau, avait été en 1792 chef d'escouade dans le corps de la marine. De Lesquen, lieutenant de garde-côtes, avait fait campagne dans la compagnie de Royal-Vaisseaux. De Glapion et de Hirel avaient repris leur place dans les rangs de l'ancienne gendarmerie. Parmi ceux qui n'avaient pas de services militaires avant l'émigration, de Trolong et de Kerlerec avaient été incorporés dans le corps de la marine, Le Goualès et de Kersausie dans la compagnie de Forez, les deux de Grimaudet dans la compagnie de Picardie, le chevalier du Rocher et de la Chenardière dans la gendarmerie. Les compagnies franches, composées de roturiers, avaient fourni Boisromé, un ancien sergent de Bretagne, Tanéré, Breillet et Friquet, qui n'avaient pas servi avant 1789. Huit autres venaient de la coalition normande (de Brossard, Durand, de Ronnay et du Portail), de la coalition angevine (le chevalier de Louet), de la coalition poitevine (de Rostaing, de la Thibaudière et de Maubué). Le chevalier de Boutaud, un Toulou-

sain, ancien officier dans Armagnac, et le chevalier de Busne (de Saint-Omer), ancien officier aux gardes françaises, étaient les seuls volontaires de la compagnie bretonne qui n'appartinsent pas à notre province ou aux provinces voisines (1).

La liste, incomplète d'ailleurs, des victimes de Quiberon appartenant à La Châtre, compte 97 noms : quatre Flamands, de Foucault, Devenne, Terbrughe, Delbèque, deux Artésiens, de Méricourt, Duquesne, trois Picards, Bombart, Breton, de Bray, sept de la Haute-Normandie, d'Haize, de Quincarnon, du Moutier, des Fontaines, de Caqueray, de Brossard, Eloi Le Vaillant, quatorze de la Basse-Normandie, de Maillet, de Grandpré, Sevestre, deux de Corday, du Fresne, des Marais, de Grimouville, de Bertin, Pigache, de Vaucassel (né à Avesnes, mais originaire de Caen), de Boisendes, Le Valois, le Comte de Sainte-Suzanne, un Percheron, de Gueroult, six Bretons, du Breuil, du Drézit, de Kervavel, de Kermoysan, Le Du, de la Chenardière, un Angevin, Berthelot, cinq Vendéens, Pynyot, de la Rochefoucauld, de la Bassetière, de Royrand, de Masson, cinq Poitevins, de Béchillon, de Lusignan, deux de Genouillé, de Salvvert, trois Angoumois, de Fénelon, de Chevreux, de Chasteigner, un Saintongeais, de Beaucorps, huit Limou-

(1) Ce tableau m'a été fourni par le ms. Arch. aff. étr., France, vol. 614, f° 134 et suiv. Il compte 371 disparus, mais sept officiers, sous-officiers et soldats que l'on croyait morts, l'Orléanais du Charmois, le Normand de Prael ou Prele, le Breton de Poulpiquet, le Vendéen Dagondeau, deux Limousins, les frères de Valon, un Corse, Sechiuroli, reparurent plus ou moins vite. Les hommes des compagnies soldées ne figurent que par un chiffre global, 241. Parmi les volontaires cités nommément, je trouve de nombreux Normands, Le Conte, capitaine d'une compagnie de chasseurs, ancien capitaine dans Viennois, Dungs, Brucau, de Feuarden, de Vaubadon, de Gallery, deux de Mahieu, Gramard, de Thille, le chevalier de Villiers, Le Gris, qui viennent de la coalition normande, et la plupart de ceux qui font partie de ce qu'on appelle la compagnie normande, de Quincarnon, ancien capitaine dans Flandre, de Clinchamp, lieutenant dans Turenne, de Brasdefer, des Essarts, ancien mousquetaire, Garnier, ancien sergent, etc., etc. Cette compagnie compte quatre Angevins, les deux frères de Jouselin, ancien capitaine et ancien lieutenant dans Saintonge, Le Pelletier, de La Porte et peut-être Langlois, de la coalition angevine, Corbigny et Renaud, de la coalition de Saintonge, Nanteray et Saint-Simon, de la coalition de Guyenne, le Landais d'Argoubet, ancien capitaine dans Rouergue, le Rousillonais de Saint-Paul, ancien lieutenant dans Rouergue.

sins, de Vidaud, des Bruslys, de Vanteaux, de la Chapelle, Delguo, des Roches, de la Brousse, du Montel, cinq Périgourdins, de la Roche-Aymon, d'Aurout, de Casal, de Lamberterie, de la Porte, deux Agenais, Imbert, d'Aiguillon, trois Gascons, de Loriac, de Lustrac, de la Guttère, deux Ariégeois, les deux d'Amboix, donc soixante-douze. Le reste de la France en compte vingt-cinq, sept Champenois, du Jay, de Damoiseau, les deux du Plessis, les deux de Rossel, de Violaine, deux Parisiens, de Flayelle et Bourdon de Ris, deux Bourguignons, de Montrouand, Pelletier, trois Lorrains, de Cholet, du Fresnoy, de Maucourt, un Nivernais, du Verne, deux Rouergats, de Cruzel, de Viélard, un Velaisien, de Vaux, quatre Languedociens, Robert, Rouch, La Tour, Bans, un Auvergnat, de Faydit, un Orléanais, du Charmois, un Comtois, Petitguyot (1).

Parmi les régiments du second convoi, Rohan est celui qui renferme le plus d'éléments bretons. Sur une liste, incomplète il est vrai, de ses officiers et de ses volontaires, j'en trouve vingt-huit : MM. de La Villéon, du Haffond, du Parc, de Gouvello, de Goulaine, de Visdelou, de Bous-sineau, de Rieux, du Bouetiez, de Gouzillon, de Kerautem (dédoublé par M. des Portes en Kerautem et Kerotein), de la Villegourio, de Lanjégu, de Saint-Luc, Pinel, Collibeaux, de Courson, Harscouet, Ginguéné, Cotelle, de Querolan, de Penvern, de Puyferré, de Royer, de Lisle, François du Rocher, du Gage, de Boisanger, auxquels il faut ajouter, comme appartenant à l'Ouest, deux Bas-Manceaux, MM. de Vaujuas et de Chalus, un Bas-Normand, Lainé, deux Angevins, Louet et d'Oyron, un Vendéen, de Fontmoreau, un Poitevin né à Bar-le-Duc, de la Féraudière. D'après l'intitulé du jugement du 12 thermidor an III, Gabriel Duroché (de Broons), de Robecq, Courchon, Jégu, Guenvert, Collet, Bachelot, Omnès, Le Cun, et Robert, tous fusillés comme émigrés, auraient fait partie du régiment de Rohan. Parmi

(1) Un état du ms. Arch. aff. étr., vol. 614, f° 133, nous permet d'ajouter aux officiers fusillés cinq tués, d'Espagne, de la Peyrouse, de Verbois, de Bideran et un second du Verne, qui figurent logiquement sur le monument.

Quarante-cinq au moins de ces victimes appartenaient à la compagnie des vétérans, vingt sur les vingt-quatre du Sud-Ouest ; trois Poitevins, trois Vendéens, deux Bretons, sept Normands, cinq Champenois, un Bourguignon, les trois Lorrains, le Comtois, un Rouergat.

les acquittés, Auguste Chaton (de Guingamp), qui se donna comme caporal au 4^e bataillon des Côtes-du-Nord, ayant été pris le 28 mai 1793 sur la corvette *La Prompte*, commandée par le citoyen Magnac, me paraît un émigré que j'identifierais volontiers avec le chevalier de Chaton, qui est justement en 1790 lieutenant dans l'ancien régiment de Rohan. Quatorze noms seulement sont étrangers à nos pays : trois Limousins, de Lostende, Tardivel, de Lubersac, un Angoumois, de Montbron, un Languedocien, de la Roche, un Berrichon, Chardon, un Auvergnat, d'Apchier, un Bourguignon, Genot, deux Champenois, de Christon et Vaudin (1), deux Artésiens, Hochin et Wiboux, un Flamand, Delebarre, deux Normands, de Beaumetz et de Prévillle. Je ne parle pas de MM. de Courcy et de Bermond, qui avaient servi dans Rohan, mais qui en 1795 servaient dans Salm.

Le régiment de Damas avait été recruté de façon très identique, mais ici encore le contingent de la moitié orientale de la France est très inférieur à celui de la moitié occidentale : d'un côté dix-huit noms, de l'autre quarante (2). Quoique le colonel fut du Nivernais, il n'avait avec lui que deux de ses compatriotes, MM. de Lavenne (3), Claude de Moucheron, puis un Champenois, Legris, un Ardennais, le chirurgien Vimar, deux Lorrains, de Vidampierre, et Wolf, deux Bourguignons, Chenu et de Courson, un Tourangeau, de Noyelles, un Orléanais, de Vélard, deux Auvergnats, du Crozet et Falvard, un Rouergat, de Solanet, cinq Languedociens, de Villeneuve, de la Grangé, Martin, Noelle, du Roi, un Provençal, de Ferier.

(1) Vaudin se prétendit ancien domestique de M^{me} de Rohan : mais les juges ne paraissent pas avoir admis ses dires.

(2) Les documents imprimés se réduisent pour Damas et Béon à deux listes d'officiers dans des Portes, p. 68 et 70, lesquelles se rapportent à 1793 et avaient subi en deux ans d'assez nombreuses mutations, par suite de mort ou de démission, et aux indications éparses dans *La Gournerie*. J'y ai ajouté pour Béon une liste des victimes de la commission militaire de Boisleduc (25 et 30 vendémiaire an III) extraite de Prud'homme, *Dictionnaire des individus envoyés à la mort pendant la Révolution*, Paris, 1796, et une liste partielle des survivants, publiée par le major Churchill (*Réimpression de l'Etat militaire*, tome II, p. 65).

(3) Il y a identité, je crois, entre de Lavenne, porté sur le monument de la Chartreuse, et cité par des Portes comme enseigne dans Damas, et l'officier que Tercier appelle d'Avesnes dans ses *Mémoires* (p. 114) et fait tuer le 21 juillet.

Au contraire la Flandre fournit Cunier, l'Artois, de Corbehem, Arnoud, de Guéfontaine et Dusautoir, la Picardie, de Rouault, Reynard et Varin, la Haute-Normandie, De-launay, de Montenant et Hébert de Boulon (1), la Basse-Normandie, de Montfort, de Baupte, du Bois-Tesselin, M. et M^{me} du Haussey, le Perche, de Vasconcel, la Bretagne, Guicheteau, de la Haye, de la Chevière, Pic, les deux du Laurens, du Boisfossé, Jean de Moucheron, la Vendée, de la Bassetière et des Rallières, l'Aunis, d'Antraize et de Vignaud, le Limousin, de Sanzillon, deux de Savignac et deux de la Seinie, le Périgord, de Chalup et Faure, le Bordelais, de Preissac, la Gascogne, de Barry, le Toulousain, de Borrassol, l'Albigeois, de Roquefeuil (2).

Le comte de Béon, qui était un Gascon de Mirande, avait principalement constitué les cadres de sa légion, infanterie et cavalerie, avec des compatriotes du Sud-Ouest. J'en compte vingt-sept, cinq officiers de cavalerie, sept officiers d'infanterie, treize volontaires, un Albigeois, de Framond, deux Ariégeois, Castel et de Lage, quatre Toulousains, d'Anceau, de Caffarelli, de Lartigue et de Léaumont, huit Gascons, d'Asson, de la Tour, de Cardaillac, de Vendomois, deux de Termes, de Bruyx, de Florence, quatre Bordelais, de Budos, des Aygues, Dudesert, Gogué, un Agenais, de Molinis, deux du Quercy, de Folmont, de Verninac, deux Périgourdins, de Langlade, Duburqué, un Limousin, Pasquet, cinq Angoumois, Desmier, les deux de Manny, Piconnet et Bitard, un Saintongeais, d'Anglars. Je trouve ensuite en remontant vers le Nord cinq Vendéens, les trois frères de Jallais (3), de Mello et de la Bouchetière, quatre Poitevins, Brumauld et les trois de Grandchamp, six Bretons, le lieutenant de Crenolle, qui ne figurait plus sur

(1) Hébert de Boulon a été fusillé comme étranger, ayant déclaré être né à Fribourg en Brisgau : il était en réalité normand.

(2) Roquefeuil s'est dit né d'abord à Valence (Espagne) puis à Valence (Drôme) : il était en réalité de Valence (Tarn). Comme de Traissac qu'on dit s'être évadé avec M^{me} du Haussey ne peut-être l'officier d'Hervilly, je me demande s'il ne s'agit pas d'Alexandre de Preissac, enseigne dans Damas en 1793 : celui qui a été fusillé s'appelait Thomas.

(3) La Gournerie dit qu'il y avait eu six Jallais dans Béon : un aurait péri en Flandre le 19 août 1793, trois furent pris et fusillés. Les deux autres figurent sur la liste des officiers de l'état-major : l'un est tué à Quiberon, l'autre échappé.

les contrôles en 1795, trois victimes de Boisleduc, Aubin, Guingonée et Houlebecq, une victime de Quiberon, de Lantivy, et un échappé de Quiberon, de Kerguesec, un Manceau, Dabur, trois Vendomois, les trois frères de Trimault, onze Bas-Normands, de Mesnil, Durand, de Gouville, des Marais, Lebourgeois, Lorgnée, Mallevaux, de Croissanville, de Réville, Gohier, de Mellenger, Prévost, six de la Haute-Normandie, de Cauville, Le Poulletier, Montagne, Biard, Féret et Draguet, un Picard, Bocquet, et cinquante ou soixante Artésiens et Flamands, presque tous paysans ou ouvriers, déserteurs de l'armée républicaine (1). Le reste de la France ne fournit que dix-neuf noms, deux Champenois, de Corvizart et André, un Lorrain, Mariotte, un Blésois, Tixier, deux Berrichons, de Mangou et Burot, un Bourbonnais, Resnon, trois Auvergnats, de Cisternes, de Bonafos et Dessat, deux Nivernais, Gondier et Chassé, sept Languedociens, de Chassignoles, de Colombel et d'Autribe (de la Haute-Loire), Aldin (de la Lozère), Prévot (de l'Hérault), les deux de Rouvenac (de l'Aude) (2).

Le colonel et le lieutenant-colonel du régiment qui portait leur nom, Archambault et Boson de Périgord, tout en devenant Parisiens, avaient conservé des rapports avec leur pays d'origine, qui leur fournit neuf recrues, M. de Gimel et ses deux fils, de Saint-Astier, Tessier, Bonhore, Chapiteau, de la Garde, Leblanc de Saint-Just, auxquels il faut ajouter quatre Caorsins, Duprat et les trois frères de Montlezun, un Limousin, de Compreignac, un Angoumois, de Fondenis, un Rochelois, de Menard, trois Vendéens, de Jousbert, de Hillerin, et de Mesnard, un Breton, Le Boutouillic, deux Angevins, de Maquille (3) et de Fal-

(1) Je ne vois en dehors d'eux que François-Maximilien de Bussy, enseigne en 1793, que je crois identique au Charles-Maximilien de Bussy, pris à Quiberon et fusillé, Armand du Tertre, lieutenant en 1793, tué à Fleurus en 1794, et Jean-François du Tertre, tué à Quiberon d'après la généalogie publiée par Saint-Allais (*Nobiliaire universel*, tome x), identifié par La Gournerie au Joseph du Tertre, fusillé à Auray, qui chercha à se faire passer pour un paysan.

(2) Je n'ai pas compté parmi les officiers de Béon une victime de Bois-le-duc, que Prudhomme appelle Dezeglo, né à Bordeaux, cap. au rég. de Condé, inconnu sous ce nom, et que je crois identique au des Aigues, capitaine dans Condé en 1789, et votant à cette date avec les nobles de Libourne.

(3) Tel me paraît être le vrai nom du prétendu Masquillier, qui chercha vainement à se faire passer pour né en Belgique.

loux, un Manceau, Lhermitte, quatre Bas-Normands, Lefebvre, de Grangues, du Bois-Tesselin, et de Lieuray, deux Picards, Dufério et Dorigny, un Normand, Hubert Le Vailant, quatre Flamands, de Villavicencio, de Buat, Leleu et Larcher. Les relations parisiennes du colonel expliquent la présence des deux frères de Lamoignon, de Chamillart et de Leschassier de Méry. M. de Villeneuve et Gras, de l'Ardèche, de Fontange, du Puy-de-Dôme, Donadei, probablement d'origine italienne, né à Montdauphin, de Wissel (de l'Inde), de l'Enferna et de Pontpraslin, du baillage de Troyes.

La présence des réfugiés de Toulon parmi les soldats d'Hervilly soulève plusieurs questions intéressantes. Dès le début les autorités civiles et militaires avaient décidé d'envisager les prisonniers français enrôlés dans les régiments émigrés comme n'ayant accepté cet engagement qu'afin de pouvoir rejoindre plus aisément l'armée républicaine, et de leur attribuer à tous ce qui n'était que l'idée de quelques-uns. On ne risquait rien à cette mesure. Ces hommes n'avaient évidemment pour la plupart aucune conviction politique : pour être mieux nourris, ils avaient troqué l'uniforme républicain contre l'uniforme royaliste ; ils s'étaient bravement battus sous ce nouveau drapeau, et pour la plupart n'avaient songé à l'abandonner que quand sa défaite leur avait paru certaine. Une fois réincorporés dans l'armée républicaine, on pouvait compter sur une égale fidélité (1). Mais au premier instant, on avait songé à traiter les réfugiés de Toulon comme des émigrés. Hoche distingue le 23 juillet les 492 Toulonnais et les 1.632 prisonniers français des officiers et des soldats émigrés. Blad, dans son arrêté du même jour, renvoie devant les commissions militaires les habitants de Toulon et les émigrés (2). Puis on se ravisa. On se dit qu'après tout il y avait probablement parmi eux beaucoup de républicains, que le soulèvement de Toulon était à l'origine l'œuvre des Girondins contre les Montagnards, et qu'il était illogique quand on rappelait ceux-là à la Convention, par exemple Blad, et qu'on incarcérait une partie de ceux-ci, de considérer les partisans des premiers comme des adversaires du régime. On se décida donc à donner une entorse à la loi, et à assi-

(1) Closmadeuc, *Quiberon*, p. 151 et 161.

miler les Toulonnais aux prisonniers français. On alla si loin dans cette voie, qu'on acquitta des officiers, comme le lieutenant de Traissac et le sous-lieutenant Barret, dont les sentiments républicains paraissaient sincères et qui, en fait, appartenant depuis août 1792 l'un comme capitaine, l'autre comme lieutenant, au 1^{er} bataillon de volontaires des Bouches-du-Rhône et embarqués le 11 juin 1793 sur le *Puissant*, en rade de Toulon, n'avaient peut-être coopéré en rien à la défense de la ville. De fait, une fois acquittés, et réincorporés dans l'armée ils ne cherchèrent pas à rejoindre les royalistes, et reçurent un congé régulier un mois après, le 27 septembre 1795. Bien mieux, on acquitta le sous-lieutenant Cognet, non seulement officier dans l'armée fédéraliste depuis le 8 août 1793, mais ayant fait partie, avec ce même grade, du régiment de Royal-Louis dès sa formation en septembre 1793, par conséquent royaliste militant, mais qui semble bien avoir retourné sa veste lorsqu'il vit que l'affaire de Quiberon tournait au détriment des royalistes. En tous cas Cognet a certainement altéré la vérité lorsqu'il a prétendu avoir été mis en prison pour s'être opposé à l'entrée des Anglais à Toulon, et n'être que sergent dans Hervilly. On acquitta également les sous-lieutenants Arnaud et Verne, qui en profitèrent pour s'échapper des prisons de Vannes et rejoindre les chouans (1). Trois Toulonnais seulement ont été fusillés, de Cotte, de Tassy et de Salve, sans doute parce qu'ils étaient nobles, et comme tels réputés ennemis de la Révolution.

M. de Closmadeuc qui a consacré à ces cinq officiers des pages intéressantes (p. 519 à 525 et 534) en a tiré deux conclusions. La première, c'est que c'étaient des émigrés qui en avaient imposé à leurs juges (p. 5). On vient de voir qu'il n'en est rien, et que leur cas est identique à celui des autres Toulonnais, réellement émigrés en fait, et excusés en bloc par un subterfuge légal. La seconde, c'est que, du moment où leurs noms figurent sur le monument de la Chartreuse parmi ceux des victimes, c'est par suite d'un subterfuge en vertu duquel, sous la Restauration, certaines familles auraient déclaré, comme condamnés à mort et fusillés, des parents ou des amis qui avaient été assez heureux pour se soustraire aux rigueurs de la loi (p. 525). Le

(1) Muret, *Histoire des guerres de l'Ouest*, tome IV, p. 472.

même cas se serait produit pour onze autres individus, Chable, Chaslanne, David, Dietrich, Esleven, Ezanno, Gohier, Jamin, Lefloch, Mésillac et Thévenon. Il y a, je crois, une explication beaucoup plus simple. Quand elles ont cherché à dresser la liste des victimes, les autorités ont dû consulter entre autres les états des manquants dressés dans chaque régiment par les survivants de la catastrophe. Tous ont été réputés tués ou fusillés, sauf ceux dont l'évasion postérieure était connue. Arnaud, Barret, Cognet, Traissac et Verne, tous officiers dans Hervilly, pris le 21 juillet et dont on ne savait rien, ont été réputés fusillés. Le cas de leur collègue Mésillac, est exactement le même : pris le 21 juillet, condamné à la détention comme étranger, et évadé postérieurement des prisons de Vannes (1). Les acquittés inscrits à tort sur le monument, étaient donc des hommes, officiers ou sous-officiers, dont le royalisme paraissait sincère à leurs compagnons d'armes. Leur inscription sur le monument est une erreur, nullement une fraude et un faux.

Une autre erreur provient du fait qu'en compilant des listes de provenances diverses, les auteurs de la liste générale, distinguant à tort par exemple Baudot et Sainneville, Beaupoil et Saint-Aulaire, les Beauregard et les Guerry, Boguais et la Boissière, etc., ont commis d'assez nombreux doubles emplois. Quelquefois l'erreur est due à une variante orthographique, de Boisendes et de Boissendes. M. de la Gournerie a relevé trente-et-un cas de ce genre sur les 952 noms inscrits sur le monument. Il a signalé trois erreurs du genre de celles sur lesquelles M. de Closmadeuc a tant insisté, officiers manquant au corps et réputés à tort fusillés, alors qu'ils s'étaient évadés ou avaient été acquittés, La Bonnetière, Cornulier et Le Bris, et une erreur portant sur un condamné qui s'échappa au moment d'être fusillé, Fournier. Cinq autres noms pour lesquels il hésite, doivent être tenus pour identiques, d'Auront à Douroux, Cazaux à Caseaux, d'Enneval à Wamelle, Flisèle à Bray, Mouillemuse à Viart. Saint-Moris est mort à bord de l'escadre, et ne doit pas figurer en réalité parmi les victimes de Quiberon. M. de Closmadeuc propose avec raison de rayer les seize acquittés dont j'ai déjà parlé,

(1) Closmadeuc, p. 340 ; Muret, p. 472.

Lamour qui s'échappa après sa condamnation et ne fut repris et fusillé que trois ans après, A.-M. d'Apchier qui est identique à Gilbert d'Apchier, Mannes à la Ferté-Meun et Pharaon à Falhun. D'autres suppressions me paraissent s'imposer, qu'il s'agisse d'un acquitté faussement inscrit sur le monument, comme Luard, que M. de Closmadeuc n'a pas songé à ajouter à sa liste quoiqu'il ait signalé son acquittement (p. 510), et Chatton, que j'ai retrouvé en feuilletant les dossiers des commissions, de variantes orthographiques, Manoite et Mauvisse (tous deux du Blanc), Boulon et Boulot, Maillet et Meillet, Monteil et Montel, Mauroy et Montrouand, Vaucassel et Veaucassel, Nassal et Vassal, le premier Beaumont, et le second des Marais, ou d'un doublement du patronymique et du nom de terre, Gorriñ écrit Gourin et Ponsay, Monterban et Salvert, Berney et La Chapelle (1), Montjoye et Briges. Guichen, pris le 21 juillet et supposé fusillé, n'est autre que du Bouexic qui s'évada : encore un nom à rayer (2), Villeneuve atteste qu'un des deux Gimel échappa. Berthe est identique à Basquières.

En revanche, quelques noms sont à ajouter. M. de la Gournerie en a proposé vingt-neuf, dix tués et dix-neuf fusillés. Parmi les premiers, MM. du Boisboissel et de Kerrouartz sont certains, Caqueray, Joubert et le second Panou sont probables, les cinq autres ont probablement péri en émigration, mais leur présence à Quiberon reste fort douteuse. Parmi les fusillés, cinq figuraient déjà sur le monument où M. de la Gournerie n'a pas su les reconnaître, Sibour, Téstut-Delguo et Librant sous les formes incorrectes Sidone, D'Elque et Gibril, Pédit et René Lequin sous les formes correctes Faydit et René de Lesquen de Largentaye. Thomas de Brie, malgré la différence d'âge, ne me paraît pas distinct de Th. de Bry, fusillé le même jour. Denneby et Maisse ont été acquittés, comme l'a prouvé M. de Closmadeuc, qui voit avec raison dans le jeune Le Lart une mauvaise lecture et par suite un doublet de Vé-

(1) Muret a imprimé correctement E.-X. de la Chapelle, c'est-à-dire Edme-Xavier, que La Gournerie a lu Ex. et a rendu par Exupère.

(2) Malgré la différence des prénoms F.-M. de Saint-Georges ne me paraît pas distinct de l'évadé J.-R. de Saint-Georges. Les prénoms sont souvent inexacts. Yves-Claude-François du Rocher est bien inscrit G.-F.-L.

lard. Restent dix noms, huit qui figurent sur la liste Lemoine, et dont l'omission ne s'explique guère, et deux, Sainte-Suzanne et Le Valois, dont M. de Closmadeuc a retrouvé le jugement de condamnation, et qu'il propose d'insérer avec ceux de Bertin, Pigache, Dabur, Cardaillac, Cintrat, Ledu, Colleville, qui sont dans le même cas.

C'est encore la passion politique qui a dicté à M. de Closmadeuc la phrase où, parlant de certains fusillés, il flétrit « ces misérables, déserteurs devant l'ennemi » (p. 403), pour les motifs les plus vulgaires. Or il n'a pas pris garde que les trois quarts de ces déserteurs étaient des paysans ou des ouvriers de la Flandre et de l'Artois, incorporés dans l'armée républicaine par les différentes lois militaires de 1793, et qu'en rejoignant les drapeaux de l'émigration, ils allaient, de toute évidence, combattre pour la cause catholique et royale : loin de mériter une flétrissure, ils sont au contraire dignes de respect. Quant aux autres, on voit, en relisant leurs interrogatoires, que l'épithète déserteur est appliquée absolument à la légère. Quelle différence y a-t-il entre le caporal de Fréville qui abandonne son corps en novembre 1791 pour aller s'enrôler à Tournay, et les autres émigrés ? Comment traiter de déserteur le sergent Bourguignon, qui, ayant obtenu son congé, est passé en Angleterre en 1789 ? Comment parler de désertion devant l'ennemi dans le cas du musicien Baudiot, émigré en Hollande le 7 mai 1789, trois ans avant la déclaration de guerre ? Sur près de cent, il y a tout au plus une dizaine de déserteurs au sens de M. de Closmadeuc. Le cas le plus curieux est celui du soldat Moulin. Il raconte avoir déserté le 9 décembre 1792 pendant la campagne de Belgique, craignant d'être puni pour avoir extorqué de l'argent à un paysan. Or il est acquitté de ce chef. Ce n'est que plus tard que, dénoncé par des camarades pour propagande royaliste, il est de nouveau jugé et condamné à mort. Ainsi pour les juges militaires de 1795, la désertion n'est pas un crime, mais le royalisme en est un.

On pourrait relever dans l'ouvrage de M. de Closmadeuc de nombreux partis pris du même genre. Pas une fois il ne lui vient à l'idée que la phrase sur « les mauvais traitements et la misère » allégués par les prisonniers français comme une excuse de leur enrôlement dans les régiments émigrés pourrait bien n'être qu'un cliché, une leçon ap-

prise et répétée, et il ne fait aucune allusion à la déposition du canonnier Bernard, condamné à Vannes le 9 fructidor, déclarant « que nul n'a reçu de mauvais traitements à moins qu'ils n'aient fait quelque bassesse, et qu'ils se sont enrôlés tous sans être forcés » (1), déposition qui ruinerait sa thèse. Prenons encore l'affaire de la commission Barbaron. Elle fut cassée pour avoir montré dès sa seconde audience une vive répugnance à juger les émigrés qui alléguaient la capitulation. Les écrivains royalistes ont tiré argument du fait : M. de Closmadeuc ne le nie pas, et il semble que ce soit l'essentiel. Pas du tout. Pour M. de Closmadeuc (page 183 et suiv.), ce qui importe, c'est le nom du président, et il reproche vivement aux écrivains royalistes d'avoir confondu Barbaron et Laprade ; il semble même dire qu'ils ont inventé de toutes pièces le commandant Douillard ; or il est beaucoup plus simple de supposer que Douillard est une faute de lecture pour Bouillon, le président d'une autre commission. Barbaron étant peu connu, les écrivains royalistes lui ont substitué sans mauvaise volonté, les uns Laprade, les autres Bouillon qu'ils ont lu Douillard.

Les avocats des commissions militaires ont quelque peine à justifier celles-ci de la condamnation à mort des domestiques, car le fait d'être pris sans armes dans un rassemblement armé ne peut réellement être assimilé au fait d'être pris les armes à la main. Ils insinuent en général que les juges ont craint, en acquittant les domestiques, d'épargner des combattants qui se seraient fait faussement passer pour tels. La chose a pu se présenter quatre ou cinq fois. Mais il n'y avait pas d'erreur possible lorsqu'il s'agissait de domestiques dont les maîtres avaient réellement fait partie de l'expédition. Or la Gournerie en cite vingt-sept, et j'en ai retrouvé quelques autres, Quéinec, domestique de Coëtlosquet, Riou, domestique de Coustin, Florentin, domestique de l'abbé d'Argenteil, aumônier de Rohan, Delaplanche, domestique de du Haffond, etc. Voilà donc plus de trente domestiques qui incontestablement n'étaient pas des belligérants et ne faisaient pas en réalité partie d'un rassemblement armé.

L'anecdote de l'émigré qui refusa de sauver sa vie par

(1) Arch. Morbihan, L. 852.

un mensonge sur son âge est encore un exemple des procédés de M. de Closmadeuc. Il démontre qu'elle ne peut s'appliquer ni à de Lage ni aux de la Seinie, comme certains écrivains l'ont prétendu, et il insinue aussitôt qu'elle a été inventée de toutes pièces. Elle ne peut, dit-il, s'appliquer à Coetudavel, dont parle Chaumareix, parce qu'il était trop âgé pour essayer de se rajeunir. Or Chaumareix dit nettement que, malgré son âge, il paraissait extrêmement jeune. De plus pourquoi l'anecdote du jeune officier qui consulta son oncle, capitaine de vaisseau blessé et emprisonné avec lui, citée par La Roche-Barnaud (p. 273) ne s'appliquerait-elle pas à Payen de Chavoy, très jeune officier de marine, fusillé le même jour que son compagnon de prison, le capitaine de vaisseau de Portzamparc. Chaumareix (p. 466 de l'édition Lescure) dit formellement que M. de Payen refusa de se rajeunir pour obtenir le sursis. Sans doute M. de Portzamparc n'était pas son oncle, mais cette légère erreur est-elle suffisante pour nier l'exactitude du récit de La Rochebarnaud. Ici encore les conclusions de M. de Closmadeuc sont trop hâtives et doivent, à mon avis, être révisées.

Comte Ch. DE CALAN.



LECH & MENHIR

Ceci ne sera qu'une modeste communication. Elle m'a été demandée à la fois par le Président de l'Association Bretonne et son Secrétaire général. Elle m'est imposée par les circonstances. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de reprendre à fond le sujet.

C'est qu'en effet, ce fut au cours des assises tenues par l'Association Bretonne, à Redon en 1857, qu'un illustre archéologue breton, le comte de Keranflech, révélait l'existence chez nous d'une espèce de pierres debout, chrétiennes, taillées de main d'homme, et en déterminait les caractères et la destination par leur comparaison avec les nombreux similaires contemporains déjà publiés par les archéologues anglais. Ce fut lui qui les baptisa de ce nom de *lech* ou *lerch*, peut-être assez mal choisi, car la véritable acception du mot est celle de *Pierre plate*, terme par conséquent tout conventionnel, mais dans la suite universellement adopté. Ce fut au cours des Congrès de l'Association Bretonne de 1858 et de 1897 que M. de Keranflech donnait la description des lechs les plus curieux de la Bretagne et essayait de déchiffrer quelques-unes de leurs inscriptions. Il paraîtra donc naturel que le sujet soit continué sinon repris au cours d'un Congrès de l'Association Bretonne. D'autant que les plus intéressants de ces petits monuments sont précisément situés à proximité de cette jolie ville d'Auray que vous avez choisie pour tenir votre Congrès de 1926. C'est en effet à Landaul, à Crach, à Locoal-Mendon, à Plumergat, c'est-à-dire dans le canton d'Auray ou dans les cantons voisins, que se dressent le plus grand nombre et les plus beaux des lechs morbihannais.

Mais ce n'est pas tout encore : votre bureau a prévu, au cours de l'excursion qui doit clore ces assises, des arrêts aux lechs de Mendon, de Locoal et de Plouharnel et en même temps aux plus grands alignements de menhirs connus : ceux d'Erdeven et de Carnac.

Cette modeste communication sera donc en quelque sorte une préparation à l'excursion de demain. De nou-

velles observations me permettront d'apporter un peu de clarté dans une question obscurcie comme à plaisir depuis les travaux de M. de Keranflech.

Et d'abord qu'est-ce qu'un lech ? Dans nos régions le lech est ordinairement un bloc de granite ou de granulite taillé en forme de calotte, de cône ou de pyramide. La forme est quelquefois intermédiaire entre ces différents types : le bloc est ovoïde, ou les angles de la pyramide quadrangulaire sont abattus. La hauteur varie entre 0^m60 et 3 mètres. Beaucoup ne portent aucune inscription : un certain nombre ont sur le côté ou les faces une ou plusieurs croix gravées en creux : ces croix sont le plus souvent pattées : elles peuvent être inscrites dans un cercle. Enfin certains lechs portent une inscription. Le lech pourrait être brut : dans ce cas ce serait la gravure ou l'inscription qui prouverait sa destination.

L'âge de ces petits monuments donna matière à discussion : M. de Keranflech les attribuait aux Bretons immigrés du v^e au x^e siècles, M. Rosenzweig en faisait des sépultures des xii^e et xiii^e siècles dûes peut-être aux Templiers ou aux Hospitaliers de Saint-Jean.

Je ne veux pas ici reprendre l'étude du lech et je renvoie aux travaux de MM. de Keranflech et Rosenzweig. Je veux simplement attirer l'attention des membres de l'Association Bretonne sur l'état actuel de la question.

Les auteurs dont je viens de citer les noms avaient étudié des monuments de la période chrétienne... Or voici que des fouilles ultérieures firent découvrir dans des sépultures bien datées de l'âge du fer, c'est-à-dire antérieures à notre ère, des pierres taillées dont la forme se rapprochait de celle des lechs : Et aussitôt on les confondit sous la même dénomination et ce fut la première erreur.

La seconde erreur fut de considérer comme impossible l'existence de vrais menhirs taillés et d'englober ces derniers sous la même rubrique. Aujourd'hui le mal est fait et c'est une vraie confusion. Essayons d'en sortir et de montrer qu'il faut distinguer parmi toutes ces pierres trois catégories de monuments absolument distinctes :

- 1° Les *lechs*, monuments funéraires, ou mémoriaux.
- 2° Les vrais *menhirs* taillés, monuments culturels des époques protohistoriques (âges du bronze et du fer).
- 3° Les *bornes*, bornes milliaires, bornes de délimitation.

Un fait nouveau, est la découverte, dans les sépultures bien datées par le mobilier, de petits blocs taillés, et mieux, de blocs jumelés, c'est-à-dire toujours au nombre de deux, et de formes caractéristiques : l'un hémisphérique, l'autre plus ou moins conique. Et il faut ajouter immédiatement que l'apparition de la pierre taillée en forme de portion de sphère coïncide avec la disparition du tumulus. A ce fait nouveau s'ajoute une importante observation : certaines pierres signalées dans tous les Répertoires, tantôt comme lechs, tantôt comme bornes romaines, ont une forme tellement saisissante qu'il semble impossible de n'y pas voir des représentations cultuelles qui permettent de les attribuer à l'âge de bronze. (Menhirs taillés.)

L'étude toute particulière que nous avons faite de ces éléments nouveaux nous ont conduit à des conclusions dont nous allons donner un résumé. A la fin de l'âge de la pierre le *menhir*, monument religieux, accompagne le *tumulus*, monument funéraire. Le menhir est quelquefois dressé sur le sommet du tumulus même, comme à la Butte des Tombes en Tréhorenteuc, au Moustoir et à Crucuny en Carnac, au Mané-Pleurig en Plémel, à Penhap dans l'île aux Moines... mais le plus souvent, dressé dans le voisinage, il sert d'indicateur à la sépulture.

Donc il existe bien à l'origine une association, un appariement de deux monuments bien distincts : l'un funéraire le tumulus, l'autre religieux le menhir. Ceci est en opposition avec l'opinion des archéologues du XIX^e siècle qui ne voyaient partout que des monuments funéraires : tout pour eux : dolmens, menhirs, cromlechs, alignements, chambres souterraines était monument funéraire. La preuve c'était la présence d'un peu de phosphate de chaux, de quelques cailloux et de quelques tessons de poterie au pied ou dans l'aire de ces monuments, c'est-à-dire la répétition de ce que l'on trouvait dans les dolmens. Mais c'était partir d'un point de départ absolument erroné. Jamais le mobilier n'a prouvé la destination d'un monument, il en donne seulement l'âge relatif. Pour prouver une destination funéraire il faudrait quelque chose de plus, comme le bris intentionnel du mobilier, bris bien constaté dans les grands tumulus de la côte morbihannaise et encore, à notre avis, ceci ne serait pas suffisant. Les haches de pierre, les vases, mais on les trouve partout où l'homme de l'âge de la pierre

polie a passé et non pas exclusivement dans les dolmens. Et le phosphate de chaux se trouve également partout où un être humain a séjourné. D'ailleurs on n'a absolument rien découvert dans les rangées de menhirs de la région de Carnac. Une opinion aussi absolue devait provoquer une contre-partie et quelques archéologues aujourd'hui prétendent que les dolmens découverts n'ont jamais été sous tumulus et qu'il faut y voir toute autre chose que des sépultures. Ce que nous pouvons prendre pour les restes d'un tumulus n'est, à leurs yeux, que le plan incliné, le tertre de construction qui a permis l'apport des tables de recouvrement.

Ce n'est pas le moment de discuter ces hypothèses : contentons-nous pour l'instant de tenir pour vraies la destination religieuse du menhir et la destination funéraire du tumulus.

Ces deux monuments : le menhir et le tumulus n'ont pu disparaître tout à coup à l'âge du bronze. Et cependant il est très rare, sinon impossible, de rencontrer dans nos contrées un monument que l'on puisse avec certitude attribuer à une phase avancée de l'âge du bronze. Le mobilier fait défaut. Les tumulus n'abritent qu'un petit amas de cendres, car l'incinération s'est généralisée à cette époque, et le mobilier funéraire est placé loin de la sépulture, dans quelque vase ou quelque cavité dont rien à l'extérieur ne décèle l'existence : c'est le *dépôt*.

De même qu'il a continué à placer sur les cendres de ses morts une chape de matériaux divers, un tumulus, de même l'homme de l'âge du bronze a continué à dresser des menhirs, mais ces menhirs sont taillés, polis même parfois et s'ils passent inaperçus, c'est qu'on les confond le plus souvent avec les lechs.

Les observations suivantes vont le prouver :

Il existe dans la commune de Theix, non loin des villages de Noyance et de Salarun, au nord de l'étang de Bonervaud, deux blocs taillés regardés par Cayot-Délandre (1) comme des menhirs, par E. Rialan (2) comme des lechs, par Rosenzweig (3) comme des bornes romaines. Et cette

(1) *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*.

(2) Nouvelles découvertes archéologiques faites dans le Morbihan en 1885.

(3) *Répertoire archéologique* du Morbihan, art. Theix.

diversité d'opinion chez des auteurs aussi sérieux et avertis s'explique : les blocs de Noyance ont une forme extraordinaire.

L'un est en forme de pyramide à quatre faces, mais ses faces sont irrégulières et bombées. L'autre, avec ses grandes faces planes parallèles et son sommet arrondi en arc plein cintre, ressemble à un disque monumental. Si l'on remarque : *a)* que les faces des deux pierres, parfaitement taillées, sont couvertes de cupules, *b)* que leur orientation est exactement dans le méridien du lieu, *c)* que chacune d'elles s'élevait au centre d'une petite butte artificielle et circulaire, il faut bien admettre que ces blocs sont, non des lechs, mais des menhirs taillés. Et l'on peut même préciser l'époque de leur érection. Le eulte du soleil symbolisé par le disque ou la roue aux époques protohistoriques ne peut être discuté. On a notamment trouvé à l'âge III du bronze des petits chariots de bronze portant un disque vertical et traîné par un cheval. « Ces petits chariots, dit Déchelette, ne sont que des réductions votives de modèles de grandes dimensions destinés à faire partie d'une pompe religieuse. » Les pierres de Noyance sont pour nous des menhirs taillés et à cupules de l'âge III du bronze.

Au Mané-Nestrām en Languidié, Morbihan, deux pierres ayant sensiblement la même hauteur que celles de Noyance, c'est-à-dire environ 2 mètres, ont l'apparence de lechs. Elles sont coniques, arrondies au sommet, incontestablement travaillées de main d'homme. L'une d'elles porte sur une de ses faces plus de 40 cupules. Pour nous il n'y a aucun doute, ces pierres, perdues dans la campagne, loin de tout village, loin de toute chapelle, couvertes de cupules, sont encore des menhirs taillés de l'âge du bronze. Et l'on pourrait sans doute, en cherchant bien, en citer d'autres exemples.

A l'âge du fer l'association du menhir et du tumulus se retrouve. Le menhir est de petites dimensions et taillé. Parfois comme à Limerzel, dans le Morbihan, il est enfoui dans la masse tumulaire. Et, lorsque cette dernière disparaîtra, apparaîtra un nouveau bloc taillé en forme de calotte, véritable petit tumulus en réduction, qui sera toujours accompagné du menhir, réduit lui aussi, mais de forme bien différente. Et c'est ce nouveau bloc en forme de calotte, ce tumulus représentatif, cette pierre tumulaire qui

seule doit porter le nom de *lech*, car seule elle survivra à l'ère chrétienne après la disparition de la pierre cultuelle ou menhir. A la Bourlaie en Pleucadeuc, à Boquidet en Sérent, dans le Morbihan, des urnes cinéraires, de la fin de l'époque de Hallstatt ou du commencement de celle de la Tène, sont enfouies à côté de pierres ayant, l'une la forme d'une calotte, l'autre la forme d'un cône ou d'une pyramide. La première a déjà l'une des dimensions habituelles du lech bas, environ 0^m60 de diamètre. Celui-ci grandira, se transformera dans la suite, mais ce que nous avons dit suffit à prouver que le lech de l'époque chrétienne procède uniquement du tumulus et n'a aucun rapport, ni de près ni de loin, avec le menhir. Le lech n'est pas un menhir taillé, vous vous en doutiez déjà pour avoir constaté qu'il existe de vrais menhirs taillés à côté de lechs bruts.

Il faut enfin mentionner une autre catégorie de monuments souvent confondue avec les lechs : les bornes. Je ne parle pas évidemment des bornes votives faciles à reconnaître aux restes d'inscription, mais des bornes de délimitation.

Les pierres délimitant les terres de l'abbaye de Prières étaient décorées vers leur sommet d'une hermine. Celle-ci, à demi effacée par le temps, ne laissait de visibles que les cinq pointes de la base que les cultivateurs prenaient pour les cinq doigts de la main. Et ils lui donnaient le nom de « la main du moine ». — Perdue dans une lande de la commune de Ploeren, la pierre taillée de Brémentec, gravée, sous le sommet, d'une croix de Saint-André, nous paraît être également une borne de délimitation. D'autres ont pu être élevées comme pierres de témoignage à la suite d'un accord, ou comme simples supports de la croix.

Dans la pratique il sera parfois difficile de distinguer entre les menhirs taillés, les lechs et même les bornes. Cela surtout parce que le même monument a quelquefois été utilisé à des époques différentes. Un menhir taillé a pu être transporté près d'une chapelle, être orné d'une croix pattée : il est devenu un lech. Nous avons des exemples certains : une borne romaine portant encore une partie de son inscription sert de support à la Croix dans le cimetière de Caro ; la borne romaine de Saint-Christophe

en Elven avait été creusée et transformée en sarcophage avant de recevoir une troisième et prosaïque destination : celle d'abreuvoir.

La dénomination donnée à certains lechs de *pierres de justice*, *pierres main-liève*, *pierres du serment*... s'explique de la façon suivante, d'après Rosenzweig :

« Une église de campagne, au Moyen-Age, c'était le centre, le témoin le plus ordinaire de tous les actes des habitants de la paroisse. Outre qu'ils y devenaient chrétiens, qu'ils s'y mariaient et y venaient goûter le dernier sommeil, c'était là qu'ils se réunissaient aux jours solennels du dimanche et des fêtes ; sur le *placître* se tenaient les foires bruyantes, devant la croix du cimetière se passaient les marchés et se bannissaient les contrats à la sortie de la messe ; après vêpres, à l'ombre des ifs séculaires, ou sous la voûte du porche, le seigneur, ou son représentant, écoutait les réclamations des vassaux, rendait ses arrêts, recevait la foi et l'hommage, lançait la *soule*, présidait aux jeux et aux exercices du corps... Dans ces diverses circonstances nous nous expliquons parfaitement comment une pierre vénérée, un tombeau, un lech enfin, a pu devenir un monument destiné à donner plus de valeur au *serment*, comme à Plœmel et à Plougoumelen ; la pierre tenait ici la place de l'Évangile. Nous comprenons très bien qu'après des églises de Vannes, de Landaul et de Pluvigner on ait levé *la main* devant ces vieux restes du passé sur lesquels avaient juré déjà les ancêtres. Nous admettrons sans difficulté, que les lechs soient devenus les témoins de la justice humaine à Crac'h, à Erdeven, à Saint-Mériadec en Plumergat. »

Au cours de l'excursion de demain nous verrons quelques-uns de ces lechs. Tous, sauf deux, étaient autrefois situés dans le cimetière entourant une église ou chapelle. A Mendon, trois ou quatre lechs bas ont été poussés le long des façades des maisons encadrant la place de l'Église. A Locoal et à Plouharnel nous verrons un lech en forme de pyramide quadrangulaire ornée de croix pattées. Mais nous nous arrêterons tout spécialement devant le lech qui se dresse à l'entrée de la presqu'île de Locoal. C'est, avec le lech de Crach conservé aujourd'hui au Musée de la Société Polymathique, le plus beau de ces monuments si nombreux dans cette partie du Morbihan.

Haut de 2 m. 20 hors de terre et large de 0 m. 70 environ à la base, il présente, à 0 m. 90 du sol, une rainure horizontale et un bourrelet au sommet : dans l'intervalle qui les sépare sont gravées deux croix pattées sur tige grêle, l'une tournée du côté de Locoal, l'autre du côté de Mendon; entre ces croix, à droite et à gauche, s'élève une ligne de sculptures verticales dessinant une sorte de grecque, une autre ligne de chevrons court horizontalement au-dessous du bourrelet en torsade; les sculptures verticales et les croix descendent à 0 m. 80 du sommet.

Enfin la croix tournée du côté de Mendon est accompagnée d'une inscription verticale que M. de Keranflech a déchiffrée ainsi : *Crux Proslton*.

M. de Keranflech voyait dans le second mot le nom de la femme de Paskeweten, comte de Vannes de 874 à 878. Le monument serait donc du ix^e siècle.

Mais Rosenzweig fait observer que si ce lech est un monument funéraire on ne s'explique pas la présence à Locoal d'une inscription s'appliquant à une personne que l'on sait, d'après un document du Cartulaire de Redon, avoir été enterrée dans l'église de l'abbaye de ce nom. D'ailleurs il fait remarquer que les sculptures de ce lech, la torsade notamment, ne permettent pas de faire remonter au-delà du xi^e siècle le travail de la pierre.

* * *

Dans le courant de l'après-midi nous aurons encore l'occasion de voir quelques beaux lechs, notamment les deux du bourg de Plouharnel, mais notre attention se portera surtout sur les alignements de menhirs de Carnac et d'Erdeven. Je vais brièvement vous en dire quelques mots et vous exposer une hypothèse séduisante sur la destination de ces ensembles mégalithiques.

Il importe d'abord de remarquer le nombre et l'importance des alignements de cette région. Et cependant il n'en reste que des portions. Beaucoup ont été détruits : Les alignements de Kerzerho, près du bourg d'Erdeven, de Sainte-Barbe et du Vieux-Moulin dans la commune de Plouharnel, du Méneec, de Kermario, de Kerlescant et du Petit Méneec, dans la commune de Carnac, sont les plus

importants. Chaque groupe a son orientation particulière et nous verrons tout à l'heure ce qu'on peut en déduire. Un mot seulement sur les alignements que nous parcourons demain.

Nous commencerons par ceux d'Erdeven. Malheureusement l'établissement de la route allant d'Erdeven à Plouharnel a culbuté les beaux menhirs de la tête et des destructions quotidiennes font disparaître tous les jours ceux qui n'ont pas été acquis par l'Etat. Depuis 1880, 229 menhirs ont été exploités.

Les alignements de Kerzerho, commune d'Erdeven, se composaient encore il y a peu d'années de 1129 menhirs disposés sur 10 lignes. Ils s'étendaient sur une longueur de 2 kilom. 105 mètres et sur une largeur de 64 mètres. Une ligne de 23 menhirs, dont 2 dépassent 6 mètres de hauteur, se dirige vers le nord perpendiculairement à la direction de l'ensemble. Cette ligne pourrait bien être ce qui reste d'un vaste cromlech. Jusqu'aux dolmens de Mané-Bras les alignements de Kerzerho ont une direction E.-N.-E. ; là, ils se coudent et se dirigent ensuite vers l'E.-S.-E.

Les alignements du Ménéac, situés à 960 mètres au nord du bourg de Carnac, comprennent encore 1.169 menhirs dont 70 dans un cromlech initial placé à l'ouest. Les 11 lignes qui les composent se dirigent vers l'E.-N.-E. sur une longueur de 1.167 mètres et une largeur moyenne de 100 m.

Après une interruption de 340 mètres, nous trouverons les alignements de Kermario comptant encore 982 menhirs en 10 lignes s'étendant sur 1.120 mètres et une largeur moyenne de 101 mètres dans une direction N.-E.

Nous n'aurons probablement pas le temps de continuer et d'aller jusqu'aux alignements de Kerlescan plus larges que les autres avec leurs 13 lignes de menhirs.

Notons la hauteur très variable des blocs qui vont de 0 m. 50 à 6 m. 40. Les plus grands menhirs sont toujours placés à l'ouest de chaque groupe et il semble que chaque groupe ait possédé à l'origine un cromlech à la même extrémité.

Il y a déjà fort longtemps, F. Gaillard signalait que, dans les alignements, quelques menhirs étaient placés en travers, c'est-à-dire que, contrairement aux autres, leurs grandes faces n'étaient pas orientées dans la direction générale de l'alignement. Gaillard donnait à ces pierres le nom de

Menhirs-index. Constatant, d'autre part, l'existence et l'irrégularité d'un cromlech à la tête de chaque groupe, et, après plusieurs observations, il avait émis l'hypothèse que les cromlechs et les menhirs-index étaient disposés de telle façon qu'en se plaçant près de tel élément du cromlech on apercevait le soleil se lever au-dessus de tel menhir-index à un moment de l'année. Remarquez que, dans cette hypothèse, le point d'observation et le menhir-index pouvaient être connus des seuls observateurs et initiés et ceci est très important. Dans les religions primitives le prêtre est essentiellement « l'homme des choses cachées »... Pour garder son autorité, pour conserver son caractère aux yeux de la masse, ne doit-il pas connaître ce que les autres ignorent ?...

Le problème devait être repris plus tard par le regretté C^t Devoir qui reprochait à ses devanciers d'avoir négligé, dans la recherche de la solution, une des données même, et la principale, à savoir la direction, l'orientation de l'ensemble. Pour lui ce sont les alignements eux-mêmes et non deux de leurs éléments qui jalonnent les directions astronomiques. Si, vous plaçant sur la ligne des menhirs, vous prenez et orientez votre boussole, vous êtes au point d'intersection de deux lignes : la ligne de direction de l'alignement et la ligne Nord-Sud. L'angle qu'elles forment est l'angle au Pôle ou *l'azimut*. Notez-le et recommencez ailleurs.

Des observations répétées sur les ensembles mégalithiques de Crozon, puis du Nord-Finistère et enfin du Morbihan, amenèrent le C^t Devoir à dégager cinq orientations fondamentales : N. 54° E. — E.-N.-E. — Est. — E.-S.-E. — S. 54° E., c'est-à-dire les azimuts 54, 66, 90, 114, 126.

Or l'azimut	54	correspond	au point	du lever	solaire	au solstice	d'été.
—	126	—	—	—	—	au solstice	d'hiver.
—	90	—	—	—	—	aux équinoxes.	

Mais le savant officier ne parvenait pas à expliquer l'intérêt des jalonnements intermédiaires E.-N.-E. et E.-S.-E. Il en parla à l'astronome anglais Sir Norman Lockyer qui venait d'attirer l'attention des préhistoriens par ses travaux sur le monument de Stonehenge.

Sir Norman Lockyer lui fit alors remarquer que les ja-

lonnements 66° et 114° sont les azimuts des points des levers solaires quand la déclinaison de cet astre est de $16^\circ \frac{1}{3}$ N. ou S. ; or cette déclinaison s'observe à des dates également éloignées d'un équinoxe et d'un solstice, 45 jours avant et après l'un ou l'autre.

« Tout est donc, concluait le C' Devoir, comme si les architectes préhistoriques avaient voulu réaliser, au moyen de jalonnements appropriés des cinq orientations principales, la durée de l'année solaire en huit parties sensiblement égales et pratiquement égales pour des populations barbares. »

L'orientation des alignements n'exclut pas leur caractère religieux, bien au contraire.

Et le C' Devoir lui-même, après avoir observé que tels de ces jalonnements se rapportent aux dates moyennes des principales périodes de l'année agricole, ajoute :

« On conçoit quelle put être l'influence des inventeurs de l'astronomie primitive : d'abord annonceurs des solstices et allumeurs des feux sacrés, ils devinrent, leur science progressant, les régulateurs de tous les travaux agricoles et de toutes les actions de leurs tribus... »

L'érection de monuments, les observations aux dates principales de l'année étaient vraisemblablement l'occasion de réunions et de fêtes où les agriculteurs néolithiques célébraient la grandeur des œuvres par eux exécutées et dont leur piété soumise attribuait sans doute le mérite à la seule puissance surnaturelle des sorciers. »

On peut remarquer que la solution apportée au problème de la destination des grands ensembles mégalithiques par le C' Devoir ne détruit pas l'hypothèse très séduisante de Gaillard. La direction générale d'un alignement, en admettant qu'on puisse la dégager de lignes quelquefois tortueuses, pouvait indiquer l'époque, le moment où les rassemblements s'effectuaient en ce point, mais les gardiens de chaque groupe de mégalithes devaient avoir le moyen de reconnaître sur place les points de lever solaire aux autres époques. Ainsi se trouveraient expliqués les menhirs-index, les lignes transversales de menhirs et les cromlechs qui paraissent avoir été dressés, comme au Ménéac, aux deux extrémités de certains alignements.

Remarquons en effet qu'une seule direction, celle du point de lever du soleil au solstice d'été permettait déjà la

division de l'année en deux parties puisque ce jalonnement donne à l'inverse le point du coucher au solstice d'hiver.

On peut également admettre que les observations solsticiales, les plus faciles, furent vraisemblablement les premières et on arrive ainsi à établir l'âge relatif des différents alignements :

« ...Après avoir repéré, dit le C' Devoir, les levers et couchers des jours les plus longs et des jours les plus courts, les sorciers astronomes déterminèrent la durée de la demi-année qu'ils subdivisèrent par les jalonnements équinoxiaux en deux quarts d'année... »

Ce ne fut que plus tard que cette chronométrie primitive devait être perfectionnée par le jalonnement des levers intermédiaires.

Ainsi les alignements de Kermario et du Petit Ménéc qui donnent la direction du lever solsticial d'été et du coucher solsticial d'hiver seraient antérieurs aux alignements du Ménéc et de Kerlescant qui jalonnent la ligne équinoxiale. Postérieurs seraient les alignements de Sainte-Barbe et de Saint-Pierre-Quiberon qui correspondent au lever du soleil à égale distance de l'équinoxe d'automne et du solstice d'hiver ou au coucher symétrique, et ceux de Kerzerho en Erdeven qui marquent le lever intermédiaire d'été.

Cette communication, incomplète et décousue, n'a d'autre but que de préparer l'excursion de demain, au cours de laquelle nous verrons presque exclusivement des lechs et des menhirs.

Et je la termine par ces brèves conclusions :

a) C'est le tumulus qui est essentiellement et par lui-même l'édifice funéraire des temps pré ou protohistoriques.

b) La disparition du tumulus, au cours de l'âge du fer, coïncide avec l'apparition d'une pierre taillée en forme de calotte : c'est le *lech*.

c) Le lech procède du tumulus; et comme ce dernier, est, à l'origine, un monument funéraire. Il est donc très distinct du *menhir*, monument religieux.

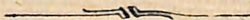
d) Mais à l'âge du bronze le menhir est taillé et il importe à l'avenir d'étudier avec soin chaque monument avant de l'attribuer à l'une de ces deux catégories bien dis-

tinctes. Le plus souvent la forme de la pierre, sa situation, ses gravures permettront de résoudre la difficulté.

e) Il sera parfois plus difficile de distinguer entre les lechs funéraires et ceux qui, comme le soupçonnait déjà de Keranefle'h, « peuvent avoir été élevés pour servir de *mémoriaux d'événements notables ou de bornes territoriales.* »

L'éloignement des vieux cimetières et des églises ou chapelles, le nom de la parcelle de terre seront des indications qu'il ne faudra pas négliger.

Louis MARSILLE.



FOUILLES RÉCENTES A MAURON

Sur la route nationale de Mauron à Ploërmel, à 3 kilomètres Sud de Mauron, entre les villages du Drêmeuc et de la Ville-es-Melais que traverse cette route et ceux de Bourien et du Lestü, en pleine campagne, à environ 400 mètres de l'ancien grand chemin de Ploërmel à Gaël et Dinan, on rencontre deux vastes parcelles de terre dont l'une (cadastre 287, 288, 289, 291, 292, 293) porte le nom de Bois-Delé, et l'autre, celui des Marchaisses. C'est là, dit-on, que s'élevait autrefois Mauron; là qu'était son église; là que vivaient ses nombreux habitants. Et là-dessus, la tradition locale est unanime et immémoriale. La légende ajoute que Mauron fut déplacé et transféré à l'endroit où il est aujourd'hui par des canes ou des hirondelles, les unes à cause du manque d'eau, les autres faute de chemi- nées où déposer leurs nids.

Le Drêmeuc

Signalons en passant ces noms significatifs de Marchaisses et de Bourien et ajoutons qu'à un kilomètre de là, vers le Sud, on trouve ceux du Menehy et de la Chapelle. Nous sommes donc sur un terrain habité dès une haute antiquité.

Très intrigué par tradition, légende et toponymie, je me rendis un jour au Bois-Delé et je m'aperçus tout de suite que le sol en était rouge sous les briques romaines à rebords. Je revins en octobre 1925 accompagné de quelques ouvriers, et je fus assez heureux pour mettre à jour, dans la parcelle cadastrale n° 288, d'abord un mur parfaitement construit, puis trois autres murs ce qui me fit penser que j'étais en présence des substructions d'une maison. L'édifice a 8^m40 de large et 8^m70 de long; les murs en ont 0^m40 d'épaisseur. A l'intérieur, un mur de 0^m30 forme une pièce séparée par 2^m60 du mur d'enceinte.

A quelques jours de là, en fin de journée, quelques coups de pioche me firent découvrir des débris. Parmi ces débris, plusieurs fragments de poteries anciennes sigillées et un graffite.

Malheureusement le temps était devenu mauvais ; le propriétaire s'impatientait. Bref, je fis tout recouvrir, et actuellement, les ruines gallo-romaines sont sous un champ de froment.

* * *

En mars 1926, je repris les fouilles. Le premier coup de pioche donné dans une partie inculte de la parcelle 293 a révélé l'existence d'un mur formant cercle. Naturellement, les ouvriers s'imaginèrent tout de suite avoir trouvé l'église primitive de Mauron. Sont-ils loin de la vérité ?

Je crois avoir reconnu des bases de piliers ou colonnes se faisant face et creuses. D'après les restes de maçonnerie, on peut supposer qu'il y avait là autrefois une construction de forme circulaire et de 32 mètres environ de circonférence. Deux fragments de chapiteaux en pierre du pays ont même été relevés.

J'allais arrêter les fouilles et attendre la récolte quand une femme de Bourien me déclara que je trouverais sûrement un mur dans l'*aviron* (la cruère) de la même parcelle 293, à l'extrémité Sud et tout près de la construction circulaire dont je viens de parler. Toute liberté nous était donnée par elle de *fouir*, comme l'on dit à Mauron. La chance nous servit encore. Du premier coup, un beau mur apparut, épais de 0^m60 et laissant voir une pièce régulière d'environ 2^m50 de large, puis une autre de 3 m. à 4 m. en maçonnerie soignée au milieu de laquelle gisaient des débris de briques, de poteries diverses et de tuiles courbes.

Je décidai aussitôt de suivre la piste. Nous perçâmes une haie et continuâmes la fouille dans le n° cadastral 287. Le mur suivi aboutissait à un bâtiment en briques avec dallage en ciment romain, bâtiment à peu près carré et pouvant mesurer 3 mètres. Quant au mur il est formé là de magnifiques briques intactes et reliées avec du ciment et de l'ardoise à 0^m40 de haut. Deux autres murailles partent de cette construction et se prolongent dans une châtaigneraie. J'insiste sur ce fait que le béton à 0^m12 d'épaisseur et est dans un état de conservation parfaite.

Sommes-nous en présence d'une piscine, d'une citerne, d'un baptistère ? Avons-nous découvert un temple gallo-romain ou une église de la première époque romane à

laquelle aurait succédé le Minihi ? C'est ce que l'avenir nous dira. (1)

J. LE CLAIRE.

Il est impossible de laisser inachevées des fouilles de cette importance. Le prêtre qui en a eu l'idée et les a commencées à ses frais est aumônier du Couvent de l'Action de Grâce à Mauron. On lui doit l'*Histoire de Carentoir*, l'*Histoire de Guer*, la *Monographie de Saint-Léry* et beaucoup d'autres travaux de valeur. Hélas ! le casuel d'un aumônier, qu'est-ce par le temps qui court ? Il fait donc appel à la générosité des érudits bretons, et, en particulier, des archéologues du Morbihan, pour qu'ils lui viennent en aide et veuillent bien contribuer dans la mesure de leur possible à la mise à jour d'un des monuments les plus anciens et les plus importants du pays.

R. DE L.

(1) en réalité nous étions à quelques centimètres d'un hypocauste, avec une vingtaine de petits piliers en briques. C'est un très vieux - la pièce carrée est le réservoir ou impluvium. De plus à l'ouest de l'eau à la Halle des Bains, qui mesure 2 m 60 de large et 5 m 60 de long. ce travail a été fait en Mai 1927. Mais où était le temple ? Celui-ci homme, nous aurions une vraie Urbana conjuguée.

Inventaires faits à Josselin

Après la Mort du Connétable DE CLISSON

A Josselin, dont il avait fortifié le château et relevé l'église, le connétable de Clisson sent ses forces décliner et sa longue carrière tendre, de jour en jour, vers sa fin. C'est là, qu'au début de 1407, il rédige ses dispositions testamentaires suivies bientôt de deux codicilles contenant de nombreux legs. Le dernier codicille est du 16 avril et le connétable meurt le 23 du même mois.

Ces actes qui constituent des documents du plus haut intérêt, ont été publiés par Dom Morice dans ses *Preuves de l'Histoire de Bretagne* (1).

Récemment, M. François Bruel a tiré du fonds d'Albret, aux Archives des Basses-Pyrénées, un « Inventaire » des objets mobiliers trouvés à Josselin après la mort du connétable, et un rôle de « *Lettres trouvées à Josselin* » à la même époque (2). Il date ces deux pièces de l'année du décès, pensant qu'elles furent rédigées sous les yeux des exécuteurs testamentaires, aussitôt après la mort.

Pour compléter ces documents, nous donnons ici un autre relevé, assez restreint puisqu'il ne contient que 49 articles, de titres également trouvés à Josselin. Cet état que nous avons découvert aux Archives de la Bibliothèque de Nantes, sous le N° 1552, du fonds Rohan, et daté du 3 janvier 1409, est intitulé : « *Inventaire des lettres et titres trouvés au château de Josselin après la mort du connétable de Clisson et remis aux procureurs du Vicomte et de la Vicomtesse de Rohan, par la Vicomtesse de Penthièvre* ». On sait que ces deux dames étaient filles et uniques héritières d'Olivier de Clisson.

Plusieurs lettres figurent en double dans l'un et l'autre inventaire ; mais il semble que les officiers chargés respectivement de ce travail, n'ont pas attaché une égale valeur aux documents qui leur sont passés sous les yeux, négligeant, ici ou là, certains actes d'un intérêt insuffisant à

leur point de vue, et relevant seulement ceux leur paraissant plus dignes d'être conservés. Si non, comment expliquer que ces états de la même époque, peut-être de la même année, offrent un texte différent et tant de diversités ?

L' « Inventaire » de la Bibliothèque de Nantes est une suite et un complément nécessaire à l'inventaire publié par M. Bruel. Il nous a paru digne de l'attention des ouvriers modernes de l'histoire ; ceux-ci y trouveront des actes susceptibles d'éclairer certains faits de la vie du connétable, mêlée si intimement à notre histoire provinciale.

Inventaire des lettres et titres trouvés au château de Josselin après la mort du Connétable de Clisson et remis aux procureurs du Vicomte et de la Vicomtesse de Rohan par la Vicomtesse de Penthievre (1).

1° Echange entre le comte de Longueville et le sire de Clisson, de Vendrimes et du Fief Levesque.

2° Vente à Marguerite de Clisson, fille aud. seigneur, par le comte de Longueville, des terres de Vendimes et du Fief Levesque pour le recteur de Broom.

3° Attestation que le sire de Clisson bailla la terre de Vendimes et du Fief Levesque au comte de Longueville.

4° Un vidimus dud. acte.

5° Procuracion en vidimus pour approuver le sceau du comte.

6° Deux lettres portant, que la femme du comte de Longueville a ratifié les ventes ci-dessus, et une autre consentant à la vente faite à Marguerite.

7° Une lettre relatant comment le sire de Clisson retint à Olivier du Glesquin, comte de Longueville, les terres ci-dessus et comment il en prit possession.

8° Une lettre royale du roi Louis ordonnant que les habitants de Chantoceaux jouiraient des exemptions qu'ils avaient sous la suzeraineté du duc de Bretagne.

9° Accord entre le roi et le duc de Bretagne portant pardon pour tous ceux qui ont pris parti pour l'un ou l'autre.

10° Vente au sire de Clisson, par P. Tournebu et sa femme, de leurs propriétés de Caden (ou Taden) et de Bretagne.

11° Une quittance de 3.000 francs par les mêmes.

- 12° Echange entre le sire de Clisson et Guillaume de Broon.
- 18° Traité conclu à Paris, entre le duc et nosseigneurs du Fief Levesque.
- 14° Lettre du traité de Tours, 1391.
- 15° Acquisition de la terre de Montfaucon.
- 16° Quatre actes entre le vicomte de Barbechat et son frère et Jean de Bucey, pour la terre de Barbechat.
- 17° Baillée d'une tenue à la vicomtesse de Thouars.
- 18° Traité conclu à Paris, entre le duc et monseigneur, 1388.
- 19° Echanges entre le sire de Clisson et Guillaume de Broon pour Cambel et Broon.
- 20° Estimation de la terre de la Prévôté.
- 21° Achat par le sire de Clisson d'une pièce de terre à Moncontour appartenant à Geoffroy Bouxel.
- 22° Echange relatif à un manoir et des terres en la paroisse de Caden, conclu avec P. de Tournebu.
- 23° Reconnaissance de la somme de 20.000 francs versée par le sire de Beaumanoir, signée par plusieurs seigneurs pour la rançon du sire de Clisson.
- 24° Ratification par la mère du comte de Longueville de l'échange concernant Vendimes, Broon et le Fief Levesque.
- 25° Vente de Chantoceaux pour 30.000 francs consentie par la reine de Sicile au sire de Clisson.
- 26° Procuration de P. de Tournebu.
- 27° Relation de la prise de possession de Chantoceaux, au nom du roi Louis, par Chapéron.
- 28° Acquisition au pays de Broon de P. Tournebu.
- 29° Une autre lettre pareille.
- 30° Acte relatant la vente faite autrefois par le sire de Volvire pour 300 livres de rente au sire de Lesnerac et dont il demanda l'annulation pour 4.000 francs.
- 31° Inventaire des lettres que Mad. de Bretagne avait à Guingamp.
- 32° Hommage imposé pour la terre de Broon au sire de Clisson par le comte de Longueville.
- 33° Obligation de 7.525 francs que possédait Barthelemy Spisani sur la duchesse de Bretagne.
- 34° Autre obligation de 3.000 francs.
- 35° Quittance des sommes payées par le sire de Clisson.

36° Cession de Guillaume Dorenges à son frère Jean de ses droits dans les paroisses de Pleurtuit, Briac. Renonciation de sa femme à son douaire.

37° Mandement d'Olivier du Glesquin à ses vassaux de Broon, de faire hommage au sire de Clisson.

38° Traité du sire de Clisson, avec le Roi, à Paris.

39° Vente consentie par G. Dorenges en Saint-Briac et Pleurtuit.

40° Don du roi à Marguerite de Clisson de la foire de Saint-Léonard de Moncontour.

41° Acquisition de 6 livres de rente par le sire de Clisson sur le Temple, à Paris.

42° Procuration d'Olivier du Glesquin.

43° Les procureurs de la Comtesse reconnaissent qu'ils ont reçu du trésor de Blain les lettres ci-après :

44° Vente du château de Châteauceaux par la reine de Sicile.

45° Engagement du château de la Roche au Maine. Confirmation de la vente de Chantoceaux et libération de l'engagement ci-dessus.

46° Accord entre... de Parthenay dame de Palluau et Morice de Belleville, sa fille, sur le fait de son douaire. Confirmation du Parlement.

47° Accord entre la susd. dame douairière et son fils pour la jouissance des meubles.

48° Donation à Olivier de Machecoul d'un hebergement par Geoffroy de Châteaumur.

49° Echange entre Emery de la Roche et son fils, Jean, d'une part et Guy de Laval, sgr de Châteaumur, concernant 56 setiers de blé et 10 muids de vin.

La remise des lettres ci-dessus eut lieu au château de Blain le 21 décembre.

Ce fut fait le 3 janvier 1409 sous la signature de J. Poulard et Mathelin Lemaistre.

RAPPORT

A

Son Altesse Sérénissime Mgr le Duc de Bourbon

Le rapport qu'on va lire est l'œuvre des deux aides de camp du duc de Bourbon, MM. de Marans et de Cheffontaines, que le prince avait laissés en France, lorsque, renonçant à soulever la Vendée, il s'embarqua le 30 mars 1815 pour l'Espagne (1). Malheureusement ils n'ont pas assisté aux débuts du mouvement insurrectionnel qui eut lieu après le départ du duc, et ne purent nous renseigner sur les querelles qui le paralysèrent presque aussitôt. Ils se bornent à une allusion discrète à la querelle qui en fut le principe, relative à l'étendue des pouvoirs de Louis de la Rochejacquelin, qui, volontairement ou non, avait pris de vagues paroles du roi pour une délégation formelle. Ils s'expriment de même en termes conciliants sur la mission de Malartié, et laissent simplement entendre que, sans avoir pris des engagements avec les émissaires de Fouché, ils ne leur avaient pas opposé une réponse absolument décourageante. Le point le plus intéressant du rapport est celui où ils parlent de l'enthousiasme guerrier des paysans. C'est un témoignage qui contredit formellement l'assertion des historiens bonapartistes et républicains, d'après lesquels, en 1815, les Vendéens ne se seraient soulevés qu'à contre-cœur. Malheureusement cet enthousiasme était intermittent, et les insurgés abandonnaient et rejoignaient leurs drapeaux avec une égale facilité, absolument déconcertante pour leurs chefs (2).

Comte Ch. DE CALAN.

(1) Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée*, édition Drochon, tome IV, p. 259. René de Cheffontaine, né à Saint-Malo en 1770, mort à Nantes en 1849, avait été à l'armée de Condé aide-de-camp du duc d'Enghien, et fut député de Quimper de 1822 à 1827.

(2) Les chefs cités dans ce rapport sont bien connus : d'Autichamp (Angers, 1770-1859), Sapinaud (la Gaubretière, 1761-1829), Suzannet Men-

* * *

Retenus par ordre de S. A. S. pendant tout le mois d'avril sur la rive droite de la Loire ; étant en communication habituelle avec Messieurs les chefs des insurrections royalistes de la Vendée et des pays appelés chouans, nous n'avons cessé de les maintenir en harmonie pour la levée des partis dévoués au Roi.

Désirant avoir une idée juste de leurs moyens pour parvenir au but qu'ils se proposaient, nous avons entretenu avec les chefs les différents rapports qui pouvaient nous y conduire.

Pressés cependant de partir pour rendre compte à Monseigneur de l'état des départements sous ses ordres et de leurs excellentes dispositions nous demandâmes aux différents chefs de l'une et l'autre rive de la Loire de nous fixer sur l'époque définitive à laquelle ils croiraient être en mesure d'opérer le soulèvement général. Les uns et les autres s'accordèrent pour prendre les armes vers le 15 mai parce qu'un débarquement d'armes et de munitions devait avoir lieu environ à cette époque sur les côtes du Poitou ; ils en avaient reçu depuis peu l'avis.

Quoique nous trouvassions cette levée un peu prématurée et que nous nous en fussions souvent expliqués vis-à-vis de ceux qui devaient la diriger elle était cependant commandée par l'arrivée du convoi porteur des secours indispensables pour une semblable expédition.

Il eut été certainement à désirer que ce débarquement eut lieu plus tard, et par suite l'insurrection générale, afin de se trouver plus en accord avec la marche des troupes alliées et de coopérer ensemble au renversement de l'usurpateur.

Ce plan étant irrévocablement arrêté nous ne songeâmes qu'à rejoindre le plus promptement possible S. A. S. pour lui faire part de tout ce qui se passait dans les divisions de son gouvernement général.

Nous ne pûmes partir du département de la Sarthe que

taigu, 1772-1815), Louis et Auguste de la Rochejacquelein (Saint-Aubin de Bautigné ? 1777-1815 et 1784-1868), du côté royaliste, et du côté bonapartiste, Lamarque (Saint-Péver, Landes, 1770-1832), Travot (Poligny, Jura, 1767-1836) et Brayen (Douai, 1769-1840).

le 14 mai ; Messieurs les Chefs avaient insisté pour nous retenir jusqu'à cette époque voulant nous communiquer tout ce qu'ils désiraient que Monseigneur connut de leurs dispositions présentes et de leurs intentions ultérieures.

Obligés par notre position particulière de faire souvent fausse route et de très grands détours nous ne parvinmes à Bordeaux que le 21.

Nous allâmes de suite chez Monsieur Rubichon (1) pour lui demander des renseignements sur le lieu qu'habitait Son Altesse Sérénissime et les moyens qu'il pouvait nous donner pour nous rendre le plus promptement possible auprès de sa personne.

Il nous fit part de toutes les difficultés qu'il y avait alors pour arriver en Espagne où nous supposions d'après toutes les probabilités que devait être Monseigneur. Cependant il s'occupa sans relâche de nous en procurer les moyens et cela avec un zèle infatigable ; il pourvut de même à notre sûreté qui était en ce moment et depuis notre départ fort compromise.

Enfin au bout de trois jours M. Rubichon parvint à trouver un bâtiment qui se chargeait de nous conduire à Saint-Sébastien. Embarqués le 24 sur une chaloupe pour descendre la Garonne et rejoindre le brick qui devait nous attendre en mer à la hauteur de la tour de Cordouan, nous allâmes coucher dans un château près de Pouillac pour en repartir le lendemain à marée descendante.

Le patron qui devait nous conduire à bord et qui était dans notre confiance ayant appris que notre marche était connue du Préfet de Bordeaux, vint de très grand matin nous avertir de prendre nos mesures pour échapper aux recherches que l'on faisait des passagers qui devaient se rendre à bord du brick. Il nous apprit que l'ordre était donné de mettre embargo sur tous les bâtiments et de visiter toutes les chaloupes, que 15 gendarmes et 20 chasseurs (dits d'Angoulême) venaient d'arriver à Pouillac et se répandaient en Médoc pour arrêter tout ce qu'on pourrait soupçonner d'avoir fait partie de l'embarquement. Heureusement on ne savait pas nos noms.

Nous restâmes trois jours errants dans le Médoc, et ce

(1) M. Rubichon, agent de Bordeaux, chargé des correspondances de S. A. S. pour la France.

ne fut que le 28 au matin qu'au moyen d'une petite barque nous pûmes furtivement regagner Bordeaux pour aviser à de nouveaux expédients qui nous donassent la facilité de parvenir à notre but.

De retour à Bordeaux nous allâmes aussitôt chez M. Rubichon qui était, ainsi que plusieurs royalistes prenant intérêt à notre position, fort inquiet sur les suites de notre entreprise.

M. Rubichon et plusieurs négociants de ses amis firent pendant deux jours d'inutiles efforts pour nous procurer un nouveau moyen de nous embarquer. Il y avait impossibilité absolue. Les menaces des autorités étaient tellement sévères qu'aucun capitaine des navires même étrangers qui étaient au moment de partir ne voulut écouter les offres d'argent qu'on leur fit pour se charger de nous.

Toutes ressources nous manquant par cette voie pour effectuer notre voyage ; le passage par Bayonne n'étant plus possible depuis l'arrivée d'un commissaire extraordinaire de police dans cette ville et l'entreprise de quelques émigrés sur les douaniers qui venait d'avoir lieu du côté d'Irun, nous imaginâmes de nous enfoncer dans les Pyrénées pour de là franchir les frontières d'Espagne.

En conséquence M. Rubichon, qui avait des connaissances aux eaux de Cotterêts, nous ayant donné les renseignements nécessaires, des recommandations pour la route et les eaux mêmes, nous fit viser nos passeports, quoiqu'avec de grandes difficultés pour Caunteret, le 31 mai ; et nous détermina à suivre cette direction pour tenter de nouveau la fortune.

Le lendemain 1^{er} juin notre plan fut encore une fois renversé.

M. Rubichon recevant son courrier vint nous trouver de très grand matin dans notre réduit pour nous communiquer une lettre dans laquelle on lui faisait entendre qu'il était certain que Monseigneur venait de débarquer dans la Vendée, et à l'appui de cette lettre il nous montra la *Gazette* du 27 ou 28 mai qu'il recevait à l'instant et où il était dit : Article de Londres : « La duchesse d'Angoulême vient de recevoir une lettre du Duc de Bourbon et une du comte d'Oléron datée de Saint-Gilles. »

Nous ne pensâmes plus alors qu'à nous diriger dans le

plus court délai sur la Vendée, persuadés que si nous n'étions pas assez heureux pour y trouver Son Altesse Sérénissime nous aurions toujours la facilité de la rejoindre partout où elle serait ; en nous embarquant sur la côte de Poitou dont nous ne doutions pas que les royalistes fussent entièrement maîtres.

M. Rubichon se chargea encore de nos préparatifs de voyage et il fit reviser nos passeports pour Paris quoique nous ne voulussions aller qu'à Poitiers, qui était le point le plus rapproché de la Vendée, et il nous retint deux places dans le courrier de Paris. Le même jour, à 2 heures de l'après-midi, nous étions en route, et le lendemain, 2 juin au soir, à Poitiers, où nous restâmes cachés pendant trois jours chez une personne sûre de notre connaissance.

Pendant ce temps nous fîmes toutes les recherches nécessaires pour pénétrer dans la Vendée. Les difficultés étaient grandes et la surveillance poussée au point de ne laisser sortir personne de la ville sans un permis du maire. On arrêtait tout individu à cheval soupçonnant qu'il allait dans les pays insurgés, ce qui nous détermina, pour plus grande sécurité, à tenter de faire le trajet à pied, et la nuit, car le jour eussions été infailliblement assommés par les paysans de la plaine entre Poitiers et la Vendée qui étaient dans un état de rage habituel contre les insurgés qu'ils appelaient « les brigands » et ceux qu'ils voyaient se diriger de leur côté.

Nous parvînmes cependant à sortir de la ville sans permis et nous allâmes à une lieue de Poitiers attendre notre guide qui vint nous rejoindre à nuit close. Le temps de notre marche étant court vu la brièveté des nuits nous étions obligés de marcher très vite. Une pluie battante survint et l'obscurité tellement grande que notre guide nous égara dans la plaine, ce qui nous força après 5 heures de course de revenir sur nos pas et au hasard vers le lieu dont nous étions partis la veille. Enfin nous nous arrêtâmes au point du jour chez un gentilhomme, qui, quoique très effrayé de notre apparition et dénoncé lui-même, voulut bien nous donner l'hospitalité pour la journée.

Après quatre nuits de marche, ayant fait 26 lieues de pays, passant les jours dans les fermes qu'on nous indiquait, nous nous trouvâmes sur le sol sacré de la Vendée,

au château de Clisson, avant-poste de l'armée de la Rochejasquelin, où nous fûmes arrêtés comme suspects, n'ayant point de papiers qui prouvassent qui nous étions.

Deux jours se passèrent dans cet état équivoque. M. Auguste de la Rochejacquelein (et tout l'état-major) n'étant point encore de retour de l'expédition entreprise pour opérer le deuxième débarquement d'armes, expédition malheureuse sous bien des rapports mais surtout par la perte qu'y fit le parti royaliste de M. Louis de la Rochejacquelein ; plusieurs officiers et soldats y perdirent aussi la vie, et M. Auguste de la Rochejacquelein y fut blessé au genou. C'est alors que Mademoiselle Lucie de la Rochejacquelein, apprenant la funeste issue de l'entreprise du débarquement et espérant amener un secours avantageux à son frère dont elle ignorait encore la mort, rassembla à la hâte quatre mille hommes à la tête desquels elle marcha. Mais ayant eu en route la certitude de la mort de M. Louis de la Rochejacquelein et apprenant que l'armée était en pleine retraite elle se retira à Saint-Aubin-de-Baubigné et fit rentrer chacun chez eux les hommes qui l'avaient suivie.

M. Louis de la Rochejacquelein avait reçu du Roi des pouvoirs pour commander en chef les armées de la Vendée et y distribuer les armes, munitions, etc., que les Anglais fournissaient en partie. Il parut à la côte de Saint-Gilles sur la frégate *l'Astrée* vers le 15 mai et y opéra son débarquement assez heureusement. Il revint ensuite dans l'intérieur de la Vendée se mettre à la tête de la 4^e armée (dite du Poitou) qu'il commandait et fit part des intentions du Roi à son égard à Messieurs les Chefs des différentes armées : celle d'Anjou, commandée par M. d'Autichamp, celle du Centre, par M. de Sapinaud, et celle dite de Charette, par M. de Suzanet.

Soit que M. Louis de la Rochejacquelein n'eut pu apporter avec lui les pouvoirs du Roi ou qu'il ne les eut reçus que verbalement de Sa Majesté, il ne les montra point à Messieurs les Chefs qui insistèrent fortement sur la nécessité qu'ils leur fussent communiqués. Cependant ils reçurent dès lors les ordres de M. Louis de la Rochejacquelein, mais la mésintelligence commença à s'établir entre eux, dès ce moment le service du Roi en souffrit jusque dans les moindres détails ; des propos scandaleux se tinrent dans les différentes armées sur les chefs et les officiers, ce qui con-

duisit, insensiblement aux plus malheureux désastres, et à affaiblir d'autant la consistance du parti.

N'étant dans la Vendée qu'après la deuxième expédition qui eut lieu dans les premiers jours de juin, nous n'entreprendrions pas de rendre compte de cette opération. Elle avait dû être assez bien combinée entre toutes les armées pour parvenir à la côte et y recevoir les armes de toutes espèces, les munitions, etc., qu'un convoi parti d'Angleterre venait d'amener de nouveau à l'armée royale de Vendée. Nous affirmons seulement que si le débarquement eut pu s'effectuer en entier, la puissance de la Vendée n'aurait point eu de bornes, et que dans son énergique élan, elle eut sans doute entraîné toutes les provinces qui l'entouraient ; celles de la rive droite de la Loire déjà insurgées eussent repris une nouvelle audace, se sentant soutenues par une force imposante, dont elles eussent reçu des secours en tout genre... enfin l'embrassement devenait universel du Midi à l'Ouest de la France.

Après la mort de M. Louis de la Rochejacquelin, les armées rentrèrent dans leurs pays respectifs. Messieurs les Chefs, sentant la nécessité d'une nouvelle organisation, s'assemblèrent et convinrent unanimement de reconnaître M. de Sapinaud général en chef et M. Auguste de la Rochejacquelin major général. M. Duperrat fut nommé commandant de la 4^e armée, en remplacement de M. Louis de la Rochejacquelin, et M. de Saint-Hubert de celle du centre, à la place de M. de Sapinaud.

Ce ne fut que le 13 juin que nous parvînmes au quartier général de Saint-Aubin où M. Auguste de la Rochejacquelin était de retour de la veille au soir seulement. Il nous fit part de tout ce qui s'était passé depuis le commencement de la levée de la Vendée et d'un troisième projet d'expédition vers la côte pour y chercher les canons, fusils, munitions, équipements, etc., qu'on avait laissés dans le marais et qui restaient encore à bord des vaisseaux.

Malgré le mauvais succès de la dernière tentative faite dans les premiers jours de juin, l'armée de La Rochejacquelin était parvenue à rapporter, quoiqu'en petite quantité, des fusils, sabres et munitions.

La réunion des armées d'Anjou, du Centre, et celle commandée par M. de Suzanet était ordonnée pour marcher de suite au débarquement et les ordres étaient expédiés.

Les trois armées devaient se rassembler le 16 sur le point de Vieille-Vigne, M. d'Autichamp avait le commandement en chef de l'expédition.

M. de La Rochejaquelin nous dit aussi que non seulement il avait la certitude que Monseigneur n'était pas débarqué dans la Vendée, mais qu'il y avait tout lieu de croire qu'il n'était pas encore réuni à la flotte... Aussi nous donna-t-il une lettre pour le capitaine de la frégate *l'Astrée*, dans laquelle il le priait de nous donner tous les moyens qui seraient à sa disposition pour nous transporter auprès de Son Altesse Sérénissime.

Voulant marcher avec les armées agissant vers la côte, nous partîmes le 14 juin de Saint-Aubin pour nous rendre au quartier général de M. d'Autichamp qui était en marche vers le rassemblement. Nous arrivâmes le 15 au soir au château de Poisgiraud où nous trouvâmes M. d'Autichamp et son état-major.

Nous fûmes engagés aussitôt à nous réunir au Conseil, on nous donna connaissance des forces de l'armée d'Anjou qui se montait à 5 mille hommes à peu près (1).

On nous fit part aussi de la manière dont elle était armée, et de la quantité de cartouches que chaque soldat ayant un fusil avait à tirer, ce qui se montait à deux l'un portant l'autre. Le tiers environ de cette armée n'avait d'autres armes que des fourches, des bâtons ferrés, des faux, etc., et même des broches à rôtir.

Le Conseil qui fut assemblé à notre arrivée avait pour objet de déterminer s'il était possible avec le peu de cartouches qu'avait l'armée d'Anjou d'espérer des succès dans l'entreprise pour laquelle on marchait et dans cette situation quel était le parti auquel on devait s'arrêter.

En entrant au Conseil nous avons déclaré ne pouvoir prendre aucune part aux discussions en *Conseil assemblé*, ni par conséquent aux délibérations, que n'ayant et ne pouvant avoir aucun titre dans les armées royales de la Vendée nous nous réservions celui de volontaires les jours de bataille dans toutes celles qui mèneraient à la côte, nous témoignâmes ensuite le désir de nous retirer du Conseil

(1) Dans le cas d'un rassemblement général, l'armée d'Anjou pouvait se monter de 15 à 18.000 hommes ; celle du Poitou de 8 à 9.000 hommes ; celle de M. de Sapinour, dite du Centre, de 5 à 6.000 hommes ; enfin celle commandée par M. de Suzanet, de 12 à 15 000 hommes.

n'y prenant aucune part active; mais tous les membres qui le composaient insistèrent pour que nous restassions témoins de leurs délibérations. Nous ne nous sommes point départis de cette règle de conduite dans les conseils généraux ou particuliers auxquels nous avons toujours été appelés.

Il fut résolu qu'on ferait part au Major Général des armées vendéennes de l'état exact de la situation de celle d'Anjou et qu'on partirait le lendemain pour marcher à l'expédition ainsi qu'on en avait reçu l'ordre du Général Commandant en chef.

L'enthousiasme des fidèles vendéens pour la cause du Roi ne peut s'exprimer, ils le témoignaient sans cesse et comme la marche était encore longue et pénible à cause des mauvais chemins et d'une pluie continue on ne pouvait calmer leur impatience qu'en leur répétant que nous serions bientôt en présence et qu'ils étaient assurés de la victoire combattant pour leur Dieu et leur Roi... les cris de « Vive le Roi ! » se faisaient entendre d'un bout des colonnes à l'autre ; l'ivresse de ces incomparables soldats était à son comble !

Le général d'Autichamp à la tête de son armée d'Anjou arriva le 16 à Montaigu où il passa la revue, et le lendemain à Vieille-Vigne, il se mit dans la nuit en communication avec Messieurs de Suzanet et de Saint-Hubert dont les armées réunies se montaient aux environs de trois mille hommes, ce qui portait les forces sous les ordres de M. d'Autichamp à huit mille hommes à peu près.

Les Généraux de Bonaparte ayant eu connaissance de la marche des armées royalistes, avaient réuni les troupes qui couvraient le marais et les côtes et s'étaient dirigés sur Palluau et Légé. Cette dernière position de Légé est une des plus imposantes de la Vendée. Les lieutenants généraux Lamarque, Travot et Brayère commandaient, par cette disposition ils arrêtaient notre marche, nous forçaient à un combat où nous avions tous les désavantages et à nous mesurer avec une armée régulière forte de 10.000 hommes à laquelle rien ne manquait comme armes ou munitions et qui avait de la cavalerie.

Dans toute autre circonstance, après s'être assuré de la supériorité de l'ennemi, il eut été sans doute de la prudence et même du devoir de Messieurs les Généraux royalistes

de faire une marche en arrière pour se concentrer sur leur pays où ils eussent trouvé des renforts. C'était leur avis ; mais avec les soldats vendéens on ne se permet pas un pareil genre de manœuvre, ils savaient l'ennemi devant eux, rien ne pouvait leur faire faire un pas rétrograde. Sans calculer le nombre ni la position des *bleus*, ils veulent combattre ; si leurs chefs ne les menaient pas à la bataille ils se croiraient trahis...

Le 19 au matin le général Brayère poussa une forte reconnaissance au village de La Grolle en avant de Vieille-Vigne, nous repoussâmes les bleus avec pertes et n'eûmes que peu de blessés.

Aux premiers coups de fusil qui furent entendus dans tous les villages qui nous avoisinaient le tocsin sonna et la population entière marcha pour nous soutenir ; le soir l'armée d'Anjou était considérablement renforcée et celle de MM. de Suzannet et de Saint-Hubert se montait à 5.000 hommes. Le lendemain, 20 juin, à la pointe du jour, l'ennemi se porta avec toutes ses forces sur la position que nous occupions depuis Vieille-Vigne jusqu'à Roche-Servière, bourg situé sur le chemin de Ligé, à une lieue en avant de Vieille-Vigne. Notre quartier général était dans cette petite ville, MM. de Suzannet et de Saint-Hubert couvraient en partie notre position en avant de Rocheservière, ils furent engagés les premiers et par des forces trop supérieures pour ne pas éprouver un violent échec.

Le Général d'Autichamp marcha de suite à la tête de l'armée d'Anjou sur Rocheservière où l'ennemi occupait une position formidable. Le combat s'engagea de nouveau avec fureur de part et d'autre, le feu des bleus était terrible. Rocheservière fut longtemps défendu avec opiniâtreté de la part des royalistes qui ménageaient leur feu et comme d'usage ne tiraient presque qu'à coup sûr. Mais ces braves gens ayant épuisé la totalité de leurs cartouches ne pouvant résister au feu le mieux nourri qui les accablait, débordés par l'ennemi sur les deux ailes et nous demandant pour retourner au combat *une seule* cartouche que nous étions dans l'impossibilité de leur donner, dénués de tout moyen de résistance devant un ennemi qui redoublait d'audace, commencèrent une retraite un peu précipitée et si l'ennemi eut su profiter de ses avantages l'armée était tout entière à son pouvoir. Cependant nous fîmes notre retraite

et la continuâmes jusqu'à la petite ville de Clisson, à 6 lieues du champ de bataille.

L'armée vendéenne fit dans cette journée de cruelles pertes. M. de Suzanet, blessé mortellement, mourut le soir même. Plusieurs officiers et soldats y furent tués, blessés ou faits prisonniers. On ne saurait trop admirer la valeur de tous ; mais il en est parmi Messieurs les officiers dont l'intelligence, l'intrépidité et le dévouement méritent d'être particulièrement cités. Nous ne doutons pas que MM. les Généraux des différentes armées ne s'empressent de mettre leur conduite distinguée sous les yeux de Monseigneur, comme la plus flatteuse récompense qu'ils puissent désirer et à laquelle ils ont des titres bien acquis.

Arrivé à Clisson, M. d'Autichamp jugea nécessaire de suivre son mouvement de retraite jusqu'à Montfaucon ; son armée commençait à être fort diminuée, chaque vendéen désirant rentrer dans ses foyers ; en arrivant à Montfaucon elle était presque entièrement dispersée.

Nous quittâmes alors ce quartier général et vinmes à Chollet comme le point le plus central de tous les quartiers généraux. Le lendemain au matin M. de la Rochejaquelin vint nous trouver et nous faire part de son expédition infructueuse sur Thouars, qu'il avait fait capituler, mais où il n'avait pas trouvé les armes et munitions sur lesquelles il comptait d'après les avis qu'il avait reçus.

Il nous parla aussi d'une lettre que le général Delaage lui avait écrite. Ce général commandait les forces concentrées entre Parthenay et Thouars. Cette lettre avait pour but d'amener les généraux de la Vendée à une pacification ; ces Messieurs en avaient déjà reçu une du général Lamarque tendant à la même fin.

Ces propositions pacifiques coïncidaient avec les premières démarches de MM. de Malartie, de Flavigny et Victor de la Bérodière qui, autorisés par Fouché et Carnot, s'étaient d'abord présentés aux avant-postes royalistes dans les premiers jours de juin pour leur proposer, au nom du gouvernement, des conditions de paix.

N'ayant reçu, nous nous plaignons à le croire, aucune réponse de ceux de MM. les Généraux royalistes auxquels ils se présentèrent, ces envoyés retournèrent à Paris. Mais ils revinrent une deuxième fois à Nantes et écrivirent, sous la date du 16 juin, une seconde lettre aux chefs des diffé-

rentes armées royalistes pour renouveler, toujours au nom de Fouché et de Carnot, les mêmes offres de pacification en en faisant connaître les conditions. Cette dernière lettre resta sans réponse et MM. les Chefs royalistes suivirent à cette époque sans y avoir égard leurs dispositions hostiles.

Le 23 juin tous les généraux royalistes se réunirent en conseil, et nous invitèrent à nous y trouver, pour prendre ensemble connaissance des différentes ouvertures de paix qui avaient été faites. Le but des royalistes était alors de gagner du temps et de profiter des événements heureux qui pouvaient arriver aux frontières.

Constants dans le rôle que nous devons jouer dans les conseils ; nous déclarâmes plus fortement que la première fois que notre intention était de ne prendre part à aucune délibération tendant à un traité de l'avantage duquel nous ne voulions pas même profiter personnellement, en supposant qu'on vint à le conclure ; nous témoignâmes encore le désir de nous retirer, mais ces Messieurs nous supplièrent de rester témoins de tout ce qui se passerait dans leur conseil et nous ne crûmes pas pouvoir nous y refuser.

Le lendemain, même conseil fut tenu au village de Theshoualle, à une heure de Chollet. La séance fut orageuse. Le général Lamarque, alors à Clisson, menaçait d'écraser la Vendée si l'on ne prenait sur le champ le parti de la pacification.

La majorité du conseil ne voyant plus aucun moyen possible de résistance, à cause du dénûment absolu de munitions, voyant d'ailleurs le pays voué à des malheurs incalculables fut d'avis d'entrer en négociations et on envoya de suite un parlementaire au général Lamarque pour arrêter sa marche sur Chollet, capitale et centre de la Vendée militaire, qui comprend Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée et Loire-Inférieure.

Le traité fut signé le 26 mars, le général Lamarque n'en marcha pas moins avec toutes ses forces sur Cholet où il entra le même jour.

MM. les Généraux avaient accepté la pacification, mais ne pouvant ni ne devant nous y trouver compris puisque nous étions étrangers à l'armée de la Vendée nous ne pouvions non plus y figurer sous notre véritable titre vis-à-vis d'un général de Bonaparte. Nous fûmes d'ailleurs instruits que Lamarque ayant eu connaissance de notre présence

dans la Vendée et ne nous ayant pas vu paraître dans le traité de pacification, avait témoigné par toutes ses démarches le désir qu'il avait de se mettre en rapport avec nous. Nous prîmes donc le parti de nous séquestrer entièrement et nous restâmes cachés dans un bois situé entre l'armée royaliste et les bleus. Là un bon paysan venait nous apporter à manger. Une dame de Chollet, Madame si recommandable par tous les services qu'elle n'a cessé de rendre au parti du Roi, nous tenait au courant de ce qui se passait et nous envoyait tout ce qui pouvait nous être nécessaire. Elle finit par nous procurer dans une de ses fermes un gîte qui nous parut délicieux puisque nous y étions à couvert, et ensuite une maison de campagne, où nous sommes seuls avec la concierge qui veille sans cesse à notre sûreté.

C'est dans cet asile hospitalier que nous faisons ce récit à Son Altesse Sérénissime. C'est aussi dans ce lieu où nous avons appris la défaite de Bonaparte et les événements heureux qui s'en sont suivis.

Les Chefs royalistes sont comme nous errants et nous tiennent autant qu'ils le peuvent au courant de leur conduite en attendant l'heureuse fin qui nous délivrera de la pénible situation dans laquelle nous nous trouvons tous depuis plusieurs jours et nous mettra pour notre compte à même de rechercher les moyens les plus prompts de rejoindre enfin Son Altesse Sérénissime.

MM. les Généraux royalistes nous ayant donné depuis notre arrivée dans la Vendée les plus grands témoignages de confiance, nous n'avons cessé dans les continuels rapports que nous avons eu avec chacun d'eux, de les engager à marcher toujours d'un commun accord pour le bien du service du Roi et le succès de la cause, à n'avoir jamais qu'une unité d'action comme d'intention. Nous serions bien heureux si nous étions en partie parvenus à notre but, un instant nous avons osé nous en flatter, mais le mal était si grand, qu'on ne pouvait y apporter que des palliatifs insuffisants.



L. de M.

R. de Ch.

Au crayon : Campagne de 1815.

PRÉSENTATION AU CONGRÈS

DE

Deux Lettres inédites de Mgr de Rosmadec et du P. Ange Le Proust

PAR M. A. DU CLEUZIOU

MESSIEURS,

Voulez-vous me permettre de vous communiquer deux lettres autographes qui présentent un réel intérêt à cause du rôle qu'ont joué dans l'histoire de la province, les personnages qui les ont écrites, et celui à qui elles furent adressées ; enfin en raison des détails quelles donnent.

L'une est de l'archevêque de Tours, Charles de Rosmadec, précédemment évêque de Vannes : il fait part à son beau-frère, Jean-François du Gouray marquis de la Coste-Saint-Julien, des premières atteintes du mal qui devait l'enlever.

L'autre, véritable relique, et qui le sera peut-être un jour au sens strict du mot, est écrite par le Père Ange le Proust, fondateur des religieuses de Saint-Thomas, à M. du Gouray pour lui annoncer la mort de Mgr de Rosmadec et lui faire le récit des derniers moments du prélat.

La lettre de Mgr de Rosmadec, porte sur le revers, cette note d'une touchante et douloureuse mélancolie, écrite de la main de M. du Gouray : « Dernière lettre que jé receue de M. l'Archevêque de Tours mon meilleur amy. »

Ces documents font partie de dossiers très importants que je possède et qui concernent Jean-François du Gouray. Je me bornerai à rappeler brièvement le rôle historique joué par Mgr de Rosmadec, le Père Ange et le Marquis de la Coste. Fils de Mathurin de Rosmadec, seigneur de Saint-Jouan, et de Jeanne de Trogoff, Charles de Rosmadec fut nommé abbé du Tronchet et il introduisit dans ce monastère la réforme de Saint-Maur. Son cousin éloigné

Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes depuis 1622, et sous l'épiscopat duquel s'étaient produites les apparitions de sainte Anne au village de Keranna, désira l'avoir comme coadjuteur, Sébastien mourut le 26 juillet 1646, avant d'avoir pu régler cette affaire ; Charles fut nommé par Anne d'Autriche, en juin 1647, et préconisé peu après. Il fut un de ces pontifes pieux et appliqués qui au XVII^e siècle présidèrent à la rénovation religieuse de la Bretagne. Son nom comme celui de son prédécesseur est étroitement uni à celui du célèbre père jésuite Rigoleuc. Il eut personnellement le mérite de contraindre le vénérable M. Eudo de Kerlivio à participer comme vicaire général à la direction du diocèse, charge qu'il ne cessa d'exercer depuis 1656 jusqu'au départ de Mgr de Rosmadec en 1670. La fondation d'un grand séminaire, la création de l'œuvre des retraites par M^{me} de Francheville et le P. Huby, sont les œuvres les plus marquantes de l'épiscopat de Mgr de Rosmadec. En son temps le diocèse de Vannes fut encore édifié par la pénitence de Pierre de Keriolet, admis dans les ordres en 1637 et qui mourut en 1660 ; la réforme de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, fut menée à bien par l'abbé commandataire Michel Ferraud, qui y introduisit la règle de Saint-Maur, comme Mgr de Rosmadec l'avait fait adopter au Tronchet ; le diocèse vit aussi fleurir la sainteté de la bonne Armelle de Ploërmel, et Mgr de Rosmadec ne manquait jamais lorsqu'il rendait visite au gentilhomme chez qui elle était en service, de « l'entretenir avec une bonté et une familiarité qui marquait assez l'estime qu'il en faisait ».

Monseigneur de Rosmadec fut nommé par le Roi à l'archevêché de Tours à la fin de 1670, préconisé le 5 janvier 1671, et solennellement reçu le 12 janvier 1672. Il mourut en juillet suivant.

* * *

Le Père Ange Le Proust naquit à Poitiers le 24 décembre 1624, son père était procureur au Présidial. Il prit l'habit le 21 mars 1641 au couvent des Augustins, professa la philosophie et la théologie à Poitiers, Bourges et Paris, s'adonna ensuite aux missions et fut nommé, en 1659, prieur des Augustins de Lamballe, c'est là qu'il jeta les bases

d'un ordre religieux qui devait se consacrer au service des hôpitaux, sous le patronage de Saint-Thomas de Ville-neuve, Mésdames Gillette de la Pommerays, Laurence Dubreuil et Anne du Canton furent, avec le Père Ange, les fondatrices du nouvel Ordre, qui prit rapidement un grand essort et s'établit dans une dizaine de villes bretonnes. En 1671, le Père Ange, nommé provincial, quitta la Bretagne, mais il y revint en 1679 et se consacra uniquement à sa congrégation. Se sentant près de sa fin il se retira à Paris où il mourut le 16 octobre 1697, en réputation de sainteté.

* * *

Jean-François du Gouray était fils de Guy s^{sr} de la Coste et de Renée Budes, sœur du Maréchal de Guébriand, Guy demeuré veuf entra dans les ordres, fut chanoine de Saint-Brieuc, et cette qualité facilita l'érection de Saint-Julien en trêve puis en paroisse détachée de Plaintel dont le chapitre était curé primitif. Jean-François épousa en 1650, 23 octobre, Magdeleine de Rosmadec, sœur de l'évêque de Vannes. Elle mourut en 1663 et son inventaire mobilier, meubles et effets, non compris l'argent monnayé, se monta à 18.000 livres, somme considérable qui permet de se rendre compte de l'importance de sa fortune. Par lettres du Roi, en date du 12 mars 1666, Jean-François fut pourvu de la charge de lieutenant de Roi aux 4 évêchés de Basse-Bretagne, « en raison de sa valeur dans nos armées de Flandre, où, se faisant un exemple des belles actions du Maréchal de Guébriant, son oncle, il conquit l'expérience au fait des armes nécessaire à ceux que nous honorons de semblables emplois. » François du Gouray fut en sa qualité de lieutenant de Roi, mêlé d'une manière très active à l'affaire du Papier timbré, à celle de la révocation de l'édit de Nantes, à l'organisation de la défense des côtes, on tirerait aussi de sa correspondance une intéressante étude sur la manière dont les lieutenants de Roi exerçaient dans les provinces, la fonction patronale du Roi si bien mise en relief par M. Funck Brentano.

Jean-François décéda à Rennes en mars 1700 et son corps fut rapporté à Saint-Julien.

De son mariage il ne laissa que deux filles : Sainte, ma-

riée à Louis de Bréhand, comte de Mauron, sans postérité ; Jeanne Madeleine, mariée à Jean Andrault, comte de Langeron, lieutenant général des armées navales.

Et maintenant, lisons les deux documents en question.

Lettre de Mgr de Rosmadec, annonçant à son beau-frère la maladie qui vient de le frapper.

Je ne me suis pas pressé, mon cher frère, de vous escrire l'estat ou je suis, parcequ'on ne scaist que trop tost les mechantes nouvelles, vous scaurez donc que 10 ou 12 jours devant mon départ de Paris, il m'est tombé une espèce de paralisie sur le costé gauche qui commença par la main et ensuite par le pied et la jambe, et ce costé là s'est toujours affoibli depuis, de sorte que je ne puis presque m'en servir c'est ce qui m'a obligé de venir chercher ma guérison aux eaux de Bourbon ou je suis arrivé la veille de la Pentecoste. L'exemple que j'avoy de plusieurs personnes percluses et attaquées du mesme mal que moy et qui sortent de ces remèdes tout à fait soulagées me fait croire que je guériray d'autant plus que les medecins qui sont icy très habiles et experimentez en ces sortes de maladie me querellent quand (jen parais) douter et ce qui me confirme encore plus dans cette espérance, c'est que mon mal n'ayant esté précédé d'aucune apparence d'apoplexie ny aucun autre accident subit de la teste, mon mal paroist à ces Messieurs bien plus apte à guérir, ne l'ayant d'ailleurs que depuis trois semaines, vous voyez bien cependant qu'il est considérable, cela ne laisse pas de me donner beaucoup de chagrin et d'inquiétude. Il y a 10 ou 12 jours que je boy des eaux, et aujourdhuy je commence à prendre les bains qui seront suivis de trois ou quatre jours de la douche, qui sera s'il plaist à Dieu le dernier effort de ma guérison. Je resteray icy environ jusqu'au 4 de juillet que j'espère partir pour Tours, si vous voulez m'escrire, adressez à Paris vos lettres à M. de Calloet à l'hôtel du Lion, rue Saint-André-des-Arts, qui me les fera tenir, si vous voyez M. et Madame la duchesse de Chaulnes faites leur bien des compliments et des amitez de ma part, et aussi à vostre prélat Mons^r de Léon. Je vous prie de faire dire troys mes- ses pour moy à Nostre-Dame du Folgouët, et d'estre bien

persuadé que personne au monde ne vous ayme et ne vous estime avec plus de tendresse et de cordialité que moy, si vous escrivez a vostre fille, faites luy mes baise mains, et luy mandez l'estat de ma santé. Ayez la bonté de vous souvenir des prières que je vous ay fais cy devant sur son sujet.

Mons^r de Chartres est icy qui prend aussi des eaux, il se porte bien, il vous baise les mains.

Vous scaurez je m'assure l'heureux accouchement de la Reyne d'un prince.

A Bourbon, le 18 de juin 1672.

Souvenes-vous, je vous prie, des messes au Folgouët.

C. DE ROSMADEC, *arch. de Tours.*

p. payé jusqu'à Paris.

A Monsieur — Monsieur le Marquis de la Coste, lieutenant de Roy en Bretagne estant de present à Brest en Basse-Bretagne.

[de la main de M. de la Coste] :

Dernière lettre que jé receue de Mons. l'Archevesque de Tours mon meilleur ami.

* * *

Lettre du Père Ange, annonçant à M. du Gouray la mort de Mgr de Rosmadec.

A Bourbon, ce 12 Juillet 1672.

Monsieur, je me permet de vous escrire une facheuse nouvelle parceque je scay que vous la scaurez par d'autres qui ne vous manderont presque pas combien la mort de Monseigneur de Tours a esté adoucie par les graces que Dieu luy a faictes. Je me rendis auprès de luy dimanche matin de Moulins où j'apris qu'il m'avoit fait escrire pour l'aller voir. Comme je le confessois à Paris et que je scavois l'estat de son (cueur), je fus marry de le trouver en un estat ou il avoit peine a reconnoistre ceux qui l'aprochoient. Néantmoins peu de temps après de violentes convulsions

qu'on pensoit estre son agonie il revint à luy se voulut confesser et je luy donnay l'absolution n'ayant pour lors le temps que d'accomplir le principal et perdant la facilité de parler aussitot après. Le lundy il fut paysible le matin nous marquant de l'amitié plus par regards et gestes que par paroles. Sur l'après-dîner à une heure il retomba comme agonisant et dura ainsy quatre heures sans marquer de connaissance ; après il revint à soy et en estat de marquer sa volonté par paroles quoy que difficilement et ratifia l'ordre qu'il laissoit à ses affaires et escontoit parler de Dieu avec bien de la satisfaction. Le mardy il parut plus desgagé d'un sommeil qui sembloit l'occuper le jour mais à midy environ il retomba dans ces agonies ou embarras de poitrine avec raslement. Nous creusmes qu'il perdrait ainsy la parole et le jugement, mais Dieu luy en conserva plus que je n'en avois veu les jours précédens. Il invoquoit souvent Dieu et vouloit tousjours qu'on fut à luy dire quelques saintes paroles tirant les personnes par les mains, les pressant la main. Mais il regardoit ceux qu'il connoissoit avec des regards si tendres et ses pauvres domestiques leur mettant les mains sur la tete pendant que ses yeux distiloient des larmes qu'on estoit obligé de les escarter pour luy oster ce souvenir. Il leur disoit qu'un de ses regrets estoit de n'estre pas à Tours à cause qu'il eust la de quoy les récompenser. Aussi ces pauvres gens l'ont servi plutost comme des enfans que comme des serviteurs. Ainsy il tesmoigna jusques à la fin des sentiments extrêmement chrétiens. Il voulut que je le confessasse encore et demanda encore quelque temps après la bénédiction du curé chez qui il est mort avec mille assistance de ce bon curé. Toute la ville le regrette comme si il eust este toute sa vie avec eux. Il avoit eu tous les devoirs devant que je fusse auprès de luy. Enfin il ne perdit la liberté de marquer les sentiments de sa piété que un pater et ave devant mourir. Je ne scai, Monsieur si quelque aultre vous mandera sa mort, je puis vous assurer qu'on le divertissoit agréablement quand on lui parloit de vous et que c'estoit un moyen pour luy faire perdre l'envie de dormir et le souvenir de ses maux, recevant ce qu'on lui en disoit avec une satisfaction qui paroissoit dans ses regards. Vostre constance et vostre vertu chrestienne vous esleveront au-dessus de la tristesse que cette mort causeroit à d'aultre car

je vous afferme que la sainteté de cette mort est un grand sujet de consolation à ceux qui l'ayment d'un amour chrestien. Je suis

Monsieur.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

F. Ange LE PROUX,
Augustin.

A Monsieur — Monsieur le Marquis de la Coste, lieutenant du Roy dans les quatre evesché de Basse-Bretagne, à Brest.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître par l'expression si simple d'une lettre écrite par un homme qui est vénéré comme un saint, les détails de la mort d'un évêque que ses contemporains qualifiaient prélat d'éminente vertu, sous l'épiscopat duquel la ferveur religieuse prit un si grand essor dans le diocèse de Vannes, et dont on cite des traits touchants de simplicité et d'humilité. — Cette lettre a aussi le mérite de préciser le lieu et la date de sa mort, et de faire connaître les relations qu'il avait avec le P. Ange, relations restées inconnues jusqu'ici.



NOTE

SUR

le fabuleux Gaston

La Vendée militaire échoua, en grande partie, faute d'un commandement en chef nommé ou tout au moins reconnu par les Princes. Or, cette autorité souveraine, cette autorité indispensable au succès militaire de la cause faillit être attribuée par les Princes, dès les premiers jours du soulèvement, à un chef secondaire et mystérieux : le perruquier Gaston.

Il existe, au canton de Palluau, en Vendée, une paroisse dont les habitants ressentirent plus particulièrement la blessure de la persécution religieuse : Saint-Christophe-du-Ligneron. Attroupés, ils cherchèrent parmi eux qui ils pourraient mettre à leur tête : il y avait là un homme qui portait une épaulette ; il l'avait prise quelques jours auparavant à un officier patriote terrassé par lui. Cet homme était perruquier de son état et s'appelait Gaston Bourdic.

Par suite de quelle information fantaisiste, les représentants Auguis et Carra surent-ils que le vrai chef de l'effort insurrectionnel ce n'était ni Cathelineau, ni Bonchamps, ni Charette, mais cet humble capitaine de paroisse ? On ne sait, mais le nom de Gaston passa des bancs de la Convention dans toute l'Europe.

Les émigrés tressaillirent sur la terre étrangère. Ils répétaient à l'envi : Gaston ! Gaston !

Le Régent désigna pour aller vers Gaston deux messagers : MM. d'Hervilly et de Vaugiraud. Ils devront connaître ses intentions.

De son côté, le gouvernement anglais désigne, pour se mettre en rapport avec le prestigieux Gaston, le fameux chouan Tinténiac, porteur d'un questionnaire précis.

La mission des princes restera en route. Plus heureuse sera la mission britannique. Tinténiac parvient à débarquer à Saint-Malo. Il traverse la Bretagne, passe la Loire à la

nage, ses dépêches sur le cou. Le voici à Châtillon, où est réuni l'Etat-Major vendéen.

Effarement ! Tinténiaç réclame Gaston pour lui remettre les lettres du Gouvernement anglais. — Gaston ? Gaston ? personne ne connaît Gaston. — « Si ! — finit par dire quelqu'un ; — il a été question, dans les environs de Challans, d'un Gaston, perruquier, qui a commandé un rassemblement et qui a été tué dans le commencement de l'insurrection. »

Il était tombé, en effet, le 15 avril, après une tentative contre Challans. Pris par les soldats républicains, il avait crié : — Ne me tuez pas ! ne me tuez pas ! — Il avait été passé par les armes. Il mourut ainsi et ne sut point la renommée fantastique dont une étrange fortune l'avait fait bénéficier.

Qu'on s'imagine Gaston vivant encore lorsqu'arriva Tinténiaç. Quel triomphe pour le modeste artisan, à qui le Régent de France et le roi d'Angleterre adressaient leurs messages flatteurs. Sans doute, n'aurait-il été alors qu'un quelconque lieutenant dans l'entourage de Charette ? Avec quels sentiments les autres généraux se seraient-ils vu préférer l'obscur capitaine de paroisse ? — Il est difficile de se l'imaginer. Cependant, si le principe d'une nomination suprême était indispensable pour conduire la contre-révolution au succès, on peut supposer que celle du perruquier Gaston Bourdic eût été effarante et grosse de discorde. Le peloton d'exécution républicain qui termina ses jours a peut-être rendu à la Vendée militaire le plus grand des services... sans le vouloir.

Emile GABORY.



LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE L'ASSOCIATION BRETONNE

MEMBRES FONDATEURS

- MM. * Bellevüe (marquis Xavier de), conseiller général, château du Moulinroül, Soudan, Loire-Inférieure.
- Dion (marquis de), sénateur de la Loire-Inférieure, 4, avenue d'Iéna, Paris.
- Delisse, E., industriel, à Montauban-de-Bretagne, Ille-et-Vil.
- Gouyon de Coipel (comte de), ancien député du Morbihan, château de la Ville Janvier, par La Gacilly (Morbihan).
- Huon de Penanster, château de Kergrist, Ploubezre, Lannion, Côtes-du-Nord.
- Juigné (marquis de), député de la Loire-Inférieure, château du Bois-Rouaud, par Saint-Hilaire de Chaléons, Loire-Inférieure, et 137, faubourg Saint-Honoré, Paris (VIII^e).
- La Bourdonnaye (marquis de), château de la Bourdonnaye, par Carentoir (Morbihan).
- La Ferronnays (marquis de), château de Saint-Mars-la Jaille, Loire-Inférieure, et 118, rue de Grenelle, Paris (VII^e).
- Rosambo (marquis de), château de Rosambo, Lanvellec, Côtes-du-Nord, et 22, rue Oudinot, Paris.

MEMBRES

- S. E. Mgr Charost, Cardinal-Archevêque de Rennes.
- S. G. Mgr de la Villerabel, archevêque de Rouen.
- Mgr Gouraud, évêque de Vannes.
- Mgr Serrand, évêque de Saint-Brieuc.
- Mgr Duparc, évêque de Quimper.

NOTA. — Les sociétaires dont les noms sont précédés d'une astérisque ont versé le capital de leur cotisation et sont membres perpétuels.

Mgr Le Fer de la Motte, évêque de Nantes.

Mgr Le Senne, évêque de Beauvais.

Mgr Jude de Kernaëret, professeur à la Faculté Catholique,
Angers, Maine-et-Loire.

Mgr Florent de la Villerabel, évêque d'Annecy, Haute-Savoie.

Mgr Harscouët, évêque de Chartres.

MM. d'Aboville (général), château de Kerentré, par Auray (Morbihan).

Aveneau de la Grancière (vicomte), château de Kerhué, près Guérande.

Babin-Chevaye, sénateur de la Loire-Inférieure, 2, Quai Brancas, Nantes.

Bahezre de Lanlay (M^{me}), 5, rue Vicairie, Saint-Brieuc.

Baillergeau, Gustave, président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 4, Passage Louis Levesque, Nantes.

Baudinière (de), château de Beaubois, par Drefféac (Loire-Inférieure).

Beaufort (marquis de), château de Beaufort, Plerguer, Ille-et-Vilaine.

Beaufort (vicomte Louis de), Saint-Pol-de-Léon, Finistère ;
château de Keranroux, par Ploujean (Finistère).

Bibliothèque publique de Quimper.

Boisfleury (comtesse de), chez la comtesse de Quélen, 5, rue des Capucins, Saint-Brieuc.

Bonvallet, 43, boulevard Sévigné, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Boüan de Chef du Bos (M^{me} de), château du Val, Planguenoual, Pléneuf, Côtes-du-Nord.

Bouché, Hubert, Notaire, Rostrenen, Côtes-du-Nord.

Bourel, capitaine d'artillerie en retraite, 2, Place de la République, Vannes.

Boynes (comte de), château de la Ville-Aubert, Campénéac, Morbihan.

Busnel (comte de), château de la Touche-Larcher, Campénéac, Morbihan.

Caill, Yves, agriculteur à Kervingant, maire de Plouzévédé, Finistère.

* Calan (Comte Charles de La Lande de), château de la Trinité, route de Saint-Malo, Rennes.

Calan (Pierre de La Lande de), 35, avenue de Breteuil, Paris (VII^e).

- Carcaradec (comte de), château de Keryvon, par Lannion, Côtes-du-Nord.
- Carron de la Carrière (Docteur), à Rennes et à Domagné, Ille-et-Vilaine.
- Chabannes (comte de), château de Villeneuve, par Molac, Morbihan, et 6, rue Clément Marot, Paris VIII^e.
- Champagny (comte Henri de), château de Kerduel, Pleumeur-Bodou, Côtes-du-Nord.
- Champion-British (Edouard), éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (VI^e).
- Champsavin (Bertrand de), maire de Pénestin, château de Trohudal, par Pénestin, Morbihan.
- Champsavin (Alain de), maire d'Assérac, château du Quénet, par Assérac, Loire-Inférieure.
- Coalpont (Lieutenant-Colonel de), 24, rue des Bourdonnais, Versailles.
- Collin (Sullian), inspecteur général de la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, 15, rue Vaubécourt, Lyon.
- Corfec, rédacteur en chef de l'*Electeur des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc.
- Cormier (Valery), château de Chef-du-Bois, par la Forêt-Fouësnant, Finistère.
- Cornudet (docteur), La Roche-Bernard, Morbihan.
- Couëssin (vicomte de), château de la Coste, Saint-Julien, Côtes-du-Nord.
- Delahaye (E.), directeur du *Nouvelliste*, 31, avenue de la gare, Rennes.
- Delaporte, avoué, Chateaulin, Finistère.
- Desmars (docteur), Missillac, Loire-Inférieure.
- Doble (Rev^d G. H.) Wendron-Vicarage. Helston-Cornwall (Angleterre).
- du Boisbaudry (vicomte), Crach, par Auray (Morbihan).
- du Bois Saint-Sévrin (docteur), rue des Promenades, Saint-Brieuc.
- du Bouëxic de la Driennais (Vicomte), château de la Driennais, par Saint-Malo de Phily, Ille-et-Vilaine.
- Dubreil, Charles, Juge au Tribunal civil, 16, rue Dobrée, Nantes.
- du Guerny, 6 rue du Chapitre, Rennes.
- du Guiny (colonel), à Saint-Brieuc.
- du Halgouët (Vicomte Hervé), manoir de Coëtsal, Sainte-Anne d'auray, Morbihan.

- du Plessix de Grénédan (Marquis), château de la Riaye, par Mauron, Morbihan.
- Dutemple (chanoine), curé-doyen, Lamballe, Côtes-du-Nord.
- Duval, Georges, conseiller général, Langast, Côtes-du-Nord.
- Durfort (comte de), château de Combourg, Combourg, Ille-et-Vilaine.
- Fabre (baron), secrétaire de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Vannes, château de Liziec, Vannes.
- Farey (vicomte de), château de la Ville du Bois, Mordelles, Ille-et-Vilaine.
- Feurgard (M.), bibliothécaire de la bibliothèque publique de Saint-Brieuc.
- Forest, 5, rue du Bac, Paris (VII^e).
- Fortin, sénateur du Finistère, 18, rue Armand Moisan, Paris, VI^e, et à Ploudalmézeau, Finistère.
- France (Henri de), château du Gage, Pleugueneuc, Ille-et-Vilaine.
- François-Saint-Maur (Charles), sénateur de la Loire-Inférieure, la Boissière du Doré, Loire-Inférieure, et 97, boulevard Raspail, Paris (VI^e).
- Freslon de la Freslonnière (vicomte de), château de la Rouardais, Bains, Ille-et-Vilaine.
- Fresnay (marquis de), château de la Ragottière, par Cossé-le-Vivien (Mayenne).
- Gadiou (chanoine), 1, Place Saint-Pierre, Saint-Brieuc.
- Garnier, Paul, sénateur d'Ille-et-Vilaine, fabricant d'instruments aratoires, Redon, Ille-et-Vilaine
- Gaudin, Raymond, château de la Forêt, par Landévant, Morbihan.
- Ginoux-Defermon, député de la Loire-Inférieure, château de Gatines, Issé, Loire-Inférieure, et 10, avenue d'Eylau, Paris (XVI^e).
- Gouyon de Coipel (vicomte de), château de Port-de-Roche, par Sainte-Anne-sur-Vilaine, Ille-et-Vilaine.
- Goyon (comte Auguste de), propriétaire-éleveur, château de la Roche-Goyon, Noyal, Lamballe ; 55, rue Saint-Dominique, Paris.
- * Grand, Roger, professeur à l'École des Chartes, Kervehosen, Arradon, Morbihan, et 21, rue de Fleurus, Paris (VI^e).
- Grill (abbé), inspecteur diocésain, impasse de l'Odet, Quimper.

Guébriant (comte Alain de), maire de Saint-Pol-de-Léon, Finistère, ou 68, Avenue d'Iéna, Paris.

Guihaire, notaire à Pont-Château, Loire-Inférieure.

Guényveau (André de), château de Saint-Aubin, Plédéliac, Côtes-du-Nord.

Harcourt (comte Louis d'), château de Pont-Chevron, Ouzouer-sur-Trézée, Loiret, 9, Avenue Bosquet, Paris.

Hidrio (chanoine), inspecteur diocésain, 1, Place Saint-Pierre, Saint-Brieuc.

Houitte de la Chesnais (C.), Saint-Malo, ou château des Ormes, Epiniac, par la Boussac, Ille-et-Vilaine.

Houitte de la Chesnais (Y.), avocat à la Cour, 22, rue Duguay-Trouin, Rennes.

Jenouvrier, sénateur, boulevard Seigné, Rennes, Saint-Buc, le Minihic-sur-Rance, Ille-et-Vilaine.

Jessey (Yves Bazin de), château du Montmarin, par Pleurtuit, Ille-et-Vilaine, et 15, boulevard des Invalides, Paris (VII^e).

Jézégou (l'abbé), recteur de Plobannalec, Finistère.

Joüon des Longrais, 4, rue du Griffon, Rennes, 145, rue de Rennes, Paris (VI^e).

Jousselandière (Albert Vigneron), Le Coët-Roz, Savenay, Loire-Inférieure.

Keranflec'h-Kernezne, (comte Hervé de), château du Quélebec, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Mûr-de-Bretagne, Côtes-du-Nord, et 86, rue de Varenne, Paris (VII^e).

Kerdrel (général Audren de), château du Brossais, Rochefort-en-Terre, Morbihan, et 37, Avenue Victor Emmanuel III, Paris.

Kergall, 92, avenue Victor Hugo, Paris.

Kerizouët (Le Gallie de), château de Ménéoré, près Guémené-sur-Scorff, Morbihan.

Kerouallan (Jules de), Pluvigner, Morbihan.

Kermoyan (vicomte de), château du Châtelet, Vitré.

Kerouartz (marquis de), ancien sénateur, Guingamp.

Kerret (comte de), château de la Forest, Languidic, Morbihan.

Kersauson-Kerjan (comte de), château de Kerjan-Mol, Conquet, Finistère.

La Belinaye (comte de), château du Bois-le-Houx, par Fougères, Ille-et-Vilaine.

- La Belleissue (Charles de), château du Chesne, par Moncontour, Côtes-du-Nord.
- La Bourdonnaye (comte de), château de Blossac, par Bruz, Ille-et-Vilaine.
- La Bourdonnaye (comte Henri de), château de Vay, par Vay, Loire-Inférieure.
- La Chambre, ancien député, château de la Briantais, Saint-Servan, Ille-et-Vilaine, ou 15, rue Nitot, Paris.
- La Chapelle (Charles de), ancien capitaine d'infanterie, château de Terchaut, La Gravelle, Mayenne, et 9, rue Bassano, Paris.
- La Chevasnerie (comte Michel de), château de la Hamonais, par Chateaubourg, Ille-et-Vilaine.
- Lafolye, libraire-éditeur, Vannes.
- La Guibourgère (comte de), château de Montbrun, par l'Isle-Jourdain, Gers.
- Laigue (comte René de), château de Bahurel, Redon, Ille-et-Vilaine.
- Lambilly (comte René de), château de Lambilly, Taupont, Morbihan.
- La Martinière (de), archiviste du Morbihan, 29, rue Thiers, Vannes.
- Lamarzelle (de), ancien sénateur, manoir de Bernus, par Vannes, Morbihan, ou 254, boulevard Saint-Germain, Paris (VII^e).
- La Ménardièrre (L. de), 25, rue Voltaire, Brest.
- La Messelière (vicomte de), 19, rue de Brest, Saint-Brieuc.
- La Mettrie (vicomte H.), le Prieuré, Dinard, Ille-et-Vilaine.
- La Moussaye (comte Amaury de), château de Lingourdi, Le Bodéo, par la Harmoye, Côtes-du-Nord.
- La Moussaye (marquis de), château de la Moglais, Lamballe.
- Lamy, sénateur, 97, avenue de la Bourdonnais, Paris (VII^e), et 2, rue Turenne, Lorient.
- Landemont (comte de), sénateur de la Loire-Inférieure, Ancenis, et 5, rue Albert-Joly, Versailles.
- Langlais (E. de), château de Kerahuil, par Sarzeau, Morbihan.
- Lantivy de Trédion (comte de), château de Lantivy-Meudon, près Vannes.
- Larère, ancien sénateur, 148, rue de Grenelle, Paris.
- * La Riboisière (comte de), député, château de Montorin, Louigné du Désert, 4, rue Fabert, Paris.
- La Vieuxville (Gaston de), à la Vieuxville, Saint-Cast, Côtes-du-Nord.

- La Villarmois (comte Georges de), château de Trans, par Pleine-Fougères, Ille-et-Vilaine.
- La Villarmois (comte Gilles de), château du Châtelier, par Pleine-Fougères, Ille-et-Vilaine.
- La Villesboisnet (comte Arthur de), conseiller général château du Deffay, Pontchâteau, Loire-Inférieure, et 9, quai d'Orsay, Paris (VII^e).
- La Villesboisnet (comte Louis de), château de Treulan, Ste-Anne, Morbihan.
- Le Bouteiller (vicomte), château du Bois-Février, Fougères, Ille-et-Vilaine.
- Le Claire (abbé), aumônier à Mauron, Morbihan.
- L'Ecluse (M^{me} Emile de), château de Ker-Is-Stum, Audierne Finistère.
- Lecoqû (chanoine), doyen du Chapitre, 13, rue de Brest, Saint-Brieuc.
- Le Cour d'Imaison (Jean), député de la Loire-Inférieure, à Guenrouet, Loire-Inférieure, et 26, rue de Grenelle, Paris (VII^e).
- Le Dault (M.), libraire à Kerfeunteun, Quimper.
- Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, 21, avenue de Tourville, Paris (VII^e).
- Le Forestier de Quillien (M^{me}), château de Poulbroc'h, en La Martyre Ploudiry, Finistère.
- Le Fur (docteur René), 40, rue de la Tour, Paris (XVI^e).
- Le Goaziou, libraire, rue Saint-François, Quimper, Finistère.
- Le Gouvello (maquis), château de Kerlévéan, par Sarzeau, Morbihan.
- Le Guennec, libraire-éditeur, rue Louis-Hémon, Quimper.
- Le Maignan de Kerangat, Yves, Capitaine au 8^e spahis, Maroc, château de Tronjoly, par Cléder, Finistère.
- Lemarié, sénateur d'Ille-et-Vilaine, 2, rue d'Arfeld, Saint-Malo, et 3, boulevard Saint-Germain, Paris (V^e).
- Lemasson (l'abbé), à Lancieux, Côtes-du-Nord.
- Le Mercier (chanoine), Supérieur de l'Institution St-Joseph de Lannion, Côtes-du-Nord.
- Le Moal (Yves, « *Dir-na-dor* »), à Coadout, par Guingamp, Côtes-du-Nord.
- Le Pannetier de Roissay, château des Harlais, Landéan, Ille-et-Vilaine.
- Le Pannetier de Roissay (docteur), 27, rue de Châteaudun, Rennes.
- Le Pennec (abbé), chanoine titulaire, vicaire général, Saint-Brieuc.

- L'Escalé (comte de), château de Kerdoué, par Malestroit, Morbihan.
- Lescoët (marquis de), château de Lesquiffiou, Pleyber-Christ, Finistère.
- L'Estourbeillon (marquis de), ancien député, 10, place de l'Evêché, Vannes, et 4, rue du Vieux-Colombier, Paris (VI^e).
- Lorgeril (comte Jacques de), château de la Bourbançais, Plégueneuc, Ille-et-Vilaine.
- Lorgeril (de), Simon, château de Goudemail, Lanrodec, Plouagat, Côtes-du-Nord.
- Marmagnant (l'abbé), aumônier, rue du Sénéchal-Tuault, Ploërmel.
- Marsille, chemin du Bondon, Vannes.
- Martin-Lauzer, Jacques, Auray, Morbihan.
- Millon (abbé), boulevard Sévigné, 27, Rennes, Ille-et-Vilaine.
- Moidrey (comtesse de), à Pontorson, Manche.
- Montaigu (marquis de), sénateur, château de la Bretesche, par Missillac, Loire-Inférieure, ou 18, rue de Martignac, Paris (VII^e).
- Mortureux, château de Ker-Suser, le Pouliguen, Loire-Inférieure, et 4, rue Cambon, Paris (I^{er}).
- Mottin de la Balme (comte Aimé), château de Launay-Guen, Plémet, Côtes-du-Nord.
- Moulins (de), château de la Ronxière, Matignon, Côtes-du-Nord.
- Noël (comte Louis de), château de la Cloitière, Paulx, Loire-Inférieure.
- Pautrel, E., conseiller d'arrondissement, Fougères.
- Penguern (de), 5, rue Robien, Rennes.
- Pérennès (chanoine), aumônier de l'Hôpital de Quimper.
- Perquis (docteur Jean), président de la Fédération Bretonne de Touraine, Tours.
- Perrot (abbé), directeur de *Feiz-ha-Breiz*, Plouguerneau, Finistère.
- Picquenard (docteur), 19, rue de Brest, Quimper, Finistère.
- Pioger (comte André de), château de Launay, Saint-Vincent, par Redon.
- Plânhol (baronne de), Rozvilio, Duault-Quélen, par Callac, Côtes-du-Nord.
- Plihon et Hommay, libraires, rue Motte-Fablet, Rennes.

Pocquet du Haut-Jussé, Barthélémy, 8, rue de Robien, Rennes.

Pommeret (abbé), professeur à l'École Saint-Charles, Saint-Brieuc.

Pontbriand-Marzan (vicomte Gildas de), château de la Motte-Olivet, Pleslin, Côtes-du-Nord.

Pontbriand (O. de), villa Croix du Tertre, Cesson, par Saint-Brieuc.

Porteu (A.), sénateur d'Ille-et-Vilaine, 72, rue de la Tour, Paris (XVI^e).

Prud'homme, Armand, éditeur, 12, rue Poulain-Corbion, St-Brieuc.

Quélen (M^{me} la comtesse de), 5, rue des Capucins, St-Brieuc.
Quénetaïn (comte de), château de la Molière, par Guichen, Ille-et-Vilaine.

Radius, 250 bis, Boulevard Saint-Germain, Paris (VII^e).

Raison du Cleuziou, Alain, rue Vicairie, 12, Saint-Brieuc.

Raison du Cleuziou, Yves, 40, rue Quinquaine, Saint-Brieuc.

Réals (colonel comte de).

Regnault (docteur), 8, rue Corbin, Rennes.

Rengervé (comte Louis de), 17, rue Victor Hugo, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Robic, député du Morbihan, 28, avenue Charles Floquet, Paris (VII^e), et au Faouët, Morbihan.

Robien (marquis de), château de Robien, Quintin, Côtes-du-Nord, ou 63, rue de Varenne, Paris (VII^e).

Rodel, Albert, industriel, l'hiver, 46, rue d'Avian, Bordeaux ; l'été Kerbrass, Quiberon, Morbihan.

Roquefeuil (comte Raymond de), château du Bilo, Tréguier, Côtes-du-Nord.

Rougé (comtesse Pierre de), 52 bis, rue de Varenne, Paris (VII^e).

Ruellan, ancien député d'Ille-et-Vilaine, rue des Six Frères Ruellan, Paramé, Ille-et-Vilaine.

Sageret, château de Kervihan, Carnac, Morbihan.

Saint-Pierre (comte Yves Meherenc de), villa Kermaria, Ploubazlanec, Côtes-du-Nord.

Saint-Pern (baron de), Inspecteur général des Haras, château de Pardiac, à Samazan, Lot-et-Garonne.

Sazilly (de), gérant de la Société Bretonne de Filature, à Quimper, Finistère.

Sevène, député du Morbihan, 29, rue Cambon, Paris (1^{er}), et
20, rue Carnot, Lorient.

Sécillon (vicomte Stephen de), 1, rue Prémion, Nantes.

Société d'Emulation des Côtes-du-Nord (M. Hédou de la
Héraudière, boulevard National, Saint-Brieuc).

Société Archéologique de Nantes, M. A. Vincent, trésorier,
2, place Saint-Pierre, Nantes.

Soussay (vicomte de), 9, rue Bayard, Paris (IX^e), ou château
de Keraveon, Etel, Morbihan.

Tassel, Robert, Lannion, Côtes-du-Nord.

Tassel de Beauregard (Louis), avenue du Palais, Lannion.

Tréguy, curé-doyen de Matignon, Côtes-du-Nord.

Tréhiou, directeur au Séminaire, Saint-Brieuc.

Uguen (chanoine), directeur du Petit Séminaire de Pont-
croix, Finistère.

Vatar (Hippolyte), imprimeur, 6, rue des Francs-Bourgeois,
Rennes.

Veillet-Dufrêche (Jean), Moncontour.

Vignard, propriétaire à la Haye Eder, par Missillac, Loire-
Inférieure.

Villartay (docteur de), 22, rue Sainte-Croix, Vitré.

Villiers du Terrage (baron Marc de), château de Kerminihy,
par Rosporden, Finistère.

Vincent-Joüon (A.), 2, place Saint-Pierre, Nantes.

Vitton (de)

Vittu de Kerraoul (Louis), l'Isle Havard, Matignon, Côtes-du-
Nord.

Wismes (baron Gaëtan de), château de la Chollière, Orvault,
par Nantes, ou Nantes, 17, rue du Roi Albert.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Archives d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Archives de la Loire-Inférieure.

Archives des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Archives du Finistère (Quimper).

Archives du Morbihan (Vannes).

Bibliothèque de l'Université d'Aix (Bouches-du-Rhône).

Bibliothèque de l'Université, Rennes.

Bibliothèque de l'Université à la Sorbonne, Paris.

Collège de France. Laboratoire maritime de Concarneau,
Finistère.

Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nantes.

Conservateur de la Bibliothèque Publique de Rennes.

Société Jersiaise, 9, Pier road, Jersey.

Waquet, archiviste départemental, bibliothécaire archiviste
de la Société Archéologique du Finistère, Quimper.



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

	Pages
Messe du Saint-Esprit.....	VII
Allocution de M. le Curé-Doyen d'Auray.....	VII
Séance solennelle d'ouverture du Mardi 22 Juin 1926....	XIII
Discours de M. le Comte de Góuyon, directeur général.	XIII
Discours de M. Lionel Huet, maire d'Auray.....	XV
Notice sur M. le Chanoine Jean-Marie Abgrall.....	XVI
Notice sur Théodore Botrel.....	XXI
Bureau du Congrès.....	XXVII
Bureau de l'Association Bretonne.....	XXVIII
Deuxième Séance (Mardi 22 juin, 2 heures après-midi).	XXX
Troisième Séance (Mercredi 23 juin, 9 heures matin)...	XXXIII
Quatrième Séance (Mercredi 23 juin, 2 heures après- midi.....	XXXV
Rapport de la Commission d'Examens du Nivot en 1925.	XXXVII
Rapport de la Commission des Examens du Nivot (Juil- let 1926.....	XL
Excursion archéologique du Jeudi 24 juin 1926.....	XLII

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

Les Régiments émigrés à Quiberon, par M. le Comte Ch. de Calan.....	1
Lech et Menhir, par M. Louis Marsille.....	20
Fouilles récentes à Mauron, par M. l'abbé Le Claire..	33

	Pages
Inventaires faits à Josselin après la mort du Connétable de Clisson, par M. le Vicomte du Halgouët	36
Rapport à Son Altesse Sérénissime Mgr le Duc de Bourbon.	40
Présentation au Congrès de deux Lettres inédites de Mgr de Rosmadec et du Père Ange Le Proust, par M. A. du Cleuziou	53
Note sur le fabuleux Gaston, par M. Emile Gabory	60
Liste générale des Membres de l'Association Bretonne .	63
Membres fondateurs	63
Membres ordinaires	63
Membres correspondants	73



5-27. — Saint-Brieuc, Imprimerie PRUD'HOMME.

